

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

7 JUILLET 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 7 JUILLET 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	7
1.1	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «École de maréchalerie»	7
1.2	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réforme de la formation initiale des enseignants»	7
1.3	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Cursus concernant la comptabilité communale»	8
1.4	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Dépistage du Covid-19 dans les établissements d'enseignement supérieur»	9
1.5	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Bilan des épreuves de fin d'année en promotion sociale»	10
1.6	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Problématique des stages dans l'enseignement de promotion sociale; concurrence, durée et évaluation»	10
1.7	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Adaptation de l'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires»	12
1.8	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation des chercheurs»	13
1.9	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Accompagnement des futurs nouveaux étudiants»	14
1.10	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Chaire universitaire non-eurocentriste»	15
1.11	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation de la première session d'examens»	16

1.12	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Résultats de cette session dans l'enseignement supérieur»	16
1.13	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Accès aux copies d'examen et recours possibles»	18
1.14	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures sanitaires encadrant la rentrée académique»	19
1.15	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Déploiement de l'e-learning»	21
1.16	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Organisation des stages dans le cadre des études supérieures»	22
1.17	Question de Mme Alexia Bertrand à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Projet de fusion entre les hôpitaux de la ville de Bruxelles et l'hôpital Erasme»	23
1.18	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État des lieux des violences infantiles»	24
1.19	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Hausse de la maltraitance infantile durant le confinement»	25
1.20	Question de M. Laurent Heyvaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation du projet pilote Justibus»	26
1.21	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Audit budgétaire des services agréés le secteur de l'aide à la jeunesse et agrément des services portant un projet éducatif particulier»	27
1.22	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Recrudescence des proxénètes d'adolescents»	29

1.23	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Prostitution des jeunes ados»	29
1.24	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Plainte de la Fédération avec constitution de partie civile à l'encontre des ASBL Domaine de Beauplateau et la Sonatine pour détournement de subventions publiques»	31
1.25	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Importance de la prévention dans le secteur de l'aide à la jeunesse»	32
1.26	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Promotion d'initiatives de transition vers l'autonomie»	34
1.27	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Décisions des tribunaux d'application des peines»	35
1.28	Question de Mme Nadia El Yousfi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Juges de la jeunesse libèrent des mineurs délinquants»	36
1.29	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi et prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction face à la surcharge de travail des juges de la jeunesse»	36
1.30	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Libération des jeunes délinquants par les Juges de la jeunesse de Bruxelles»	36
1.31	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Plan relatifs aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) – situation actuelle et à venir du volet services d'hébergement»	38
1.32	Question de Mme Nadia El Yousfi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rapatriement en Belgique d'enfants de djihadistes»	39
1.33	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Développement d'activités sportives adaptées pour les personnes détenues»	40

1.34	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Projet Well Camp: lien entre les communes et les mouvements de jeunesse».....	41
1.35	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures spécifiques pour les centres de rencontre et d'hébergement (CRH)»	42
1.36	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État des lieux des mesure de soutien des opérateurs jeunesse dans le cadre de la crise et cas particulier des CRH»	42
1.37	Question de M. Maxime Hardy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Augmentation de la consommation numérique durant le confinement prévention et concertation avec le secteur de la jeunesse».....	45
1.38	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Coûts des mesures sanitaires pour les gestionnaires de bassins de natation»	46
1.39	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Protocole de déconfinement des piscines»	46
1.40	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réouverture des piscines»	46
1.41	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Protocole mis en place en vue du retour au stade des supporters».....	49
1.42	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Pratique du VTT en Wallonie»	50
1.43	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Offre sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles: suivi de l'étude de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS)»	51
1.44	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lancement de l'opération baptisée "J'me bouge pour mon club"».....	52

1.45	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Sécurité de nos sportifs»	53
1.46	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures concrètes mises en place pour lutter contre les violences sexuelles dans le sport»	54
1.47	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Développement du rugby en FWB»	55
1.48	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reprise chaotique des compétitions de balle pelote»	57
1.49	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Place du fair-play dans le sport»	58
1.50	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reconnaissance de l'arbitre comme vecteur des valeurs éducatives du sport»	58
1.51	Question de M. Laurent Devin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Soutien à l'éthique et au fair-play dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles»	58

2 Ordre des travaux

60

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «École de maréchalerie»

Mme Jacqueline Galant (MR). – L’École de maréchalerie, à Ghlin, est unique en son genre en Wallonie. Cet établissement a rouvert ses portes le 19 mai, après deux mois de fermeture. L’examen de fin d’année scolaire a dû être reporté en novembre et tous les événements prévus cet été ont été annulés. C’est une situation difficile à vivre pour les professeurs, et surtout pour les élèves qui manquent de pratique. Les courses et les événements ont également été annulés pendant de longues semaines.

Madame la Ministre, avez-vous eu des contacts avec cette école? L’examen prévu en juin a été reporté en novembre. Toutefois, comme la progression du virus a ralenti, est-il possible d’avancer les dates des examens? Est-il prévu de revoir la décision prise d’annuler les courses et les événements?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – De manière générale, pour l’enseignement de promotion sociale, dans lequel s’inscrit l’École de maréchalerie, toutes les questions relatives aux modalités d’organisation de la fin d’année académique ont fait l’objet d’une concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales, le service de l’inspection pédagogique et l’administration. Le PO de cet établissement, relevant de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), a la possibilité de signaler les problèmes spécifiques qui y sont liés. Pour toute information plus précise, je vous invite à interroger son ministre de tutelle.

Conformément à l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 2020 de pouvoirs spéciaux n° 22 relatif au soutien du secteur de l’Enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, l’établissement a fait valoir un besoin de 209 périodes complémentaires qui pourront être utilisées pour les réorganisations et remédiations d’unités d’enseignement nécessitant de la pratique professionnelle ou l’exécution de gestes techniques qui ont été impossibles à réaliser à distance. Les reports d’examen relèvent de la liberté organisationnelle de l’établissement. Ils ont été autorisés par un arrêté du gouvernement de la Communauté française, approuvé le 7 mai dernier, dans le but de laisser aux apprenants le temps d’acquérir les compétences non acquises en raison de la crise sanitaire et de minimiser les risques de report de leur diplomation. Enfin, l’annulation des courses et autres événements ne relève malheureusement pas de mes compétences.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Comme vous le précisez, Madame la Ministre, la pratique professionnelle est importante dans ce métier. Cette école a connu déjà des péripéties allant jusqu’à la menace de fermeture alors que la demande de ce type de formation est bien présente. De plus, une concurrence déloyale semble toucher le métier de maréchal-ferrant et il est donc indispensable de soutenir cette formation. J’espère que les dispositions qui ont été prises pourront renforcer la formation des candidats qui n’ont pas eu accès la pratique durant la période de confinement.

1.2 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réforme de la formation initiale des enseignants»

Mme Alda Greoli (cdH). – À l’occasion des travaux menés par notre commission le 26 mai dernier, je vous ai interrogée sur les avancées du gouvernement concernant la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE). Vous aviez en effet déposé une note au gouvernement et vous aviez sollicité un avis de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES).

J’avais été quelque peu frustrée par vos réponses, mais il est vrai que cette note devait faire son chemin. J’ai donc été satisfaite de voir ce sujet revenir à l’ordre du jour des séances du gouvernement du 25 juin et du 2 juillet, ainsi qu’à celui de la prochaine séance.

Madame la Ministre, l'ARES vous a-t-elle rendu un avis sur la note d'orientation que vous avez soumise au gouvernement? Quelles sont les principales conclusions de cet avis?

La Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) a-t-elle également été saisie d'une demande d'avis? Quel rôle assignez-vous à cette commission dans le cadre de votre réforme de la FIE?

Le gouvernement a-t-il adopté un avant-projet de décret en première lecture? Pourriez-vous nous exposer les principales modifications que le gouvernement entend opérer à la réforme ratifiée en février 2019? Ces modifications pourront-elles être mises en œuvre d'ici la rentrée de septembre 2021, ou l'option d'un report supplémentaire est-elle étudiée par le gouvernement? Quelles sont les prochaines étapes de votre réforme?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Afin d'être adopté par le gouvernement, l'avant-projet de réforme de la FIE nécessite encore quelques vérifications techniques. Ces dernières sont actuellement menées par l'administration. Il importe que le gouvernement approuve rapidement en première lecture cet important dossier.

En effet, ce chantier doit être poursuivi pour maintenir le cap d'une mise en œuvre du décret de février 2019 adapté à la rentrée académique de 2021. Dès lors, il convient d'entamer tout le cheminement nécessaire à sa présentation et à son adoption par le Parlement. La consultation de l'ARES fait partie des étapes de ce cheminement. Sollicitée par mon cabinet, celle-ci n'a pas remis d'avis au motif qu'elle souhaite d'abord que clarté soit faite sur le cadre budgétaire, ainsi que sur les orientations prises par le gouvernement. Elle rendra formellement cet avis sur la base du texte qui lui sera transmis après l'adoption en première lecture.

Les organisations syndicales, les organisations représentatives des étudiants, les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) seront également invitées à une procédure de négociation au cours de laquelle elles auront l'occasion de se prononcer sur le texte. Quant à la COCOFIE, l'avant-projet de décret lui donnerait une place encore plus importante que celle prévue par le texte de 2019. Il s'agit en effet de mettre en œuvre un système de suivi et de pilotage de la réforme de la FIE en y associant tous les acteurs concernés par le décret, tant dans l'enseignement obligatoire que dans l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, il est donc proposé de renforcer la composition de la COCOFIE par l'ajout de deux membres issus de la commission de pilotage, mais également d'un membre de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) et du fonctionnaire dirigeant de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC). De plus, nous proposons que la COCOFIE puisse remettre des avis sur les indicateurs de suivi des objectifs du décret afin, notamment, d'en identifier les forces, faiblesses et améliorations potentielles à la suite de sa mise en œuvre. Elle pourra également formuler des propositions de modification du décret en fonction de l'évolution des référentiels de l'enseignement obligatoire, mais aussi de l'évolution des pratiques, de la recherche scientifique en la matière et des besoins rencontrés par les établissements d'enseignement obligatoire et d'enseignement supérieur.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, vous m'avez donné encore plus envie de lire vos textes! J'y vois, en effet, certaines orientations réellement positives. La première est le pilotage de la réforme. Celle-ci ne tombera pas de nulle part, mais se déroulera en concertation avec les acteurs. J'apprends le rôle renforcé de la COCOFIE et la prise en compte de l'évolution des référentiels, ce qui me paraît très constructif dans la réflexion sur la FIE.

Par contre, je constate que ce texte passe une troisième fois en première lecture au gouvernement. Je me demande réellement si celui-ci a bien conscience de l'urgence de faire passer ce texte en première lecture. J'espère que vous pourrez l'obtenir, ce qui nous permettra peut-être d'obtenir les textes. Autrement, je crains que 2021 ne soit, en fait, qu'une date intermédiaire.

1.3 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Cursus concernant la comptabilité communale»

Mme Jacqueline Galant (MR). – La formation en comptabilité est accessible sur la base du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Elle s'étend sur trois années en cours du jour et sur quatre années en cours du soir. À ma connaissance, la formation ne comprend actuellement pas de cursus concernant la comptabilité communale. Cette dernière revêt pourtant deux volets importants: la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

Madame la Ministre, que pensez-vous de l'utilité d'un cursus en comptabilité communale vu le nombre d'agents engagés dans les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Est-il prévu d'inclure à terme ce type de cursus dans la formation en comptabilité? Allez-vous prendre contact avec les différentes institutions qui dispensent des formations en comptabilité afin de les informer des besoins en la matière?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au sein de la Commission économique de la chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale de l'ARES, un groupe de travail «comptabilité» veille à ce que le programme du bachelier en comptabilité évolue constamment afin de rester en phase avec le monde professionnel.

Ces deux dernières années, les travaux de ce groupe de travail ont notamment débouché sur une actualisation des contenus minimaux et du référentiel de compétence du bachelier en comptabilité. L'ajout d'un module de cours consacré à la comptabilité communale ne figure pas encore parmi les recommandations. Toutefois, il s'avère que certains établissements d'enseignement supérieur incluent déjà la comptabilité communale dans leur programme, mais d'autres pas. En effet, les contenus minimaux des bacheliers de type cours portent sur 144 *European Credit Transfer System* (ECTS), ce qui laisse aux établissements d'enseignement supérieur une marge de manœuvre de 36 ECTS pour personnaliser leur programme en fonction des attentes qui peuvent varier d'une Région à l'autre.

De plus, dans l'enseignement de promotion sociale, une unité d'enseignement intitulée «comptabilité spécifique» permet d'aborder cette matière. Cette unité d'enseignement pourrait également être organisée en formation continue. Par ailleurs, les établissements en comptabilité ont la possibilité d'effectuer leur stage dans le service de comptabilité d'une administration communale ou de faire leur travail de fin d'études sur un sujet lié à la comptabilité communale, ce qui est une autre façon d'apprendre cette matière spécifique. Tant en hautes écoles que dans l'enseignement de promotion sociale, la comptabilité communale est abordée de façon plus approfondie dans le bachelier de type court en sciences administratives et gestion publique. Le cursus en gestion publique de type long prévoit quant à lui des cours de comptabilité des collectivités locales et de finances publiques locales. Des offres de formation continue existent également.

Par ailleurs, des acteurs de formation publique proposent aussi des formations liées à ce sujet. Madame la Députée, différentes possibilités de formation à la comptabilité communale existent

déjà. Il n'est donc pas prévu d'imposer à tous les établissements d'ajouter un module sur la comptabilité communale dans le programme commun du bachelier en comptabilité, sachant par ailleurs que le programme de ce dernier est déjà bien chargé et qu'il n'est sans doute pas réaliste, en trois années seulement, de vouloir aborder de manière approfondie l'ensemble des nombreuses spécificités propres aux divers secteurs. Le bachelier en comptabilité offre une excellente formation de base qui permet aux diplômés d'évoluer dans les différents secteurs en développant leurs compétences au fil des années grâce à l'autoformation – à laquelle ils sont familiarisés pendant leurs études – et à la formation continue.

Si toutefois les provinces qui ont tutelle sur les communes estimaient qu'en dépit de ce qui a été mentionné, un vide subsistait, et si elles souhaitaient se mettre d'accord pour organiser certains cursus au bénéfice des pouvoirs locaux, nous n'y verrions pas d'objection.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je regrette que les questions relatives à la comptabilité communale n'aient pas été intégrées aux réflexions menées par le groupe de travail mis sur pied. Si nous voulons attirer des fonctionnaires de qualité dans les administrations locales des différentes communes, il s'agit d'une occasion manquée. Dans le cadre d'un recrutement au sein du service des finances par exemple, un diplôme en comptabilité est souvent requis. Or, les diplômés n'ont manifestement aucune connaissance en comptabilité communale.

Récemment, nous avons lancé un appel à candidatures en vue de renforcer le service des finances au sein de ma commune. Nous n'avons trouvé personne, car aucun des candidats diplômés en comptabilité ne possédait de notions spécifiques au secteur public. Les formations organisées par la province sont souvent dispensées après l'engagement. En d'autres termes, à l'heure actuelle, la personne doit d'abord être engagée avant de suivre les formations idoines.

Il faudrait renverser cette situation et incorporer des notions de base en comptabilité communale dans les cursus existants. Le but serait d'attirer ces nouveaux profils dans le secteur public sans pour autant devoir se résoudre à les former sur le terrain. Certes, ce type de comptabilité est très spécifique et cela complique les choses. Nous venons d'en faire l'expérience et, comme je vous le disais, les candidats qui se sont présentés ne connaissaient vraiment rien à la comptabilité communale, et ce, malgré le temps d'étude disponible pendant le confinement. En fait, ces derniers ne savent même pas où trouver l'information.

1.4 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale,

de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Dépistage du Covid-19 dans les établissements d'enseignement supérieur»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – L'Université de Liège (ULiège) a annoncé qu'elle proposera dès septembre à ses 25 000 étudiants et 5 000 membres du personnel d'être testés au Covid-19 de manière régulière, sur une base anonyme et volontaire. Cette opération de dépistage vise à assurer, dans les meilleures conditions, un retour partiel à ses activités en présentiel. Ce même objectif est poursuivi par tous les établissements d'enseignement supérieur. Néanmoins, tous ces établissements n'ont pas les ressources budgétaires, les moyens matériels et les hôpitaux en leur sein pour mener de telles campagnes de dépistage auprès de leur personnel et de leurs étudiants.

Dès lors, Madame la Ministre, quels moyens le gouvernement dégage-t-il pour soutenir les établissements qui souhaiteraient instaurer un dépistage de leur personnel et de leurs étudiants? Avez-vous pris contact avec les établissements afin d'évaluer leurs besoins? En tant que ministre de l'Enseignement supérieur et des Hôpitaux universitaires, avez-vous pris une initiative qui favoriserait la collaboration entre les hôpitaux universitaires et les établissements?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Selon Sciensano et l'*Economic Risk Management Group* (ERMG), le public cible pour lequel le test peut être indiqué est constitué de toutes les personnes qui répondent d'un cas possible de Covid-19.

Une attention particulière est portée au personnel soignant, c'est-à-dire aux personnes qui portent des soins et/ou de l'aide, ainsi qu'aux résidents et au personnel d'une collectivité résidentielle, c'est-à-dire une maison de repos, une maison de vie pour personnes handicapées, un centre d'accueil pour jeunes, une prison. Cette même attention est portée aux personnes ayant eu un contact à haut risque avec un cas de Covid-19 selon les modalités décrites dans les mesures à prendre pour les contacts d'une personne avec Covid-19.

Si la capacité de dépistage le permet, le public cible est étendu à toute personne nécessitant une hospitalisation, y compris une hospitalisation de jour, et tout nouveau résident qui entre pour la première fois dans une collectivité résidentielle. Les tests sont remboursés par l'Institut national

d'assurance-maladie invalidité (INAMI) aux conditions prévues, s'ils concernent le public cible.

Dans ces conditions, sans contester l'utilité de la démarche de l'ULiège, il ne me semble pas nécessaire que la Fédération Wallonie-Bruxelles doive intervenir en contraignant ces publics cibles à passer le dépistage. Je salue toutefois l'initiative de l'ULiège.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Si je souligne l'initiative qu'a prise l'ULiège, c'est parce que d'autres établissements pourraient bientôt lui emboîter le pas. Le gouvernement devrait donc prévoir un budget afin de les aider à réaliser des tests, qui seraient de nature à rassurer tant les étudiants que les professeurs.

1.5 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Bilan des épreuves de fin d'année en promotion sociale»

1.6 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Problématique des stages dans l'enseignement de promotion sociale; concurrence, durée et évaluation»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Comme dans toutes les filières d'enseignement, les professeurs et les étudiants se sont mobilisés dans l'enseignement de promotion sociale et se sont tous impliqués pour poursuivre et terminer l'année scolaire au mieux. Dans cet exercice peu commode, la promotion sociale, centrée sur l'andrapédagogie, requiert des mesures spécifiques et innovantes. Les multiples intervenants n'ont pas ménagé leur peine pour y parvenir. J'espère que le résultat que vous allez m'exposer, Madame la Ministre, sera aussi bon que ceux qui ont été obtenus dans les hautes écoles et dans les universités.

Entre les mesures strictement sanitaires, celles visant à évaluer les compétences acquises et l'organisation des épreuves intégrées à distance,

tous ont dû faire preuve d'adaptation. Nous souhaitons faire le point avec vous à l'aube des vacances scolaires afin de procéder à une première évaluation de cette année si particulière.

Quel bilan tirez-vous de cette fin d'année scolaire dans l'enseignement de promotion sociale? Quel est le pourcentage des étudiants qui n'ont pas pu prendre part aux épreuves à distance faute d'équipement technique? Quelles ont été les modalités d'examen pour eux? Un nombre significatif d'unités d'apprentissage a-t-il dû être reporté, singulièrement pour les cours pratiques? Concernant la réussite des épreuves intégrées, les établissements constatent-ils un pourcentage important d'abandon ou d'échec, en comparaison avec les années antérieures? Je pense notamment aux épreuves liées à la réalisation d'un stage. Avez-vous des chiffres à nous communiquer à ce sujet? Qu'en est-il des formations dans le cadre des professions réglementées, comme les brevets et bacheliers en soins infirmiers? Comment les stages, épreuves et examens se sont-ils organisés? Quelle est la proportion des étudiants qui devront trouver un nouveau stage?

M. Michele Di Mattia (PS). – Lors de la prochaine rentrée académique, de nombreux étudiants inscrits dans l'enseignement de promotion sociale seront amenés à prêter des stages qui devaient initialement se dérouler lors de la présente année académique, mais que la crise sanitaire a contraints à un report d'échéance. Il nous revient que, pour les étudiants de certaines filières, il est souvent difficile de trouver un stage. C'est lié aux périodes et aux lieux des stages des étudiants de plein exercice. Lors de la prochaine rentrée académique, le rattrapage des périodes de stages de ces derniers, combiné à des offres de stages réduites en raison de la crise, risque d'être principalement préjudiciable aux étudiants de promotion sociale. Par ailleurs, on peut se réjouir que le FOREM ait accordé une prolongation de dispense pour permettre aux demandeurs d'emploi de suivre une formation jusqu'en novembre.

Madame la Ministre, j'aimerais vous interroger sur les trois éléments suivants. Premièrement, pourriez-vous nous faire part de votre évaluation de ce contexte spécifique de risques d'engorgements concernant les stages? Envisagez-vous d'éventuels délais complémentaires ou modulables selon les spécificités de parcours? Deuxièmement, pouvez-vous nous indiquer si la durée de la prolongation proposée par le FOREM a été concertée avec les représentants de l'enseignement de promotion sociale, afin, entre autres, de permettre des délais suffisants de délibération? Estimez-vous opportun que l'allongement de la dispense puisse concorder avec la date du 31 décembre à laquelle toutes les unités d'enseignement devront être clôturées et tous les étudiants délibérés? Troisièmement, pouvez-vous nous éclairer sur les modalités d'organisation et de convocation des jurys en dehors des périodes habituelles prévues à

cet effet? Des adaptations sont-elles notamment prévues pour garantir la composition qualitative de ces jurys?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame et Monsieur les Députés, il est encore un peu tôt pour dresser un bilan du déroulement des stages et des réussites, qu'il s'agisse des unités d'enseignement ou d'épreuves intégrées. Ce bilan sera réalisé en temps utile, avec toutes les parties prenantes. J'ai demandé à recevoir les chiffres.

Afin de minimiser les impacts de la crise sanitaire, j'ai pris des mesures pour que les établissements puissent réduire au maximum l'allongement des études, afin de ne pas mettre à mal les nombreux efforts consentis par les adultes en reprise d'études. Parmi ces mesures, l'allongement de la durée maximale d'organisation d'une unité d'enseignement permet à l'établissement de ne réorganiser que les périodes de cours ou de stages nécessaires à l'acquisition des apprentissages visés par le dossier pédagogique. Cette mesure permet donc d'allonger les délais de réalisation des stages et d'éviter, autant que possible, l'engorgement des lieux de stages.

L'allongement des formations organisées en convention avec le FOREM a été concerté au sein de la coupole régionale qui réunit des représentants du FOREM et de l'enseignement de promotion sociale, afin que les stagiaires conservent leurs droits durant toute leur formation, jusqu'à la certification. La date limite de fin d'unité d'enseignement, portée au 31 décembre 2020, ne concerne que les unités d'enseignement débutées durant l'année académique 2019-2020. Elle n'est donc pas un frein aux délibérations et à la certification que je souhaite garantir.

Lorsque les évaluations ont eu lieu à distance, les établissements ont trouvé des solutions pour que les étudiants bénéficient des conditions indispensables à ce mode d'évaluation, en leur prêtant du matériel ou en mettant un local à disposition. De plus, pour limiter les impacts des évaluations à distance, l'évaluation continue a été autorisée dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, comme elle l'était déjà dans l'enseignement secondaire de promotion sociale.

Une évaluation des conséquences de la crise sur les reports d'organisation sera menée avec les représentants des fédérations des pouvoirs organisateurs, présidents et vice-présidents du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale (CGEPS), les administrations, l'inspection et les syndicats, à travers l'action des instances représentatives ou d'avis, comme le CGEPS et la cel-

lule de pilotage de l'enseignement de promotion sociale.

L'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 22 du 11 juin 2020 relatif au soutien du secteur de l'Enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 a déjà permis de dégager un budget de 1 054 335 euros, pour environ 15 000 périodes qui seront consacrées aux reports d'organisation des unités d'enseignement nécessitant la pratique professionnelle ou l'exécution de gestes techniques, impossibles à réaliser à distance et menant à la sanction d'une section.

Mme Alda Greoli (cdH). – J'attends qu'un bilan puisse être établi. Les étudiants de l'enseignement de promotion sociale sont aussi essentiels que ceux issus des autres filières. Pour certaines de ces dernières, les enseignements seront rapidement tirés et des propositions seront faites dans les prochains jours. Il ne faudrait pas que l'enseignement de promotion sociale soit oublié dans ce cadre.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, vos réponses sont parfaitement rassurantes. La concertation avec le FOREM a eu lieu à propos de l'allongement des délais de stage ainsi que sur les 15 000 périodes dont le total sera, je l'espère, suffisant pour répondre aux nécessaires adaptations. Je suivrai ce dossier avec la plus grande attention.

1.7 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Adaptation de l'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires»

Mme Alda Greoli (cdH). – Les deux sessions de l'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires auront lieu les 28 août et 12 septembre, dans un contexte particulier à plusieurs égards. Si la première épreuve sera organisée de manière centralisée à Brussels Expo comme à l'accoutumée, la seconde sera décentralisée dans les différentes universités qui proposent ces cursus. Les candidats, qui sortent pour la plupart directement de l'enseignement secondaire, risquent de ne pas avoir le même bagage de connaissances que les candidats des années précédentes. À ce propos, le recteur de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a déclaré, dans une interview accordée le 18 juin dernier à «*La Libre Belgique*», qu'une réflexion est menée pour adapter le

contenu de ces examens à la matière qui a pu être vue dans les classes.

Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer et développer les propos du recteur de l'UCLouvain? Le jury de l'examen d'entrée et d'accès, qui détermine les questions et les modalités d'évaluation, travaille-t-il à une version adaptée de ces épreuves? Comment l'enseignement secondaire a-t-il été associé à ces réflexions? Pouvez-vous nous donner davantage de précisions sur les modalités d'organisation des épreuves centralisées et décentralisées? Comment seront-elles adaptées afin de respecter les mesures de protection sanitaire et de distanciation sociale? Quelles seront les mesures prises pour faire en sorte que les examens décentralisés aient lieu dans les mêmes conditions? Des dispositions particulières ont-elles été adoptées afin de protéger la confidentialité des épreuves?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Compte tenu des décisions de confinement imposées dans le cadre de la crise, nous avons été contraints d'assurer la réorganisation de la fin de l'année scolaire et académique. Dans ce contexte, il a été décidé de reporter la première épreuve de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie afin de laisser un laps de temps plus important aux élèves du secondaire pour acquérir la matière qu'ils n'auraient pas pu voir durant la période de confinement.

Par ailleurs, le gouvernement a fait le choix de conserver deux épreuves afin de maximiser les chances des candidats et d'augmenter potentiellement le nombre d'étudiants pouvant accéder à ces cursus. Les épreuves de l'examen d'entrée se tiendront en présentiel le 28 août 2020 pour la 1^{ère} session et le 12 septembre 2020 pour la seconde, dans le respect des mesures sanitaires recommandées par la cellule d'évaluation (CELEVAL) pour l'enseignement supérieur.

La première épreuve se déroulera au Heysel, ce qui nous assure de garantir une distance sociale suffisante entre les candidats en respectant 1,5 mètre entre eux. Plus de quatre mille candidats potentiels seront répartis entre quatre palais avec un lieu d'accueil spécifique pour chaque palais. La seconde session sera organisée le 12 septembre de manière décentralisée, dans les universités et, si ce n'est pas possible, dans un lieu suffisamment grand pour assurer la distanciation sociale entre les candidats.

Lors des deux épreuves, l'organisation de l'examen d'entrée sera placée sous l'égide de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui en assurera la coordination. Tout sera mis en œuvre afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats et les mesures de

sécurité sanitaire appropriées. Les questions seront identiques dans toutes les implantations pour la session de septembre. Le contenu des épreuves sera, comme à l'accoutumée, défini par le jury. La structure du programme des épreuves est fixée par le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, le programme détaillé de l'examen l'étant par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 arrêtant le programme détaillé de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou des études de premier cycle en sciences dentaires. Les candidats peuvent donc y avoir accès. C'est une base leur permettant de connaître les matières sur lesquelles ils seront évalués. Ceci étant, le jury de l'examen d'entrée est pleinement conscient des effets délétères de la crise et en tiendra compte dans ses travaux.

Comme prévu par le décret, les inspecteurs de l'enseignement ordinaire sont directement associés aux travaux du jury pour la réalisation des questions d'examens. Enfin, un protocole de sécurité permet d'assurer la confidentialité des épreuves. Soyez assurée, Madame la Députée, que tout est mis en œuvre pour permettre aux candidats de présenter l'examen d'entrée de médecine et dentisterie dans les meilleures conditions possible compte tenu des circonstances exceptionnelles imposées par la crise.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je prends bonne note du point principal de votre réponse: pour l'élaboration de leurs questions, les jurys tiendront compte de l'état de connaissance des matières en fonction des informations qui leur auront été données par les inspecteurs de l'enseignement secondaire.

1.8 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation des chercheurs»

M. Martin Casier (PS). – Un récent article de presse traite du «fléau des revues prédatrices», qui proposent de publier un article sur les travaux menés par un chercheur en échange d'un paiement effectué par celui-ci. Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois que je vous interroge au sujet de certaines dérives concernant les revues scientifiques. En raison de l'importance accordée aux données bibliométriques dans le domaine de la recherche, ces revues détiennent un certain moyen de pression sur les chercheurs, qui ont besoin de nombreuses publications et référencements en vue

de se faire reconnaître par leurs pairs. Cette méthode faisant primer la quantité sur la qualité doit être remise en question; sa réforme est d'autant plus importante que des acteurs malintentionnés profitent des conditions professionnelles instables inhérentes à la vie des chercheurs.

Selon le groupe socialiste, il est essentiel de mener une réflexion visant à réexaminer les critères d'évaluation des chercheurs. Le nombre de publications ne reflète pas à lui seul la qualité de leur travail. Il est donc essentiel que les organismes de financement, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie, se penchent sur la manière d'opérer un tel changement. Cette réflexion doit également s'étendre aux niveaux européen et fédéral; je suis d'ailleurs certain que vous ne manquerez pas de répercuter cette problématique dans les enceintes concernées. Certains établissements d'enseignement supérieur ont déjà entrepris un travail en ce sens. Par exemple, l'*Universiteit van Gent* (UGent) a décidé d'instaurer un nouveau modèle d'évaluation mettant notamment en avant la collaboration et promouvant le service à la communauté plutôt que les critères strictement bibliométriques. Ce type d'initiative doit être soutenu par les autorités publiques.

Avez-vous été interpellée à propos de situations où des chercheurs auraient été amenés à payer pour être publiés? Le cas échéant, étaient-ils avertis des démarches entreprises par ces revues frauduleuses? Ne serait-il pas nécessaire de les informer au sujet de cette «arnaque» apparemment fréquente? Celle-ci a-t-elle fait l'objet d'initiatives au sein des établissements d'enseignement supérieur et du Fonds de la recherche scientifique (FNRS)? Une réflexion sur l'introduction de nouveaux critères de sélection est-elle en cours? Des réflexions plus globales sont-elles menées au niveau européen?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Une recherche sans publication est une recherche non aboutie; en effet, la communication alimente la recherche scientifique et fait progresser plus rapidement la science pour le bien-être de notre société. Les articles scientifiques peuvent être publiés directement en *Open Access* sur une plateforme numérique ou par le biais d'une revue numérique. Cette publication peut se faire soit sans frais pour l'auteur, selon le modèle «*Diamond*», soit moyennant le paiement d'*article processing charges* (APC). Ces APC sont plus ou moins élevés en fonction des disciplines, des auditeurs et des revues et servent à financer la revue par les pairs, les comités éditoriaux ou encore le référencement des articles.

Le fait de payer pour publier un article n'est donc pas l'apanage des éditeurs prédateurs, mais

bien l'un des modèles économiques dont ces éditeurs se saisissent pour fournir des prestations frauduleuses ou manquant d'éthique professionnelle. Si un chercheur paie pour être publié, c'est qu'il désire accroître la valeur de sa publication à travers la validation de son contenu. Je n'ai jamais été personnellement interpellée par un chercheur victime de ces éditeurs prédateurs, mais ce phénomène me préoccupe, car il persiste malgré tous les efforts de sensibilisation déployés par les établissements d'enseignement supérieur et par le FNRS.

En effet, s'il n'existe pas de mesures contraignantes, les établissements ont pour habitude d'insister sur ce problème dans le cadre des formations prodiguées aux chercheurs et à travers leurs canaux de communication. Ainsi, il existe des systèmes mettant en avant des revues de confiance afin d'orienter et de sensibiliser les chercheurs. Outre ces actions de formation, certains réfléchissent à la création d'outils qui permettraient à un chercheur de déterminer aisément s'il a affaire à une revue prédatrice ou non en le faisant réfléchir à un certain nombre d'éléments pertinents. Le FNRS, quant à lui, déconseille à ses récipiendaires de présenter leur manuscrit et de publier dans les revues prédatrices répertoriées dans la liste de Beall. Cependant, cette liste fait l'objet de controverses.

Dans les universités, des discussions sont en cours pour améliorer l'évaluation et mieux considérer la diversité des missions de l'université, à savoir l'enseignement, la recherche et le service à la société. Certaines universités n'intègrent pas dans l'évaluation de leurs chercheurs les données bibliométriques comme le nombre d'articles, le nombre de citations ou la qualité des revues. Ces critères bibliométriques ne sont d'ailleurs qu'un élément parmi d'autres pris en compte par les commissions scientifiques du FNRS lorsque celui-ci évalue des candidatures de chercheurs ou des demandes de financement. Comptent également le parcours du chercheur et ses accomplissements, mais aussi la qualité, l'originalité et la faisabilité du projet de recherche, l'avancement par rapport à l'état de l'art, etc.

La Commission européenne procédera cette année à l'analyse de l'*European Charter & Code for Researchers* concernant les ressources humaines et la carrière scientifique en tenant compte des changements liés à la science ouverte. Une *task force* européenne a d'ailleurs récemment été créée au niveau du Comité de l'espace européen de la recherche et de l'innovation (CEER) afin d'évaluer l'évolution des méthodes d'évaluation de la recherche à la lumière des nouvelles tendances liées à la science ouverte et à l'équité de genre. Le rapport de ce groupe, qui intégrera les bonnes pratiques aux échelons nationaux, y compris en Fédération Wallonie-Bruxelles, est attendu pour la fin de cette année. La *task force* est coprésidée par un agent de mon administration qui me

tiendra directement informée des résultats des travaux en cours.

(*M. Eddy Fontaine, vice-président, prend la présidence.*)

M. Martin Casier (PS). – Rendez-vous est donc pris pour la fin de l'année, Madame la Ministre! Plus sérieusement, je suis très heureux de constater que cette thématique est prise à bras-le-corps au niveau européen, car il s'agit typiquement d'une dynamique dans laquelle ni la Communauté française ni la Belgique ne peuvent faire cavalier seul. Un changement global dans la manière d'apprécier le travail des chercheurs est nécessaire. Je ne doutais pas de votre investissement dans ce dossier et votre réponse me rassure tout à fait.

Toujours est-il que tant qu'il existera une pression sur la publication de la recherche scientifique, il existera également des revues prédatrices. C'est en ce sens qu'un changement d'approche plus global aurait le mérite de clarifier cette situation. Pour le reste, vous avez raison de rappeler qu'il n'est pas toujours si simple de faire le tri entre les revues qui sont prédatrices et celles qui ne le sont pas; qui plus est, certains modèles économiques poussent au paiement des publications.

Ce fonctionnement pose néanmoins question, car ces recherches ont souvent déjà été financées par de l'argent public. Les chercheurs bénéficiant de telles subventions seraient donc eux-mêmes appelés à payer pour être publiés dans des revues auxquelles nous nous abonnons ensuite, toujours avec de l'argent public, pour mutualiser les résultats de ces recherches. Potentiellement, nous payons ainsi quatre fois pour la réalisation et la publication d'un travail de recherche.

Dans une logique d'efficacité économique et de publication de la recherche scientifique, cette dernière étant essentielle au même titre que le contrôle par les pairs, le mouvement d'*open science* est très important. Certains chercheurs s'y engagent beaucoup actuellement, mais il est encore difficile de faire valoriser cet engagement dans une carrière. Dès lors, la recherche de solutions pour intégrer ce type de publications dans l'évaluation de la carrière des chercheurs constitue l'une des clés du succès de ce mouvement. Tant que ce ne sera pas le cas, nous resterons face à un paradigme qui n'est propice ni à la qualité de la science ni à une bonne utilisation de l'argent public.

1.9 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeu-

nesse et des Sports, intitulée «Accompagnement des futurs nouveaux étudiants»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – L'année s'est achevée pour de nombreux élèves de l'enseignement secondaire. Ce fut une année pour le moins particulière et, malgré les différents dispositifs d'orientation mis sur pied, ces élèves n'ont pas bénéficié du même accompagnement que leurs prédécesseurs.

Certains préparent déjà leur entrée dans l'enseignement supérieur. Au-delà du choix des études ou de l'établissement, des impératifs d'ordre pratique surgissent, tels que la recherche d'un logement. Ces démarches sont aujourd'hui plus compliquées en raison de la crise sanitaire. À l'heure où les établissements d'enseignement supérieur annoncent de premières décisions concernant l'attribution de leurs logements, des inquiétudes naissent chez certains étudiants et chez leurs proches. Par ailleurs, les mesures sanitaires ont empêché l'organisation des traditionnelles journées portes ouvertes. Or, ces événements sont souvent l'occasion pour les étudiants d'obtenir une série d'informations et de tisser un premier lien avec le monde de l'enseignement supérieur.

Madame la Ministre, quelles mesures ont été prises par les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de soutenir les étudiants dans leurs démarches? Quel soutien est-il apporté aux étudiants ayant reçu une réponse négative à leur demande pour un logement dépendant de l'établissement? Vers quel organisme les étudiants peuvent-ils se tourner afin de trouver un logement ailleurs? Quelle aide peuvent-ils recevoir de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Concernant votre première interrogation, je vous renvoie à la réponse apportée à la question orale de votre collègue Maxime Hardy intitulée «*Orientation des élèves vers l'enseignement supérieur*».

Les salons d'orientation ont effectivement, et à juste titre, été annulés, à l'image de celui du Service d'information sur les études et les professions (SIEP) devant se tenir à Liège. Néanmoins, des outils numériques ont largement été déployés afin de combler le manque. Les journées portes ouvertes des universités ont fait place à des journées portes ouvertes virtuelles. Les sites internet des établissements précisent les dates de ces sessions, au cours desquelles les futurs étudiants auront la possibilité de rencontrer des professeurs issus des disciplines qui les intéressent. Par ail-

leurs, des modules d'orientation en ligne sont toujours accessibles, comme le site DiagnoSciences, qui permet d'en savoir plus sur les études scientifiques, et la plateforme Coursus, qui permet, par le biais d'un questionnaire en ligne, d'explorer les différents programmes d'enseignement supérieur. Enfin, la suspension des cours en présentiel n'implique pas l'arrêt des services d'orientation. Les élèves gardent la possibilité de solliciter des conseils par téléphone ou par courriel.

L'ensemble des publics de l'enseignement supérieur doit bénéficier d'une information et d'une orientation de qualité. À ce titre, les adultes en reprise d'études n'ont pas été oubliés par les services d'orientation des établissements d'enseignement supérieur. Les traditionnelles séances d'information sur les masters et doctorats ont été transformées en réunions virtuelles, afin de poursuivre les échanges. En outre, les opérateurs du projet DIORES, dédié à l'orientation des adultes vers l'enseignement supérieur, ont également organisé des ateliers virtuels. En ce qui concerne vos interrogations sur l'accès au logement, je vous renvoie à la réponse apportée à la question écrite n° 80 de votre collègue Anouk Vandevorde intitulée «*Logement étudiant en FWB*».

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Je consulterai les réponses apportées aux questions de mes collègues afin de compléter mon analyse. Je vous interrogerai de nouveau sur le sujet si nécessaire.

1.10 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Chaire universitaire non-eurocentriste»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – La Coalition NAPAR, qui regroupe plus de quarante associations, a récemment publié un mémorandum avec une série de recommandations. Pour ce faire, la Coalition a contacté les différents députés afin d'œuvrer autant que faire se peut à la création du plan d'action interfédéral contre le racisme. Cette publication constitue un outil important, dans la mesure où elle offre des pistes et des moyens de lutte contre le racisme de façon concrète et pour les différents niveaux de pouvoir.

Ainsi, la Coalition recommande le développement de nouvelles chaires universitaires non-eurocentristes, en particulier celui d'une chaire en études africaines et postcoloniales. Cette dernière devrait être entre les mains de la diaspora africaine, au sein de laquelle l'expertise universitaire et les autres compétences acquises seraient présentes et reconnues. La Coalition NAPAR précise

d'ailleurs que d'autres pays en ont déjà créé une et pourraient nous inspirer.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance dudit mémorandum? Quelle est votre opinion à propos de cette recommandation spécifique qui concerne vos compétences? Souhaitez-vous vous positionner vis-à-vis de celle-ci? Quelles mesures pourrions-nous envisager pour lui en donner une suite utile?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, il y a deux semaines, j'ai eu l'occasion de vous exposer ma position par rapport au débat sur le passé colonial. Je pense en effet qu'il est nécessaire de repenser notre histoire coloniale en tenant compte de la vision des colonisés. Naturellement, notre espace public doit accorder plus de place dans ce passé colonial aux Congolais, aux Rwandais, aux Burundais et à l'ensemble de la diaspora africaine.

La coopération universitaire au développement offre déjà à des chercheurs du Sud la possibilité de collaborer à des projets de recherche entre la Belgique et l'Afrique, ou de venir poursuivre leur formation en Belgique. Ces projets de collaboration alimentent autant la réflexion des chercheurs belges que celle des chercheurs africains. J'y suis très attachée.

Comme je vous l'avais mentionné il y a deux semaines, de nombreuses études doctorales sur l'histoire coloniale sont déjà en cours. Nous ne pouvons pas partir du postulat que toutes ces recherches sont eurocentrées. De nombreuses collaborations intègrent déjà les perspectives des chercheurs africains. Nous devons encourager nos chercheurs à développer des relations avec leurs confrères africains, mais également pousser nos étudiants, y compris ceux de la diaspora, à aborder cette thématique dans leurs travaux de fin d'année et dans leur mémoire afin qu'ils poursuivent par la suite ces recherches en troisième cycle.

Enfin, je ne pense pas que la proposition de la Coalition NAPAR reflète la réalité de la recherche scientifique. L'attribution de chaires et de post-doctorats est en principe liée à un critère d'excellence, jamais à un critère racial ou identitaire. Si cela était le cas, il s'agirait de dénoncer de tels comportements. Il convient de respecter la liberté académique de nos chercheurs. L'imposition d'un billet de recherche n'est pas pertinente si elle est systématique. J'encourage plutôt la multiplication des points de vue afin d'approcher au plus près de la vérité scientifique. Toutefois, je reste ouverte à d'autres propositions visant à poursuivre le travail de réconciliation et de vérité scientifique.

(*M. Nicolas Tzanetatos, président, reprend la présidence*)

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Ministre, je transmettrai votre réponse aux responsables de la Coalition NAPAR. J'estime que leur mémorandum, et cette recommandation en particulier, ouvre une piste intéressante. Si d'autres pays ont décidé de suivre cette voie et cette reconnaissance de l'expertise universitaire, c'est sans doute une idée à creuser. Par ailleurs, une initiative vient d'être lancée: les assises contre le racisme. Elles seront organisées jusqu'en 2021 et porteront sur la décolonisation et l'antiracisme. Il sera peut-être alors question d'ouvrir plus largement le champ des possibles. Il n'est évidemment pas question de restreindre les critères d'excellence, mais plutôt d'avoir une autre vision que notre conception habituelle. Je pense notamment à la coopération universitaire internationale. Pour avoir eu l'occasion de suivre certains projets de coopération, je constate malheureusement qu'ils ne sont pas toujours très pertinents ou efficaces. Il faut aussi faire bouger les choses à ce niveau.

1.11 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation de la première session d'examens»

1.12 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Résultats de cette session dans l'enseignement supérieur»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, la dernière session d'examens a été particulière pour le monde académique et spécialement pour les étudiants qui ont dû la vivre dans des circonstances souvent difficiles. Il est essentiel d'évaluer au plus vite l'organisation de cette session d'examens afin de préparer au mieux la seconde, notamment en vue de prendre les mesures les plus appropriées pour les étudiants qui auraient connu des difficultés spécifiques liées à la crise que nous venons de vivre.

Évoquer ce sujet lors des dernières semaines ne permettait pas de tirer un bilan dans la mesure où la session d'examens n'était pas terminée. L'occasion est, à présent, arrivée de tirer les enseignements des évaluations de juin. J'ai entendu ce matin les chiffres évoqués dans votre interview sur «*Matin Première*» de la RTBF. Est-il possible de passer en revue les statistiques, par cohorte et type d'études, de telle manière à prendre les mesures les plus adéquates à la situation?

Pouvez-vous nous faire part de l'analyse que vous posez *a posteriori* sur l'organisation de cette session? Les tendances indiquent-elles un taux d'échecs inférieur ou supérieur à la normale? Qu'en est-il du taux d'abandon des étudiants, ventilé également par année d'étude? Avez-vous constaté un taux de recours spécialement élevé? Quelles mesures prendrez-vous pour la seconde session d'examens et pour l'accompagnement des étudiants en difficulté?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, tout comme M. Demeuse, j'ai écouté les informations ce matin et je vous ai entendue à la radio. Ma question avait évidemment été déposée plus tôt, lorsque nous ne disposions pas encore de toutes les informations dont nous disposons aujourd'hui. La session d'examens se clôturera officiellement le 10 juillet, mais elle est déjà terminée pour la plupart des étudiants. Pouvez-vous nous faire part des premières informations que vous avez obtenues des établissements sur les taux de réussite pour cette session? Quelle est l'évolution du taux de réussite entre cette fin d'année et la fin de l'année dernière? Quels enseignements en tirez-vous?

Je vais ajouter une dernière question, tout en sachant qu'il ne sera peut-être pas possible pour vous d'y répondre maintenant. Sur les quelque 210 000 étudiants inscrits en octobre dans les hautes écoles et universités de la Communauté française, combien ont effectivement passé les examens? Des enquêtes de la Fédération des étudiants francophones (FEF) affirmaient récemment qu'un étudiant sur cinq était sur le point d'abandonner ses études. L'Assemblée générale des étudiants de Louvain (AGL) donnait des chiffres encore plus alarmants et parlait d'un étudiant sur trois prêt à renoncer. Ces chiffres ont-ils été confirmés? Beaucoup d'étudiants ont-ils arrêté leurs études?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 6 relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020, du 24 avril dernier, reporte la fin de la session d'examens au 10 juillet. Dans certains établissements, en particulier dans les écoles supérieures des arts (ESA), les délibéra-

tions ne sont pas encore clôturées. Nous ne disposerons donc des chiffres définitifs qu'à partir du 10 juillet. Toutefois, j'ai demandé à tous les établissements de me communiquer, dès la fin des délibérations, le taux de réussite, le taux d'échec et le taux d'abandon, ainsi qu'une comparaison avec les années précédentes des examens de juin.

Deux grandes tendances se dégagent. La première est une hausse du taux de réussite de 9 % dans les universités et de 5 à 10 % dans les hautes écoles. La seconde est une augmentation du taux de participation aux examens de 3 % dans les universités. Le taux d'abandon est par ailleurs en baisse, de l'ordre de 2 %, dans les hautes écoles. La consigne de bienveillance à l'égard des étudiants lors de cette session particulièrement stressante semble donc avoir été respectée. Je tiens à féliciter les étudiants pour leur capacité de résilience en cette période très éprouvante. Je me réjouis de constater que le choix de l'enseignement à distance, seule option qui nous restait, n'a finalement pas été préjudiciable aux étudiants et a permis de garantir l'acquisition de compétences dans des circonstances difficiles. Enfin, il est un peu tôt pour se prononcer sur les recours, ceux-ci étant introduits quelques jours après l'annonce des résultats. Je ne manquerai toutefois pas de vous en informer.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, les chiffres sont effectivement ceux que vous avez cités ce matin et annoncés par la presse. Il est rassurant de voir que les mesures prises ont été utiles, qu'elles ont permis à une majorité d'étudiants de survivre à cette période compliquée et de réussir leur année. Je constate que, de manière générale, les jurys ont également fait preuve de souplesse.

Il est désormais important d'analyser ces statistiques de façon fine et par année. Disposer du taux d'abandon général est intéressant, mais je serais curieux de découvrir les taux d'abandon en première année, par rapport à ceux de 2019, voire de 2018. Ces chiffres peuvent en effet traduire différentes retombées. Dans les faits, il ne faut pas non plus négliger les situations où la session s'est mal passée et veiller à ce que ces statistiques ne cachent pas la situation d'étudiants qui, sans le virus, auraient réussi leur année. Il aura permis à certains de s'en sortir alors qu'ils n'auraient peut-être pas réussi ordinairement. *A contrario*, certains auraient peut-être réussi et ont échoué à cause du virus. Ce sujet doit continuer à nous préoccuper, d'où l'importance d'avancer sur la finançabilité et au texte que nous avons déposé avec la majorité.

Enfin, il est important de fixer à nouveau des balises pour la seconde session et de communiquer des informations claires aux étudiants. Le maintien de mesures telles que la mise à disposition de locaux, comme ce fut le cas lors de la première session, est essentiel.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses rassurantes. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'il n'y ait pas eu de grosses catastrophes à cet égard dans les différents établissements. Toutefois, je voudrais insister sur l'importance de poser une analyse la plus fine possible de la situation, même si c'est encore un peu tôt, et vous inviter à être attentive à la question des inégalités. En effet, des taux de réussite globaux donnent par définition que des moyennes qui peuvent avoir différentes significations. Une moyenne peut signifier que tous se trouvent aux alentours de cette moyenne, mais elle peut aussi signifier qu'il y a des extrêmes vers le haut et vers le bas qui donnent un résultat moyen.

Les informations dont je dispose, bien que trop hâtives pour être scientifiques, mettent en lumière le fait que le taux de réussite est en général plus important que les années précédentes pour les étudiants issus de classes sociales moyennes et supérieures, alors qu'il serait moins élevé pour les étudiants de milieux sociaux moins favorisés. Dans ce cas, il apparaît que certains élèves ont dû faire face à des conditions de travail à domicile catastrophiques, ce qui a généré un taux d'échec plus important. Cet élément pourrait se confirmer par une analyse plus fine des chiffres. En effet, nous savons que les inégalités existent déjà en amont dans notre enseignement et que les classes populaires, peu représentées dans l'enseignement supérieur, pèsent relativement peu sur les statistiques de réussite. Il se pourrait qu'il y ait une augmentation du taux d'échec dans les classes sociales défavorisées, alors que le taux d'échec global, et c'est une bonne nouvelle, diminue.

1.13 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Accès aux copies d'examen et recours possibles»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Des étudiants de la Haute Ecole Francisco Ferrer m'ont interpellé quant aux conditions dans lesquelles se sont déroulés leurs examens, ainsi qu'au sujet des modalités d'accès aux copies une fois la session terminée. Contrairement aux dispositions prévues dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 6 relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020, les modalités d'une série d'examens auraient été communiquées extrêmement tardivement, voire modifiées quelques jours ou quelques heures avant l'épreuve.

J'en veux pour preuve quelques situations vécues: un professeur aurait transformé une présentation de groupe en travail individuel avec la même quantité de matière cinq jours avant la date de la remise; la durée de deux examens est passée de deux heures à une heure trente la veille de l'évaluation; des problèmes techniques ont perturbé plusieurs examens successifs, empêchant les étudiants de commencer les épreuves suivantes à l'heure; plusieurs étudiants ont réclamé, en vain, les grilles d'évaluation et de compétences à atteindre; les taux d'échec de certains examens s'élèveraient enfin à 70 %, 85 % voire 89 %.

Les étudiants confrontés à de telles situations éprouvent un profond désespoir, et ce, d'autant plus que l'accès aux copies, pourtant imposé par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), serait apparemment réservé par l'établissement aux étudiants ayant obtenu une note entre cinq et neuf sur vingt. Le délai pour consulter les copies est en outre extrêmement réduit.

De quels modes d'action disposent ces étudiants vis-à-vis de telles situations? Avez-vous eu des échos d'autres établissements où les modalités d'examens ont été modifiées en dernière minute et où l'accès aux copies aurait également été restreint? Quelles sont les voies de recours qui s'offrent aux étudiants lorsqu'ils sont confrontés à de telles difficultés, apparemment liées au non-respect des dispositions prescrites? Dans les cas cités, certains d'entre eux ont introduit des recours internes, entre-temps rejetés par le jury. Ils s'en trouvent démunis. Pouvez-vous confirmer que l'accès aux copies d'examen ne peut être réservé à une partie seulement des étudiants, y compris en période de crise sanitaire? Une communication en ce sens a-t-elle été adressée aux établissements?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les chiffres de réussite positifs ne doivent pas occulter certaines situations difficiles et le stress vécu par quelques étudiants et enseignants durant la session. J'ai été informée des difficultés concernant la consultation des copies d'examen dans plusieurs sections de la Haute École Francisco Ferrer. J'ai personnellement interpellé le commissaire du gouvernement auprès de cet établissement quant au respect du principe de consultation des copies, tel qu'il est prévu dans le décret «Paysage» et dans le règlement des études et des examens de la haute école. Il s'avère que les problèmes rencontrés par les étudiants concernaient deux enseignants. Depuis lors, le droit de consultation a été rétabli et toutes les restrictions ont été levées. Bien qu'il s'agisse d'un cas isolé, je regrette que ce dispositif n'ait pas été correctement mis en œuvre.

En ce qui concerne les taux de réussite aux examens au sein de la Haute École Francisco Ferrer, les chiffres qui m'ont été communiqués sont de nature à rassurer les étudiants ayant vécu une session compliquée. À ce jour, le taux d'étudiants ayant réussi plus de 45 crédits est de 40 %, contre 24 % l'an dernier. Les résultats complets de la première session seront disponibles après la fin de celle-ci, soit le 10 juillet.

Plus généralement, en application de l'article 134 du décret «Paysage», les établissements d'enseignement supérieur ont fixé leur règlement des études qui présentent les règles particulières de fonctionnement du jury. Le règlement de jury fixe notamment les modes d'introduction, d'instruction et de règlement des plaintes d'étudiants relatives à des irrégularités dans le déroulement des évaluations. Le délai de recours pour l'introduction d'une plainte est de maximum trois jours ouvrables, soit après la notification des résultats de la délibération dans l'hypothèse d'une contestation portant sur ceux-ci soit, dans le cas d'un examen écrit, après la consultation des copies dans l'hypothèse d'une contestation portant sur l'évaluation.

Dans les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA), lorsqu'un étudiant introduit un recours contre une irrégularité dans le déroulement des évaluations, un jury restreint, composé au minimum du président, du secrétaire et d'un membre, instruit la recevabilité du recours sur les éléments suivants: respect de la forme, respect du délai et vérification du motif invoqué, qui doit prouver une irrégularité, à savoir le non-respect du mode d'évaluation annoncé. Si le jury restreint déclare le recours recevable, le jury plénier est réuni pour délibérer une nouvelle fois. Si le jury plénier déclare que le recours est infondé, l'étudiant peut encore introduire un recours devant le Conseil d'État dans les 60 jours suivant la notification de la décision.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je suis heureux d'entendre que vous serez attentive à l'analyse des résultats des examens. De même, je salue votre intervention auprès du commissaire du gouvernement auprès de la Haute école Francisco Ferrer. Il est bon de rappeler que l'accès aux copies est un droit qui vaut pour l'ensemble des étudiants, surtout en cette période complexe. Par ailleurs, les étudiants doivent être correctement informés au sujet des différentes voies de recours qui existent, dans le respect de la liberté académique. C'est un sujet qui mérite réflexion. J'espère que vos propos rassureront les étudiants et qu'ils feront usage des différents modes d'action qui s'offrent à eux, s'ils estiment que des règles n'ont pas été respectées. Je ne manquerai en tout cas pas de les informer à ce sujet.

1.14 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de

l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures sanitaires encadrant la rentrée académique»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, le 29 juin 2020, vous avez présenté les mesures sanitaires destinées à encadrer la prochaine rentrée académique dans le contexte de la crise du Covid-19. Vous avez déterminé quatre scénarios d'évolution de la situation actuelle: un scénario rouge dans le cas d'une situation de confinement; un scénario vert si la situation est normale; un scénario orange si nous restons dans une situation de déconfinement comme depuis le 18 mai 2020; et un scénario jaune, dans le cas d'un campus riche en contacts.

Pour ce dernier scénario, en concertation avec les établissements et les spécialistes du groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES), vous avez retenu dix principes généraux applicables à l'ensemble des personnes actives dans le secteur de l'enseignement supérieur. Citons notamment le port du masque recommandé et obligatoire quand la distanciation physique de 1,5 mètre ne peut être respectée, le lavage des mains avant toute entrée dans un local, la circulation à sens unique au sein des établissements, l'occupation d'une place sur deux, une utilisation continue des locaux de maximum trois heures, une série de règles pour les travaux pratiques, les bibliothèques, le matériel, etc.

Toutes ces dispositions sont évidemment fondamentales, mais elles impliquent un bouleversement des habitudes au sein de l'enseignement supérieur. Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous détailler les différents scénarios envisagés?

En ce qui concerne le scénario jaune, qui est actuellement retenu, comment évaluez-vous l'impact des mesures sur la tenue des activités académiques et sur l'organisation des cours? Les établissements disposent-ils des ressources nécessaires pour les appliquer et les mettre en œuvre? Une aide spécifique leur sera-t-elle octroyée? Si oui, sous quelle forme?

Par ailleurs, les étudiants ont-ils été consultés au sujet de ces mesures? En ce qui concerne les étudiants «à risque» en raison de leur situation personnelle, quelles sont les mesures applicables afin de leur permettre de suivre leurs études sans mettre leur santé en danger?

Enfin, des mesures relatives aux activités extra-académiques ont-elles été discutées? Si oui, quelles sont-elles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il est nécessaire de faire preuve d'agilité en matière d'organisation, tant au niveau de l'enseignement que de l'administration et la planification pour réagir rapidement lorsque les circonstances l'exigent. Les différents scénarios proposés répondent aux quatre niveaux de propagation du virus. Ils peuvent être résumés comme suit: le premier niveau, rouge, correspond au scénario du confinement, d'application durant la période allant de la mi-mars au 18 mai, avec un enseignement à distance et des stages pour les professionnels du secteur de la santé, autorisés à poursuivre leurs activités. Le niveau deux, orange, correspond à un scénario de campus sans contacts, d'application pendant la période du 18 mai à la fin de l'année académique 2019-2020, avec un enseignement à distance et présentiel si nécessaire. Le troisième niveau, jaune, correspond au scénario du campus, riche en contacts, tel qu'élaboré jusqu'à nouvel ordre pour l'année universitaire 2020-2021, qui prévoit un enseignement en présentiel si possible, et éventuellement hybride en fonction des cours et de la capacité des locaux. Enfin, le niveau vert revient à un enseignement habituel tel que pratiqué avant la crise sanitaire du Covid-19. Ce scénario suppose l'existence d'un vaccin ou une immunité collective.

Le scénario jaune étant d'application jusqu'à nouvel ordre, tant pour l'enseignement obligatoire que pour l'enseignement supérieur dès la rentrée académique de septembre 2020, l'organisation de l'enseignement sera évidemment différente de celle des années antérieures, quand le Covid-19 n'existait pas. Toutefois, pour des raisons évidentes, nous laisserons aux établissements d'enseignement supérieur la liberté académique: ils auront le choix d'enseigner de manière hybride, à distance ou en présentiel, et pourront adopter les meilleures modalités d'organisation de leurs activités pédagogiques en prenant compte des cas de figure rencontrés.

Pour l'enseignement en présentiel, le protocole est clair: dans un local de cours où des activités d'apprentissage sont proposées, il est préconisé de respecter une distance d'un mètre cinquante et/ou de n'occuper qu'un siège sur deux. Si cette règle ne peut être complètement respectée, le port du masque est obligatoire. Les salles de travaux pratiques et les laboratoires pourront éventuellement être utilisés à leur pleine capacité, soit dans le respect des distances physiques, soit en recourant au port obligatoire du masque. Si les activités impliquent un large recours à la voix, déclamation, théâtre, chant, il convient d'augmenter autant que possible les distances physiques et d'utiliser éventuellement des visières ou de travailler en groupes stables. Ces mesures ont été élaborées à partir des recommandations du GEES et en collaboration avec celui-ci ainsi que sur la base d'une

concertation avec les acteurs clés de l'enseignement supérieur, les directions, les étudiants, les organisations syndicales, les pouvoirs organisateurs, les commissaires et délégués du gouvernement.

En matière d'*e-learning*, il nous appartiendra bien entendu de tirer les leçons de l'exercice compliqué imposé aux établissements d'enseignement supérieur lors de la crise. J'y travaille en concertation avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et l'administration générale de l'enseignement. Le gouvernement a également lancé une réflexion importante sur le sujet dans le cadre de la relance des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La question de l'enseignement numérique sera au centre de nos préoccupations dans l'enseignement supérieur ainsi que l'enseignement de promotion sociale. Pour les personnes à risque, un paragraphe détaille les règles particulières sur les précautions supplémentaires à prévoir dans le cadre du Covid-19. Il reprend une liste des personnes à risque et les consignes à suivre, conformément aux recommandations formulées par Sciensano.

Enfin, à la demande de la Fédération des étudiants francophones (FEF), un point a été ajouté au protocole pour les activités organisées en dehors des cours qui stipulent que les étudiants doivent suivre les protocoles idoines, à savoir le protocole pour le sport, la culture ou l'horeca.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je souhaite profiter de mon temps de réplique pour saluer la préparation de cette rentrée. Il y a quelques mois, cela nous est tombé dessus, ainsi que sur l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, un peu du jour au lendemain, sans que nous ayons pu nous y préparer. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus dire que nous n'avons pas le temps de nous y préparer. Il est donc important de nous mettre au travail dès maintenant.

En ce sens, les différentes mesures et les différents scénarios qui permettront de s'adapter en fonction de la situation sanitaire me semblent salutaires. Je suis heureux d'entendre qu'il y a une large concertation, car il est important que l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur soient associés à ces réflexions. Il faudra mettre un point d'honneur à accompagner les établissements dans la mise en œuvre de ces différentes mesures en définissant l'ensemble des protocoles applicables.

Il est bien de porter une attention particulière aux publics à risque, mais aussi aux étudiants de première année qui arrivent dans l'enseignement supérieur. J'entends que ces préoccupations sont sur la table et je m'en réjouis. De façon plus générale, je vous rejoins tout à fait quant au besoin de tirer les leçons de cette épreuve, pour préparer l'enseignement supérieur et le rendre, à l'avenir,

plus résilient face à ce type de situation. En ce compris dans l'usage de l'enseignement à distance, pour en garder les points positifs et ainsi faire évoluer et adapter notre enseignement supérieur au 21^e siècle dans un souci d'association le plus large possible des étudiants.

1.15 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Déploiement de l'e-learning»

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, le déploiement de l'*e-learning* est important pour l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale, mais également pour les élèves des cycles primaire et secondaire. Pendant ce confinement, la majorité des écoles et des enseignants ont gardé le contact et assuré la continuité pédagogique avec leurs élèves. Certains établissements scolaires disposaient déjà d'outils en ligne pour ce faire, les autres se sont rapidement organisés.

Des outils existent déjà. Par exemple, www.e-learning.cfwb.be est un outil d'apprentissage à distance proposant 500 modules de cours qui correspondent aux différents programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet outil est en outre gratuit pour les élèves des écoles subventionnées ou organisées par la Fédération. Quel rôle l'outil *e-learning* a-t-il joué durant cette crise? Avez-vous noté une hausse des inscriptions et de l'utilisation de ces ressources pendant le confinement?

En parallèle, la plateforme <https://maclasse.crp.education> a été rapidement créée au tout début du confinement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un outil de gestion des classes adressé aux enseignants. Celui-ci propose des contenus existants, parfois développés par les enseignants qui y ont recours. La plateforme permet également l'organisation de vidéoconférences, la discussion par le biais d'une messagerie instantanée, etc. C'est le cas de nombreux outils disponibles sur internet, souvent payants. En l'occurrence, la plateforme est totalement gratuite et encadrée par notre Fédération.

L'outil <https://maclasse.crp.education> a-t-il rencontré les attentes et tenu le coup face à l'offre privée? Quel bilan tirez-vous de ces expériences? Ces outils vous semblent-ils avoir joué leur rôle pendant cette crise? Comment envisagez-vous la pérennisation de tels outils? Envisagez-vous de les

intégrer à la réflexion sur l'école numérique menée par le gouvernement?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Durant la crise, comme en tout temps d'ailleurs, les apprenants individuels ont pu bénéficier des modules de cours interactifs de niveaux primaire et secondaire par le biais de l'*e-learning* ou Enseignements à distance (EAD). L'inscription à ce service est gratuite pour les élèves de l'enseignement obligatoire organisé ou subventionné par la Communauté française, en ce compris, à la suite de ma demande, pour les élèves majeurs.

Afin de pouvoir accueillir l'ensemble des utilisateurs dans des conditions optimales au début de la crise sanitaire, j'ai demandé le renforcement technique de la plateforme EAD. Depuis le 13 mars, cette dernière a enregistré plus de 6.000 inscriptions. Actuellement, des demandes de soutien scolaire et de complément de matière se poursuivent, en vue notamment de préparer la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, créée à ma demande au début de la crise à la suite de la suspension des cours, la plateforme d'enseignement en ligne <https://maclasse.crp.education> a été rendue opérationnelle en une semaine et est, depuis le 19 mars, mise gratuitement à disposition de tous les types et niveaux d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En date du 1^{er} juillet, on dénombre 334 enseignants de l'enseignement de promotion sociale et 294 enseignants de l'enseignement de plein exercice, dont 57 dans le fondamental qui sont inscrits sur cette plateforme, ainsi que 5.510 groupes-classes issus de 261 établissements différents. La plateforme propose 340 modules de cours prêts à l'emploi, ainsi que 2.200 ressources pédagogiques. Elle est complétée par l'accompagnement techno-pédagogique du Centre de ressources pédagogiques (CRP). Sur la plateforme «Ma Classe», les enseignants peuvent également alimenter les structures de cours avec leurs propres ressources à destination exclusive de leurs classes. Cette option est fortement appréciée puisque 829 espaces de ce type ont été créés à la demande des enseignants. Une analyse plus précise des données d'utilisation, tout comme une approche par enquête qualitative, sera organisée prochainement dans le cadre d'une recherche appliquée. Celle-ci fera l'objet d'une communication académique.

Néanmoins, à ce stade, on constate déjà une bonne adhésion à la solution offerte, mais une forte disparité au niveau de l'observance d'utilisation. Force est de constater qu'en cette période de développement en urgence de la continuité pédagogique, les outils du numérique éducatifs ont focalisé toutes les attentions. Faute d'une

offre balisée ou d'outils clairement identifiés, beaucoup d'équipes pédagogiques se sont tournées vers les dispositifs les plus médiatisés. Il ne faudrait toutefois pas se méprendre. Non seulement tous les établissements ne sont pas en mesure de supporter les coûts générés par un abonnement à des services numériques privés, mais la multiplication des solutions mises en œuvre désoriente davantage les enseignants.

Enfin, d'un point de vue pédagogique, le recours à des solutions commerciales semble difficile à concilier avec les dimensions éthiques et de citoyenneté responsable souhaitées pour l'enseignement, notamment dans ces aspects d'*open-data* préconisés par la déclaration de politique communautaire (DPC).

La pérennité de la plateforme «Ma Classe» a été au centre des attentions des enseignants qui ont sollicité un accès au service. Toutefois, en cas de maintien dans le temps et de déploiement plus large, il faudra notamment renforcer les ressources humaines du CRP afin que cela ne se fasse pas au détriment des autres missions. Malgré un contexte difficile, cette crise a permis de faire adopter le changement de paradigme et de posture aux parties prenantes de l'enseignement.

Des idées pour l'enseignement de demain ont germé de la crise sanitaire. Pour les pérenniser et les développer dans le cadre de la stratégie pour le numérique éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles, il me semble important de mutualiser les forces, les compétences, les outils et les contenus relatifs au numérique éducatif des différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles en visant à toujours optimiser les différents dispositifs existants. Ceci sera bénéfique pour l'ensemble de la communauté éducative de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour le budget de cette dernière.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète et pour les nombreux chiffres que vous avez communiqués. Globalement, le bilan est positif. Je vous rejoins tout à fait sur le fait que la crise du Covid-19 a été une opportunité pour le déploiement du numérique. Nous devons profiter de cet élan et continuer à surfer sur cette vague.

Je note que nous disposons d'un savoir-faire déjà encadré par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il nous reste maintenant à le faire connaître. Durant le confinement, certaines écoles ont peut-être fait le choix de recourir à des outils numériques plus médiatisés, mais payants, alors que nous disposons d'outils gratuits tant pour les apprenants que pour les enseignants et les écoles. La réflexion que nous menons sur l'école numérique doit s'appuyer sur les ressources dont nous disposons déjà.

J'aurai l'occasion tout à l'heure d'interroger la ministre Caroline Désir sur le déploiement de l'école numérique. Je ne manquerai pas de lui transmettre ces informations, même si j'imagine

qu'elle connaît déjà la qualité des outils existants. Nous devons voir comment nous pouvons prendre appui sur ces derniers afin d'asseoir les bases de l'école numérique de demain. Celle-ci viendrait compléter l'apprentissage à l'école des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.16 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Organisation des stages dans le cadre des études supérieures»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Dans le même ordre d'idées que l'enseignement de demain et du débat mené récemment sur la digitalisation et l'intelligence artificielle au Parlement bruxellois, nous parlons régulièrement dans cette commission de l'Enseignement supérieur, de ses nouveaux paradigmes et mutations. J'y étais d'ailleurs intervenu voici quelques semaines sur la logique propre à certains établissements d'enseignement supérieur de valoriser toujours davantage les stages. Les attentes de notre société et du marché du travail ne cessent en effet d'évoluer.

Aujourd'hui, les employeurs demandent de plus en plus de jeunes gens opérationnels et efficaces à la sortie de leurs études, qui disposent d'une véritable expérience professionnelle préalable à un premier emploi, exigence d'ailleurs assez contradictoire. Nous enregistrons certes globalement des avancées dans l'offre de l'enseignement supérieur pour, par exemple, davantage d'immersion dans la vie professionnelle, mais nous constatons aussi que des filières n'incluent toujours pas un stage, de courte ou de longue durée, dans les conditions de réussite d'un cursus.

Je le regrette, car, pour ma part, ne pas l'inscrire dans un parcours de formation prive l'étudiant d'une porte d'entrée vers le monde professionnel actuel. Parmi les étudiants diplômés en 2020, nombre d'entre eux ont dû écourter, voire annuler, leurs stages. L'impact ne se mesure pas dans leur réussite, mais bel et bien dans l'absence d'une première expérience et immersion dans la vie professionnelle, dans le fait de se présenter face à un employeur ou encore de profiter d'une telle période de stage pour la couronner par un engagement. Les stages présentent l'immense avantage de créer des liens entre le monde de l'enseignement et celui du travail.

Faire en sorte qu'on puisse développer au mieux et bien davantage les périodes de stages

dans toutes les filières de l'enseignement supérieur, de type long comme court en y incluant la promotion sociale, me tient réellement à cœur, pour autant que cela soit possible. Cette réalité, encore à conquérir, permettrait aux étudiants de bénéficier d'une expérience pratique et d'une véritable immersion professionnelle, augmentant probablement leurs chances de décrocher un emploi.

Cette réflexion ne doit évidemment pas être confondue ou doit être envisagée de manière complémentaire avec l'enseignement supérieur en alternance. Nous nous plaçons ici dans l'esprit du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Cette logique des stages y est mise en avant. Dans ce contexte, la Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que le gouvernement va faciliter «l'apprentissage tout au long de la vie, notamment le renforcement des dispositifs de valorisation d'expériences professionnelles [...]»

Madame la Ministre, au regard de la DPC et de cette crise sanitaire introduisant de nouvelles perspectives de changement dans les types d'enseignement, notamment l'*e-learning*, avez-vous déjà adopté des mesures et actions, ou allez-vous le faire, en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur, allant vers plus d'immersion, plus de stages, même obligatoires, dans l'enseignement de type court ou de type long? À défaut, quelles sont les autres pistes de réflexion actuellement menées pour rapprocher mondes de l'enseignement supérieur et du travail?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'enseignement supérieur intègre effectivement déjà l'organisation de stages dans plusieurs cursus. Je suis favorable à une réflexion sur le développement d'un lien plus important entre les monde de l'enseignement et professionnel. Le décret «Paysage» consacre l'obligation d'organiser des stages pour l'enseignement supérieur de type court, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts (ESA) et les établissements d'enseignement de promotion sociale (EPS) concernés. Pour l'enseignement de type long, à l'exception de l'enseignement universitaire fondé sur une articulation de la recherche scientifique dans les matières enseignées, les hautes écoles et les ESA, quant à elles, doivent intégrer dans leurs enseignements des liens étroits avec les milieux professionnels et artistiques.

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a examiné les stages ou les activités d'intégration professionnelle que les établissements sont tenus d'inscrire dans leurs programmes. Il ressort de ses travaux que, pour les bacheliers de type court des hautes écoles, 38 crédits sur les 180 crédits du grade de bachelier sont

en moyenne consacrés aux stages, soit près de 21 % du temps de travail d'un étudiant. Ce constat vaut pour toutes les filières.

La mise en œuvre d'un stage implique trois acteurs, l'étudiant, l'établissement d'enseignement supérieur et le lieu de stage. Les fédérations d'entreprises demandent régulièrement d'augmenter le nombre de stages. Je suis en faveur d'un enseignement plus en phase avec les besoins des entreprises et cela passe aussi par l'organisation de stages. Cependant, ceux-ci ne doivent pas occulter la nécessité d'acquérir des compétences disciplinaires. La discussion sur la réforme de la formation initiale des enseignements doit également tenir compte de cette question.

Enfin, nous devons être attentifs au fait que les dispositifs de valorisation de l'expérience n'ont pas pour visée d'organiser des stages. C'est plutôt le principe inverse qui est recherché. En effet, la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) permet à un adulte d'intégrer un programme de formations, sur la base d'une expérience, souvent professionnelle, évaluée par un jury académique. La VAE est le lieu de rencontres, par essence, entre le monde académique et le monde professionnel.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, vous dites que 21 % du temps d'étude est consacré aux stages. Ceci révèle un certain acquis dans leur organisation dans l'enseignement supérieur. En outre, l'ordonnance du 22 juillet 2015 relative aux stages de transition, votée par le Parlement bruxellois, poursuit cette logique. Les fédérations des entreprises sont demandeuses d'une plus grande forme d'immersion. Face à la crise du coronavirus, le chômage, des jeunes notamment, va augmenter. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle travailler avec les Régions pour répondre aux entreprises qui souhaitent et attendent de pouvoir engager des jeunes qui soient plus opérationnels? Comment poursuivre la valorisation de l'expérience à laquelle a souscrit ce gouvernement? Comment favoriser l'équivalence des diplômes des personnes issues de l'immigration? En somme, comment accompagner les étudiants, belges ou étrangers, pour optimiser leur engagement dans le milieu professionnel? Je suis déjà satisfait d'entendre que vous travaillez à la valorisation de l'expérience.

1.17 Question de Mme Alexia Bertrand à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Projet de fusion entre les hôpitaux de la ville de Bruxelles et l'hôpital Erasme»

Mme Alexia Bertrand (MR). – L'hôpital Érasme est l'un des hôpitaux universitaires de la Communauté française, dont vous avez la tutelle. Ces hôpitaux jouent un rôle essentiel pour la qualité des soins, l'enseignement et la recherche en Communauté française. J'ai appris par la presse l'existence d'un projet déjà bien avancé de groupement d'hôpitaux associant, au sein d'un des locorégionaux bruxellois, l'hôpital Érasme aux quatre hôpitaux de la Ville de Bruxelles: le centre hospitalier universitaire (CHU) Saint-Pierre, le CHU Brugmann, l'Institut Jules Bordet et l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (HUDERF). Ceux-ci seraient regroupés dans le cadre d'une ASBL baptisée Grand hôpital universitaire de Bruxelles (GHUB) et constituée majoritairement par la Ville de Bruxelles et ses hôpitaux.

Toutefois, depuis l'annonce initiale de ce projet, celui-ci semble quelque peu remis en question par les avis négatifs d'au moins deux conseils médicaux. Les conseils médicaux du CHU Brugmann et du CHU Saint-Pierre ont en effet voté contre ce projet de regroupement en raison du manque de concertation et de l'absence d'un plan financier solide. Il était prévu, au départ, que ces cinq institutions se regroupent sous une direction unique, c'est-à-dire avec un seul budget et des organes de direction communs, notamment. À l'heure actuelle, ces institutions ne garderaient ni leur nom ni leur personnalité juridique. En outre, il serait question d'un engagement oral de la part de l'Université libre de Bruxelles (ULB) pour que ce GHUB devienne l'hôpital académique de l'ULB.

La Ville de Bruxelles a annoncé son intention de respecter les avis des deux conseils médicaux précités et devra donc avancer dans un cadre plus restreint, notamment pour le rapprochement entre l'hôpital Érasme et l'Institut Jules Bordet, en raison du déménagement imminent de ce dernier sur le site de l'hôpital Érasme à Anderlecht, où l'HUDERF s'installera peut-être également. Notons que les avis des conseils médicaux de l'HUDERF et de l'hôpital Érasme sont encore attendus.

Madame la Ministre, avez-vous été informée de ce projet de regroupement? En savez-vous davantage sur la nouvelle approche qui sera adoptée? Tout regroupement pourrait avoir des conséquences sur l'hôpital Érasme; le cas échéant, quel serait l'avenir de l'hôpital Érasme en tant qu'hôpital universitaire de la Communauté française? Avez-vous eu vent d'une demande d'agrément et de tutelle élargis? Quelle est votre opinion sur un éventuel hôpital universitaire d'une si grande ampleur et sur la possibilité de regroupement, au sein d'un organisme unique, d'un hôpital universitaire agréé et d'hôpitaux non universitaires? Quelle cohabitation envisagez-vous?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je vous remercie d'attirer l'attention sur ce projet, car il touche à la manière dont les soins de santé sont organisés à Bruxelles. Les normes particulières que doivent respecter les groupements d'hôpitaux sont précisées à l'article 12, § 1^{er} de l'arrêté royal du 30 janvier 1989 fixant les normes complémentaires d'agrément des hôpitaux et des services hospitaliers et précisant la définition des groupements d'hôpitaux et les normes particulières qu'ils doivent respecter. Il y est notamment indiqué que «les gestionnaires des hôpitaux qui font partie du groupement concluront une convention qui devra être approuvée par le ministre qui a l'agrément des hôpitaux dans ses attributions», ce qui est bien mon cas en ce qui concerne l'hôpital Érasme.

Je n'ai à ce jour été saisie d'aucun dossier, mais j'analyserai les textes lorsqu'ils me seront soumis. Je peux cependant vous préciser que dans un groupement, chaque institution conserve son autonomie et sa personnalité juridique. Dans ce cas de figure, l'hôpital Érasme peut rester un hôpital universitaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En revanche, il en va tout autrement s'il s'agit d'une fusion sous une personnalité juridique unique.

Pour les hôpitaux visés, les tutelles et sources de financement sont différentes; il s'agit, d'une part, de la Communauté française et, d'autre part, de la Commission communautaire commune (COCOM). De même, ces hôpitaux suivent des régimes linguistiques légaux différents: le régime francophone unilingue ou le régime bilingue de Bruxelles-Capitale. Le cas échéant, cet aspect devra être analysé avec attention. Je veillerai évidemment à ce qu'aucun préjudice ne soit porté à un hôpital universitaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit au regard de sa raison sociale, des normes nécessaires à son agrément ou de l'usage du financement de ses infrastructures et équipements.

Mme Alexia Bertrand (MR). – Madame la Ministre, vu le grand nombre d'articles à ce sujet parus dans la presse, je suis étonnée d'apprendre que vous n'avez été saisie d'aucun dossier à ce jour, mais je suis satisfaite d'entendre que vous restez attentive à ce dossier et je saisis bien la complexité d'une éventuelle fusion en termes de tutelle et de régimes linguistiques. Je vous remercie aussi pour votre engagement à faire en sorte qu'aucun préjudice ne soit porté à un hôpital universitaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que Bruxelloise, ce dossier me tient particulièrement à cœur; j'y resterai donc attentive et ne manquerai pas d'y revenir prochainement.

1.18 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur,

de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État des lieux des violences infantiles»

1.19 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Hausse de la maltraitance infantile durant le confinement»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales (*Assentiment*)

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Comme nous le craignons, les violences intrafamiliales connaissent un accroissement lié aux mesures de confinement. Sur certaines lignes d'appel, l'activité a quasiment quadruplé. C'est notamment le cas pour la ligne Écoute Violences conjugales qui reçoit jusqu'à 80 appels par jour. À la fin du mois d'avril, lorsque je vous ai interrogée à ce propos, les constats étaient particulièrement troublants puisque les signalements n'avaient pas augmenté, sans doute en raison de la promiscuité entre les victimes et leur bourreau et la difficulté bien plus importante pour un enfant d'appeler. Ces enfants ont par ailleurs été coupés de tout contact extérieur et n'ont donc pas pu s'adresser aux personnes chargées de signaler les maltraitances.

Aujourd'hui, à l'heure du déconfinement de la population, mais aussi des secteurs de première ligne, il me semble nécessaire de dresser un premier bilan des chiffres en notre possession. Je pense notamment au numéro vert Écoute-Enfants ainsi qu'aux équipes SOS enfants et au service Télé-Accueil, disponible gratuitement en composant le 107.

Madame la Ministre, quelles sont les données de ces dernières semaines? Constate-t-on un accroissement des signalements ou pas? Quels sont les retours du terrain en termes de sollicitation des services de prévention ou des forces de l'ordre? Avez-vous eu des retours de vos collègues chargés des hôpitaux? Les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de la protection de la jeunesse (SPJ) ont continué à proposer un suivi pour les cas graves. Aujourd'hui, comment s'organise la reprise de l'accompagnement des familles après un confinement souvent éprouvant? Doivent-ils faire face à des situations particulièrement préoccupantes?

Certains acteurs précisent que les faits dénoncés par les appelants existaient déjà avant le confinement. Peut-on tirer des conclusions similaires dans le cadre des violences à l'égard des plus jeunes? Le pourcentage de signalements se compose-t-il de nouveaux faits de violence ou de premiers signalements?

M. Mourad Sahli (PS). – Il y a une quinzaine de jours, le journal télévisé de la RTBF relayait les inquiétudes des services pédiatriques des hôpitaux et des services d'aide spécialisée quant à la forte augmentation du nombre d'enfants maltraités durant la période de confinement. On pourrait même parler d'une véritable épidémie, comme mentionné par un membre du personnel soignant d'un hôpital liégeois, puisqu'il y a trois ou quatre fois plus de cas de maltraitance signalés aux urgences médicales qu'à l'ordinaire. Toute la Fédération Wallonie-Bruxelles est concernée par cette situation inquiétante.

Les services spécialisés expriment leur inquiétude parce qu'il semblerait que l'on soit dans une phase ascendante de l'augmentation des cas de situations médico-psychosociales à risque. De plus, la maltraitance est une pathologie pédiatrique grave et plus on tarde à consulter, plus graves en seront les séquelles.

Pendant la phase aiguë de la crise sanitaire, il était quasiment impossible pour les enfants d'exprimer leurs souffrances, comme le révèle aujourd'hui le nombre important de cas signalés aux urgences pédiatriques avec des situations cliniques gravissimes.

Sur le terrain, les associations spécialisées telles que les équipes SOS enfants se disent débordées par cette augmentation exponentielle des violences physiques intrafamiliales. En outre, il y a fort à craindre qu'un nombre croissant de cas soit détecté lors de la rentrée scolaire de septembre et que les services ne soient plus en capacité de prendre en charge ces enfants maltraités.

Madame la Ministre, comme vous pouvez le constater, la situation est critique et l'appel des services spécialisés requiert des décisions urgentes. Au travers des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et leurs conseillers, pourriez-vous confirmer l'augmentation de ces situations critiques? Quelles réponses pourriez-vous apporter à court et moyen terme à ces situations d'urgence? Pensez-vous que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit dotée de suffisamment de services spécialisés pour apporter une réponse professionnelle et de qualité à ces problématiques? Enfin, avez un plan d'action pour faire face à cette véritable épidémie de maltraitances comme le disait un médecin urgentiste de l'hôpital de Liège?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de

Bruxelles. – Si nous avons entendu les inquiétudes des services pédiatriques des hôpitaux et des services d'aide spécialisée quant à l'augmentation du nombre d'enfants maltraités dans leur foyer durant la période de confinement, nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour objectiver et produire des données fiables sur un éventuel accroissement des violences infantiles.

Le secteur de l'aide à la jeunesse a poursuivi son travail durant toute la période de confinement, la prise en charge des enfants en danger et des jeunes en conflit avec la loi ne pouvait en effet être mise à l'arrêt. En cette période de déconfinement progressif, le redéploiement des activités du secteur de l'aide à la jeunesse s'appuie sur un double principe: la sécurité de chacun – professionnels et usagers – et la continuité des missions en vue de rendre un service de qualité pour chaque jeune en difficulté ou en danger. Les services accomplissent donc leur mission complète, en reprenant progressivement les contacts présentiels nécessaires à l'équilibre psycho-affectif et à la socialisation des enfants et des jeunes dont ils ont la charge.

Les situations d'urgence ont donc toujours été prises en charge et continuent à l'être aujourd'hui en collaboration avec les partenaires du réseau, qu'il s'agisse des équipes SOS enfants ou d'autres services spécialisés. Je ne peux affirmer aujourd'hui qu'il manque de services spécialisés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je peux confirmer que la crise que nous traversons illustre encore la nécessité de renforcer les partenariats intersectoriels, notamment avec les secteurs de la santé, du handicap ou de la petite enfance.

La sortie progressive du confinement ne permet pas encore de tirer des conclusions objectives quant à une réelle augmentation des maltraitances infantiles, mais, Mesdames et Messieurs les Députés, je reviendrai vers vous avec des chiffres dès que possible.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces quelques informations. Je ne sais pas dans quelle mesure vous pourrez obtenir des données fiables. Peut-être serait-il intéressant de commander une étude statistique pour déterminer ce qui s'est passé, remédier aux problèmes et accentuer certaines actions. Je partage votre avis sur le renforcement du partenariat intersectoriel. Toutefois, il faut le construire et avant tout voir comment procéder. C'est un point important auquel nous devons rapidement nous atteler.

M. Mourad Sahli (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Effectivement, le partenariat entre les différents secteurs est important. Alors que le confinement a pu sauver des vies, dans ce cas, malheureusement, cela a eu l'effet inverse. Un certain nombre d'enfants ont été martyrisés, car ils

ont vécu derrière des portes closes. Les différentes sphères, dont l'école et le sport, dans lesquelles les enfants évoluent d'ordinaire et où ils peuvent exprimer leur mal-être à d'autres adultes, ont été temporairement fermées. Je salue d'ailleurs toutes les initiatives qui ont été prises pour permettre la reprise des stages et des activités sportives.

Après cette épidémie de Covid-19, nous devons tous ensemble prendre la mesure d'une véritable politique sur les difficultés sociales et humaines. La réponse du monde politique dont nous faisons partie devra, au moins, être à la hauteur de ce qui a été entrepris sur le plan sanitaire pour lutter contre le coronavirus.

1.20 Question de M. Laurent Heyvaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation du projet pilote Justibus»

M. Laurent Heyvaert (Ecolo). – Le 14 octobre 2019, le projet pilote «Justibus» était lancé. Ce «bus de la justice» avait pour ambition de proposer une permanence mobile de première ligne. Le bus a circulé quotidiennement pendant deux mois sur le territoire des dix-neuf communes de Bruxelles. Il a offert une aide juridique de première ligne à tous les justiciables, spécialement aux plus défavorisés, aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. La phase test du projet «Justibus» est arrivée à son terme le 31 décembre 2019. Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'évaluation de ce dernier?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le projet a été soutenu par la commission d'aide juridique (CAJ) francophone de Bruxelles, partenaire agréé et subventionné, en vue d'apporter une aide juridique de première ligne. Le projet pilote de permanence mobile de première ligne avait pour objectif de mieux cerner les besoins des justiciables en ce qui concerne l'accès à la justice et de vérifier si cette initiative répondait à une véritable demande des personnes les plus démunies. Le 3 juin 2019, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a octroyé une première subvention destinée au lancement du projet pilote. La période d'activité du Justibus s'est étendue du 14 octobre 2019, jour du lancement du projet, au 31 décembre 2019.

Le 26 décembre 2019, la CAJ francophone de Bruxelles a introduit une nouvelle demande de

subventionnement du projet «Justibus». Une demande d'avis a donc été adressée à l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ) afin d'évaluer cette première période d'activité, ainsi que la pertinence d'une éventuelle reconduction du subventionnement de ce projet particulier.

L'évaluation basée sur des informations transmises par la CAJ francophone de Bruxelles a permis de dégager des résultats parcellaires. Au cours de ses deux mois d'activité, le Justibus a été fréquenté par au moins trois personnes à chaque heure de permanence et les demandes d'informations des justiciables ont principalement porté sur le droit des étrangers, le droit de la famille et le droit des biens. Toutefois, nous estimons que, pour être correctement étayée, l'évaluation de la plus-value du projet devrait porter sur une plus longue période d'activité. C'est pourquoi mon cabinet a entamé en février dernier les procédures administratives et budgétaires relatives au renouvellement du subventionnement du projet «Justibus», afin d'étendre la période d'évaluation du projet.

À la suite des mesures prises à la mi-mars dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, nous avons été contraints de suspendre temporairement la poursuite des démarches entamées. En effet, l'interdiction des activités à forte densité de personnes – telles que les marchés – rendait impraticable l'organisation des permanences mobiles du Justibus. La date de reprise de ses activités était alors incertaine. À la mi-juin, l'évolution positive de la crise sanitaire et l'assouplissement des règles en vigueur nous ont permis de relancer les procédures administratives et budgétaires qui avaient été suspendues. Le dossier de subventionnement du projet «Justibus» est actuellement examiné par l'Inspection des finances (IF).

M. Laurent Heyvaert (Ecolo). – Il est vrai qu'une période d'essai de deux mois est courte pour un projet pilote de cette envergure. Il peut donc être intéressant de prolonger la durée de la phase test tout en limitant les risques sanitaires, pour voir s'il est pertinent de se rendre au plus près des justiciables et de leur venir en aide. Selon moi, ce projet peut avoir une plus-value, mais il doit être évalué à plus long terme.

1.21 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Audit budgétaire des services agréés le secteur de l'aide à la jeunesse et agré-

ment des services portant un projet éducatif particulier»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Je constate que les ordres du jour des séances du gouvernement présentent un contenu plus diversifié outre la crise du Covid-19. Madame la Ministre, j'y ai vu un point qui relève de vos compétences et qui m'intéresse particulièrement: l'audit budgétaire réalisé au sein des services agréés de l'aide à la jeunesse et portant sur leur subventionnement. Par ailleurs, à la suite de l'audit, l'ordre du jour prévoit l'octroi des agréments aux services agréés pour un projet éducatif particulier. Dans ce cas, il revient au gouvernement d'octroyer l'agrément, à la différence des autres catégories de services, et de déterminer les normes de personnel, le montant de la subvention pour frais de personnel et de fonctionnement ainsi que l'enveloppe des subventions spécifiques nécessaires à la réalisation du projet éducatif particulier. Les services en question étaient en difficulté depuis près d'un an, faute de crédits disponibles permettant d'honorer ces agréments.

Madame la Ministre, je souhaite faire le point avec vous sur ce dossier. L'audit commandé auprès du Service commun entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles semble avoir livré ses conclusions puisqu'il vous a permis d'avaliser les différents agréments des services pour un projet éducatif particulier. Quelles sont les conclusions du document demandé dès décembre 2019? Sera-t-il disponible aux parlementaires? Quelles en sont les conclusions générales? Ces dernières impliqueraient-elles des modifications des règles en vigueur? L'audit en question était-il exclusivement ciblé sur les services agréés des projets particuliers ou sur tous les mécanismes de subventionnement des services agréés de l'aide à la jeunesse? Laissait-il la parole aux départements concernés dans un cadre participatif?

Les subventions liées à 2019 seront exceptionnellement imputées sur le fonds budgétaire de l'aide à la jeunesse à la hauteur de maximum 4 873 000 euros. Dans une réponse à une question orale précédente, vous estimiez l'impact des nouveaux arrêtés d'agrément des 24 services mettant en œuvre un projet éducatif particulier à 1 052 142 euros. Comment s'explique la différence entre ces deux montants? Par ailleurs, ce montant n'aurait pas été budgétisé en 2019 ou en 2020. Quelle en est la raison?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'audit relatif au subventionnement dans le secteur de l'aide à la jeunesse portait spécifiquement sur la compréhension des mécanismes de subventionnement et leurs impacts sur le bud-

get, et ce, pour l'ensemble des services agréés et subventionnés par l'aide à la jeunesse.

Les conclusions de l'audit mettent en lumière la nécessité de renforcer le service chargé des travaux budgétaires au sein de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ). Actuellement, une seule personne est chargée de tous les travaux relatifs au budget ce qui, malgré le travail intensif de cette personne, crée un véritable goulot d'étranglement. Deux recrutements sont en cours. Ils permettront de rencontrer la première recommandation de l'auditeur: disposer d'un *back-up* de la personne qui confectionne les budgets. Ces recrutements indispensables permettront à l'administration de rencontrer une autre des recommandations de l'auditeur: la formalisation et la documentation des méthodes et des hypothèses retenues pour la confection du budget. Ces recrutements permettront également de concentrer davantage de ressources sur le suivi de la réalisation de ce budget.

L'audit met également en lumière la nécessité de simplifier le système de subventionnement des services agréés par l'aide à la jeunesse. Actuellement, les subventions sont calculées pour une période de trois ans, appelée triennat, sur la base de normes de personnel de chaque catégorie de service, en tenant en compte de l'ancienneté reconnue à chaque travailleur. Ceci implique, d'une part, de disposer d'informations sur la qualification et le parcours professionnel de chacun des travailleurs et, d'autre part, de calculer le montant des subventions à allouer en fonction de la situation particulière à chacun d'entre eux. Au 1^{er} mai 2020, les services agréés comptaient plus de 5 000 travailleurs. L'absence de réforme du triennat lors de la législature précédente, couplée à la réforme du paysage des services agréés, a amené les difficultés de prévisibilité que nous connaissons actuellement. Je soumettrai prochainement au gouvernement une note d'orientation en vue de simplifier ce mode de subventionnement. Cette note servira de base à la concertation avec le secteur de l'aide à la jeunesse.

Par ailleurs, il s'avère indispensable de moderniser les outils informatiques permettant le calcul des subventions et, plus globalement, la gestion des services agréés. Mon administration doit disposer d'accès aux sources authentiques en provenance de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) afin de disposer des informations relatives à chaque travailleur sans devoir en faire la demande aux services agréés, avec tous les risques d'erreurs et d'imprécisions que cela comporte. Une analyse visant à créer une nouvelle application informatique est en cours. Cette application devrait faciliter le travail de l'administration. Avec mon collègue chargé de la Simplification administrative, de l'Informatique administrative et de la Fonction publique, M. Frédéric Daerden, j'apporterai tout mon soutien à la

mise en œuvre rapide de ce nouvel outil informatique et je serai favorable à un renfort du service chargé du calcul des subventions provisionnelles afin de lui permettre de résorber le retard accumulé.

La réforme des arrêtés relatifs au subventionnement des services agréés a, en effet, nécessité la révision du calcul des subventions pour tous les services et, partant, pour tous les travailleurs. Cela a entraîné une surcharge de travail conséquente pour un service en sous-effectif.

En ce qui concerne le subventionnement des services mettant en œuvre un projet éducatif particulier, permettez-moi de prendre le temps de remettre ce point dans son contexte. Lors de la précédente législature, le secteur de l'aide à la jeunesse a subi d'importantes modifications. Le décret encadrant le secteur a été revu, le paysage des services agréés a été réformé et le secteur a été refinancé. La plupart de ces modifications sont entrées en vigueur au même moment, à savoir le 1^{er} janvier 2019. Or il semblerait que les modifications réglementaires visant les normes des services agréés aient entraîné un coût budgétaire supérieur au refinancement obtenu par mon prédécesseur. En effet, lorsque le calcul de l'impact budgétaire a été réalisé pour l'agrément, il s'est avéré que celui-ci entraînait un surcoût par rapport au montant qui avait été budgété. Le problème dépasse donc la question de l'agrément des projets éducatifs particuliers, raison pour laquelle j'ai demandé cet audit. Celui-ci m'a permis d'obtenir l'accord du gouvernement pour débloquer les budgets nécessaires à l'agrément de l'ensemble des services agréés selon les nouvelles normes. C'est cet accord qui a permis d'aboutir sur l'agrément des projets éducatifs particuliers. Les subventions liées à l'année 2019 seront exceptionnellement imputées sur le fonds budgétaire de l'aide à la jeunesse.

Le montant de 1,051 million d'euros que j'ai évoqué dans une précédente réponse concernait les mesures qui devaient être directement intégrées dans les arrêtés d'agrément des services, à savoir les revalorisations des fonctions de directeur et de chef éducateur, et la majoration des frais de fonctionnement, à l'instar de ce qui s'est fait pour toutes les autres catégories de services agréés.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, je note que la nécessité de renforcer le service budgétaire fait partie des recommandations de l'audit. Je salue les deux recrutements qui sont en cours. Une note d'orientation sera soumise au gouvernement en vue de simplifier le mode de subventionnement. Je rappelle encore l'importance de la concertation avec le secteur avant toute décision. Enfin, je vous réinterrogerai ultérieurement sur les modalités de votre soutien à l'outil informatique.

1.22 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Recrudescence des proxénètes d'adolescents»

1.23 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Prostitution des jeunes ados»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Récemment, la presse relatait une étude menée par *Child Focus* au sujet des proxénètes pour adolescents, d'après laquelle ce phénomène est bien présent dans notre pays. Entre 2015 et 2019, *Child Focus* a ouvert 144 dossiers de victimes potentielles de proxénètes d'adolescents en Belgique, et ce n'est que la partie visible de l'iceberg. Après l'étude sur les victimes de proxénètes d'adolescents en Flandre, *Child Focus* a pu mener en 2019 une étude exploratoire similaire à Bruxelles, grâce au soutien d'equal.brussels.

Il s'avère que les victimes ne sont pas toujours celles que l'on croit. Trois profils se détachent et ont en commun le désir intense d'une vie meilleure ou différente. Le premier groupe est composé de filles avec un parcours en centre d'aide à la jeunesse et vivant dans la précarité ou dans une situation familiale problématique, parfois en raison de négligences ou d'abus. Le deuxième groupe est celui des victimes de la traite internationale des êtres humains. Ces filles mineures, principalement originaires d'Europe de l'Est, veulent échapper à la pauvreté et sont amenées en Belgique en leur faisant miroiter des mirages affectifs ou matériels. Plus récemment, des victimes françaises sont également apparues.

Enfin, les proxénètes d'adolescents se concentrent également sur les filles mineures de la périphérie sud de Bruxelles et du Brabant wallon, issues de familles plus aisées sur le plan socioéconomique. Aussi surprenant que ce soit, *Child Focus* a pourtant récemment ouvert un certain nombre de dossiers relatifs à des faits de ce genre. Ces filles seraient remarquablement faciles à «groomer», autrement dit à appâter en vue d'en

abuser via internet. Elles seraient vulnérables en raison de l'absence de leurs parents qui travaillent, de la solitude et d'un désir ardent de vivre une vie différente de celle qui leur est proposée.

Comme le soulignait Heidi De Pauw, CEO de *Child Focus*: «Il est essentiel pour la société de s'attaquer efficacement à cette problématique. En ce qui concerne les victimes, il est important de détecter et d'identifier le problème correctement afin de pouvoir leur offrir ensuite la protection et l'encadrement nécessaire. Une coordination approfondie de tous les acteurs sur le terrain est indispensable.»

Madame la Ministre, de quelles données disposent les services de l'Aide à la jeunesse à propos de cette problématique? Sachant qu'une des trois catégories de victimes pointées par *Child Focus* a été en contact avec ces services, quels sont les éléments connus quant au suivi de ces dossiers? Ce suivi perdure-t-il? Quelles stratégies pensez-vous mettre en place, sachant que chaque type de profil doit faire l'objet d'une stratégie différente?

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Dans une étude publiée ce jeudi 25 juin, *Child Focus* a révélé que les adolescents qui ont un parcours dans les services d'aide à la jeunesse ne sont pas les seules cibles des proxénètes, qui ciblent généralement des jeunes filles, dès l'âge de onze ans. Ces filles peuvent également provenir de réseaux internationaux de traite d'êtres humains ou, plus étonnamment, de familles aisées. Ce sujet est même diffusé à la télévision, notamment par Netflix, dont la série intitulée «*Baby*» traite de la prostitution de jeunes filles de la bourgeoisie romaine. Ces adolescentes vivent une double vie. Elles ne fuguent pas et ne sont pas absentes à l'école; leurs proches ne savent donc rien et les proxénètes utilisent leur honte en les menaçant avec des images à caractère sexuel.

Child Focus souligne le manque de ressources humaines et financières pour s'attaquer au problème et déplore également que des acteurs comme la police, le parquet, les écoles ou les travailleurs sociaux ne connaissent pas assez la traite des êtres humains. L'étude dénonce enfin le manque de coordination et de communication ainsi que le manque de places dans les centres spécialisés. *Child Focus* plaide notamment pour un point de contact unique en Belgique, qui offrirait une meilleure visibilité du problème.

Madame la Ministre, quelles suites avez-vous décidé de donner à cette étude? Au cours de la précédente législature, le Collège des procureurs généraux a organisé des réunions, élargies aux ministres de l'Aide à la jeunesse des différentes Communautés, à propos de cette problématique; pourriez-vous dresser un récapitulatif des décisions prises à la suite de ces réunions? Quelles mesures ont-elles été lancées pour renforcer la coordination et la communication entre les diffé-

rents acteurs de terrain? Enfin, que pensez-vous de la création d'un point de contact unique tel que proposé par *Child Focus*?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le récent rapport de *Child Focus* sur les victimes de proxénètes d'adolescents à Bruxelles vient apporter un éclairage supplémentaire sur l'étendue de cette problématique. Pour autant, la question n'est pas nouvelle; différentes initiatives ont en effet déjà été prises pour améliorer la détection et la prise en charge des mineurs victimes d'exploitation sexuelle. En 2017 et 2019, des formations ont regroupé une très large palette de services de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. Ces agents reçoivent une formation sur les outils concrets disponibles pour faire face à tout type de présomption de traite d'êtres humains: indicateurs de détection, prises en charge et services spécialisés.

Ces formations consacrent également un volet spécifique à la prostitution des adolescents. Afin de mieux garantir la transmission des savoirs et des compétences dans ce domaine, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection de la jeunesse (SPJ) désignent en leur sein des référents pour les situations de traite d'êtres humains. Soulignons également le partenariat dans ce domaine entre l'aide la jeunesse, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et *Child Focus*, qui ont signé un protocole de collaboration en juin 2014. Dans ce protocole, *Child Focus* s'engage notamment à renvoyer les situations de maltraitance vers les instances communautaires, tandis que les intervenants de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engagent à informer *Child Focus* des situations d'enfants disparus ou sexuellement exploités. Afin de permettre l'échange de connaissances, un comité de collaboration se réunit deux fois par an. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est donc dotée d'outils visant à donner aux différents opérateurs les moyens de détecter le plus rapidement possible des situations telles que celles liées à la prostitution des adolescents et, ainsi, d'éviter que ces jeunes ne soient aspirés dans la traite des êtres humains.

En 2019, sur les 25 000 jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse et dont les motifs de prise en charge ont été renseignés, il y a eu 31 cas de prostitution ou de mineurs victimes de la traite des êtres humains. Si cette statistique peut paraître marginale, l'étude exploratoire de *Child Focus* menée à la demande d'*equal.brussels* montre cependant à quel point il est important de continuer à développer ces initiatives et collaborations, que mon administration ne manquera pas de poursuivre avec *Child Focus*. Je m'y engage. En revanche, je n'ai pas connaissance de mesures prises au cours de la précédente législature à la suite des

réunions entre le Collège des procureurs généraux et les ministres de l'Aide à la jeunesse.

Concernant la création éventuelle d'un point de contact unique pour les jeunes, il est évident que toute simplification de l'accès aux services est à privilégier. Nous réfléchissons actuellement aux modalités pratiques d'organisation d'un tel point de contact unique. Nous devons toutefois d'abord nous assurer de sa valeur ajoutée sur le plan organisationnel.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Dans la mesure où les victimes de tels faits ont plutôt tendance à cacher leur situation, les processus de détection et de prise en charge sont compliqués. Or, Madame la Ministre, vous indiquez justement que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'outils pour favoriser la détection; il serait intéressant de les présenter plus en détail ultérieurement. Un point de contact doit être facilement identifiable pour faciliter la démarche de tout adolescent qui souhaiterait signaler qu'il ou elle a été victime de proxénétisme.

Cependant, le rapport de *Child Focus* indique que ce n'est pas toujours la volonté des victimes, qui ont parfois des difficultés à se rendre compte qu'elles sont bien des victimes. Notre société et nos institutions doivent donc adopter un regard particulier pour aider les mineurs concernés à comprendre leur statut de victime. Nous devons mener là un nécessaire travail de fond transversal et de grande ampleur.

En conséquence, je vous encourage, vous et vos services, à examiner de plus près la question et à identifier les mesures efficaces pour chaque sous-groupe. En effet, la manière d'appréhender cette problématique est différente pour le sous-groupe du sud de Bruxelles, qui concerne des jeunes issus de familles aisées, par rapport aux deux autres sous-groupes; ces derniers comprennent plutôt des jeunes filles en situation de difficulté socioéconomique ou familiale. Les approches doivent donc être spécifiques pour être efficaces.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, l'idée d'un point de contact unique avancée par *Child Focus* est effectivement intéressante; vous avez d'ailleurs vous-même souligné tout l'intérêt de favoriser la simplification. Il serait également intéressant que vous preniez connaissance du récapitulatif des décisions prises au cours de la précédente législature par le Collège des procureurs généraux élargi aux ministres de l'Aide à la jeunesse des différentes Communautés.

Par ailleurs, il est terriblement inquiétant de constater tout le travail qu'il reste à faire pour améliorer la coordination entre police, écoles, etc. Vous avez fait référence à différentes actions menées en 2014, 2017 et 2019. Or, en 2020, nous devons encore faire face aux mêmes constats. Pire encore, les victimes sont désormais aussi des jeunes filles qui ne ratent pas l'école. Or, la desco-

larisation était jusque-là un élément significatif puisqu'elle attirait l'attention sur les raisons qui les poussaient à ne pas se rendre à l'école. En outre, le public visé est aussi de plus en plus jeune: dès l'âge de onze ans, les enfants peuvent potentiellement être des cibles. Ayant moi-même une fille de treize ans, je dois dire que ce constat m'effraie. Imaginez qu'une jeune fille de onze ans soit approchée sur un réseau social, par exemple *TikTok*. Ce phénomène devient très problématique et le travail dans ce domaine doit absolument être poursuivi.

1.24 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Plainte de la Fédération avec constitution de partie civile à l'encontre des ASBL Domaine de Beauplateau et la Sonatine pour détournement de subventions publiques»

M. Mourad Sahli (PS). – Fin 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles a porté plainte avec constitution de partie civile à l'encontre des ASBL Domaine de Beauplateau et la Sonatine pour détournement de fonds publics en vue de récupérer plusieurs millions d'euros détournés par ces associations au fil des années. À ma connaissance, il s'agit probablement de l'une des plus importantes affaires de détournement de fonds publics dans le monde associatif, tous secteurs confondus.

Je commencerai par rappeler les faits: la situation financière des ASBL Domaine de Beauplateau et La Sonatine, deux opérateurs agréés – et bien connus – de l'aide à la jeunesse de la province de Luxembourg et de la Région bruxelloise était assez alarmante depuis de nombreuses années. Créée en 1971, l'association s'appelait à l'époque Association pour l'épanouissement des enfants en difficultés (AEED). Elle s'est installée en 1973 sur le domaine de Beauplateau à Sainte-Ode. L'AEED a obtenu un agrément de la protection de la jeunesse, encore sous l'égide du ministère de la Justice, avant d'être agréée dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse. L'association a bénéficié de quatre agréments différents: une cinquantaine de places en hébergement, un centre d'accueil d'urgence, un projet pédagogique particulier et un centre d'accueil spécialisé.

Dans les années qui ont suivi, l'ASBL a changé de nom pour devenir l'ASBL Domaine de Beauplateau, avec une implantation à Bruxelles: l'ASBL La Sonatine. Dans la foulée, le directeur a

créé diverses sociétés, souvent gérées par les membres de sa famille. Par exemple, la société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) Champibeu, qui produisait jusqu'à 27 tonnes de pleurotes par an, a été agréée comme entreprise d'apprentissage professionnel. Cette société a mis fin à ses activités depuis quelques années déjà. S'en est suivi la création de sociétés fiduciaires et immobilières, d'un restaurant, d'une entreprise de restauration collective et d'une imprimerie, qui ont fait de la société l'un des employeurs principaux de sa région. Ces entreprises ont toutes été créées, pour tout ou partie, avec des fonds publics, des subventions des services de l'aide à la jeunesse.

Progressivement, du fait de l'utilisation des subventions à d'autres fins que celles auxquelles elles étaient destinées, notamment le paiement des charges sociales du personnel, les ASBL ont constitué une dette sociale, – Office national de sécurité sociale (ONSS) et précompte professionnel – qui s'élève à 5,5 millions d'euros dont 3,5 millions en principal, ce qui correspond aux fonds détournés de l'aide à la jeunesse.

Au début des années 2000, l'administration de l'aide à la jeunesse avait, semble-t-il, déjà connaissance du problème, mais elle ne s'en est pas inquiétée outre mesure. Madame la Ministre, votre prédécesseur a finalement retiré l'agrément au service Domaine de Beauplateau. L'activité de l'ASBL a été reprise par une association paraprovinciale, réunissant la province de Luxembourg et certaines communes, ce qui a permis de garantir la continuité de la prise en charge des enfants ainsi que, pour la majorité, la reprise du personnel.

L'ASBL La Sonatine, qui s'était autonomisée de sa structure d'origine, a pu, quant à elle, continuer ses activités. Une plainte a alors été déposée en vue de récupérer les subventions indûment utilisées.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous confirmer les informations avancées et nous expliquer pourquoi ces associations n'ont jamais été inquiétées durant des dizaines d'années? Vous n'y êtes évidemment pour rien, puisque vous êtes en poste depuis quelques mois seulement! Alors que la plainte a été déposée voici plus d'un an, où en est aujourd'hui l'enquête sur ces deux ASBL? Pourriez-vous nous indiquer quels devoirs d'enquête ont déjà été menés, dans le respect du secret de l'instruction? En la matière, le contrôle des services est-il suffisant? Une telle situation pourrait-elle se reproduire aujourd'hui? Par ailleurs, il me revient que le projet d'accueil de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) de l'ASBL La Sonatine connaîtrait actuellement des difficultés. Le confirmez-vous? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous préciser la nature de ces problèmes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique,

des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports – Monsieur le Député, j'ai été sidérée par l'ampleur des dettes accumulées depuis des années par l'ASBL Domaine de Beauplateau et l'ASBL La Sonatine envers l'ONSS et le précompte professionnel. Mon administration suivait la situation depuis des années. En 2013, confrontée à une saisie-arrêt du SPF Finances sur les subventions dues par la Fédération à l'égard de l'ASBL La Sonatine, mon administration avait attribué, au début de l'année 2014, un marché public à un bureau de réviseurs d'entreprise en vue de réaliser un audit comptable des ASBL Domaine de Beauplateau, La Sonatine et l'AEED. Le cahier des charges spécial visait, d'une part, à établir une cartographie exhaustive de la composante AEED et des liens avec d'autres activités, services, ASBL, coopératives et entités juridiques, voire personnes physiques et, d'autre part, à mettre en évidence l'historique des difficultés financières des trois ASBL qui ont conduit au non-paiement des cotisations ONSS et du précompte professionnel, et peut-être également d'autres dettes. Il prévoyait également d'établir la capacité de remboursement de la dette et de formuler toute recommandation permettant soit la sortie des difficultés financières soit la cessation d'activité. Dans ce dernier cas, une ébauche de solution de reprise d'activité pourrait être énoncée.

D'après les conclusions du rapport d'audit du 26 février 2014, la solution la plus réaliste était la dissolution de l'ASBL Domaine de Beauplateau avec le transfert d'agrément à une autre structure. L'ASBL Domaine de Beauplateau a effectivement été mise en liquidation en février 2016. Une ASBL paraprovinciale a déposé une demande d'agrément afin de permettre le maintien des jeunes dans la région. Différents services ont donc été agréés à partir du 1^{er} septembre 2016. Mon prédécesseur a ensuite déposé plainte contre l'ASBL Domaine de Beauplateau et l'ASBL La Sonatine. Ce dossier est toujours à l'instruction. Le 5 juin dernier, le conseil de la Fédération Wallonie-Bruxelles a sollicité un nouvel accès au dossier. Nous attendons l'ordonnance du juge d'instruction statuant sur cette demande d'accès au dossier répressif. À ce stade, je ne suis pas en mesure de vous transmettre la moindre information à ce sujet.

En ce qui concerne le centre MENA Logic'ados géré par l'ASBL La Sonatine, mon administration reçoit, depuis 2017, des plaintes émanant de tuteurs et de jeunes concernant les conditions de vie de ces derniers. Les inspections menées ont révélé que la prise en charge pédagogique n'était pas adaptée au public accueilli. Un accompagnement a d'abord été mis en place par mes services par le biais de conseils, puis de directives, enfin de directives accompagnées de demandes concrètes, mais sans réponse satisfai-

sante. L'inspection menée le 20 janvier 2020 a abouti au même constat. Une réunion s'est tenue le 24 février 2020 au sein de mon administration, en la présence du directeur du centre MENA et de la présidente du conseil d'administration de l'ASBL La Sonatine. Ces derniers se sont engagés à communiquer un plan d'action afin de remédier aux carences constatées. Le dernier jour du délai fixé, c'est-à-dire le 31 mars 2020, le centre MENA a adressé ce plan d'action à mon administration. À la suite de la dernière inspection, menée le 23 juin dernier, deux réunions de crise ont été organisées les 26 et 30 juin, en la présence de représentants de mon cabinet, de mon administration et du centre d'expertise juridique du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En raison des éléments accablants contenus dans ce rapport d'inspection, notamment en termes de salubrité des locaux et de sécurité des jeunes qui séjournent au centre MENA, il a été nécessaire de prendre d'urgence des mesures de protection envers les MENA et de les transférer, dès le 1^{er} juillet 2020, dans d'autres structures. Indépendamment de cette décision, qui a été notifiée le 1^{er} juillet 2020 au centre MENA et à l'ASBL La Sonatine, j'ai aussi mandaté l'avocat désigné par le ministère de la Fédération afin, d'une part, qu'il communique à la bourgmestre de la commune où se situe le centre, les aspects de ce dossier relatifs à l'insalubrité du bâtiment et, d'autre part, qu'il dépose plainte avec constitution de partie civile du chef d'infraction aux articles 240, 425 et 426 du Code pénal et de l'article 2 de l'arrêté royal du 31 mai 1993 relatif aux déclarations à faire en rapport avec des subventions, des indemnisations et des allocations.

Pour conclure, je tiens à vous informer qu'à ce jour, des solutions de remplacement pour les dix-huit jeunes séjournant dans le centre Logic'ados ont été trouvées. Je ne manquerai pas de vous apporter des éléments de réponse à ce sujet en temps utile.

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, concernant le centre MENA, je tiens à vous féliciter pour les démarches que vous avez entreprises depuis votre prise en charge du dossier. Pour le reste, le scandale est tellement énorme qu'il jette l'opprobre sur l'ensemble du secteur associatif. C'est la raison pour laquelle je mettrai un point d'honneur à suivre cette affaire. Les protagonistes doivent être poursuivis et rendre des comptes. Je reviendrai vers vous dans les prochaines semaines pour vous interroger sur l'évolution de ce dossier.

1.25 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la

jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Importance de la prévention dans le secteur de l'aide à la jeunesse»

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, la Fédération laïque de l'aide à la jeunesse (FLAJ) a récemment présenté le bilan sévère tiré par le secteur à la suite de la pandémie de Covid-19. Le collectif déplore entre autres le manque d'anticipation, l'attentisme et la mauvaise gestion de la crise et réaffirme la nécessité d'investir davantage dans la prévention à l'attention des jeunes et des familles. Si le refinancement du secteur entre 2017 et 2019 et l'entrée en vigueur du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse en 2018 a permis de renforcer la thématique, la FLAJ appelle à ce que la réflexion se poursuive autour d'un rééquilibrage budgétaire progressif entre le financement consacré au résidentiel et celui de l'aide dans le milieu de vie.

Le constat exposé par les services d'aide en milieu ouvert (AMO) est tout aussi interpellant puisque le fossé semble s'être encore un peu plus creusé entre l'école et certains jeunes plus vulnérables pour qui la fracture numérique a empêché la poursuite de l'enseignement à distance. Des situations familiales tendues ou des conditions de logement difficiles ont également contribué à exacerber les inégalités dans la gestion du confinement et de nombreux jeunes et leur famille ont sombré dans la précarité. Face à ces défis, le rôle des travailleurs sociaux du secteur de la prévention chargés de leur accompagnement s'est révélé plus que jamais essentiel.

Madame la Ministre, qu'en est-il de votre politique en matière de prévention et quel est l'état d'avancement de l'arrêté du gouvernement relatif au conseil de prévention? Plus généralement, estimez-vous légitime la demande d'une plus grande reconnaissance de la prévention sociale et éducative à l'attention des enfants et des jeunes dans leur milieu de vie? Dans l'affirmative, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir une prévention qui soit inclusive et qui questionne à la fois le jeune et son environnement? Enfin, des moyens supplémentaires ont été débloqués pour permettre l'engagement de personnel supplémentaire au sein des services résidentiels. Je salue cette initiative. Pourriez-vous nous indiquer comment s'est opérée la répartition de ces moyens et sur la base de quels critères?

(M. Pierre-Yves Lux prend la présidence)

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la mise en place

du nouveau paradigme de la prévention se déroule de manière globalement positive. Les services de prévention, sous la houlette des chargés de prévention, se sont installés avec succès. Les conseils de prévention ont pu assurer la transition avec les anciens conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ) et ont démarré leurs travaux de manière sereine.

Le projet d'arrêté d'exécution relatif au conseil de prévention est en cours de validation et sera présenté au gouvernement dans les prochains jours. Les chargés de prévention et les conseils de prévention ont travaillé sans relâche. Les premiers diagnostics sociaux prévus par le décret relatif à l'aide à la jeunesse ont ainsi pu être transmis à l'administration centrale. Je me réjouis d'en lire prochainement la conclusion. Cela nous permettra d'avoir une vue globale et de proposer sur cette base un plan d'action comprenant des projets issus du terrain.

Le contexte inédit actuel justifie encore davantage, si besoin en est, la nécessité de soutenir des politiques de prévention. Comme vous le savez, la pandémie a eu et continue d'avoir des effets dévastateurs sur les familles les plus vulnérables, en creusant encore davantage les inégalités sociales. La prévention, lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, sera donc renforcée. Elle devrait permettre de créer un contexte favorisant l'accès du jeune aux aides multiples qui existent déjà, tout en le remettant au centre des services et en évitant ainsi le «saucissonnage» de sa prise en charge.

Si nous voulons rester cohérents avec la Déclaration de politique communautaire (DPC) et la philosophie du décret, il faudrait idéalement investir davantage dans les politiques de prévention. Aujourd'hui, ce n'est pas vraiment le cas. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: y sont chaque année consacrés environ 22 des 330 millions d'euros du budget global de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ). Si ce chiffre peut paraître important, il ne représente en réalité qu'environ 6 % des moyens des services agréés. Or nous savons que les 94 % restants sont tout aussi indispensables. Je ne peux donc pas, en tant que ministre fonctionnelle, prendre dans la poche des uns pour refinancer les autres.

Pourtant, comme l'a signalé un audit de la Cour des comptes, la Fédération devrait investir davantage dans la prévention pour éviter les prises en charge plus lourdes socialement et financièrement, sans parler de l'économie de souffrance des jeunes vulnérables et des familles.

Mon équipe et moi-même sommes en réflexion sur la manière la plus efficace et la plus pertinente de renforcer la prévention. Cette réflexion doit tenir compte de l'état des finances de la Fédération qui, comme vous le savez, n'est pas au beau fixe, mais elle doit aussi être animée par la volonté d'agir sur l'environnement social du

jeune, afin de réduire les violences visibles et invisibles qu'il subit.

Enfin, pour ce qui concerne l'engagement de personnel supplémentaire au sein des services résidentiels, ces emplois étaient destinés au renfort des services organisant de l'hébergement. Pour obtenir ce renfort, les services devaient répondre à un de ces trois critères: un taux d'absentéisme du personnel éducatif supérieur ou égal à 15 %, un taux d'absentéisme supérieur ou égal à 50 % du personnel technique et un taux de jeunes *intra-muros* supérieur ou égal à 90 %.

(*M. Nicolas Tzanetatos, président, reprend la présidence*)

M. Michele Di Mattia (PS). – Je vous remercie vivement, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos éléments de réponse. Vous répondez de manière complète à la dernière question sur les critères. Quant aux autres éléments, je relève dans vos propos la prise en compte de la nécessité d'investir dans la prévention, qui est réellement une garantie d'un retour sur investissement à l'échelle d'une société. Je serai donc, comme vous, très attentif aux premiers diagnostics sociaux qui paraîtront prochainement, à l'initiative du conseil de prévention.

En ce qui concerne les budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'espère que le gouvernement dans son ensemble prendra en compte la situation du monde d'après la crise sanitaire et la situation sociale, notamment des plus jeunes, pour qui la prévention est fondamentale.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h35 et est reprise à 13h55.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.26 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Promotion d'initiatives de transition vers l'autonomie»

M. Mourad Sahli (PS). – À Saint-Gilles, une structure d'accueil organisée par le Centre d'éducation en milieu ouvert (CEMO), une ASBL travaillant avec le CPAS, permet d'accueillir des adolescents, notamment orientés par les SAJ. La particularité de cette structure est qu'il s'agit d'appartements en semi-autonomie. Le bâtiment peut accueillir une vingtaine de jeunes de 16 à

22 ans. Cette structure permet de responsabiliser les jeunes et de les rendre plus autonomes, puisqu'à 18 ans, la plupart devront se débrouiller seuls ou accompagnés de travailleurs sociaux.

Les éducateurs y apprennent aux jeunes à gérer leur quotidien entre les achats, l'entretien du logement, mais aussi l'école et les loisirs. Souvent, il s'agit de jeunes avec un parcours institutionnel assez lourd, qui ont subi divers types de maltraitements ou qui sont en rupture avec leurs parents. Le but de ce projet est de permettre aux jeunes d'être totalement autonomes une fois la majorité atteinte, car bien souvent, ils seront orientés vers le CPAS. Les éducateurs restent néanmoins à leur disposition pour les aider dans leurs défis futurs, comme la recherche d'un autre logement.

À Charleroi, la Maison de l'adolescent (Mado), en association avec l'association de promotion du logement (APL) Relogeas et le CPAS, organise dix kots tremplin: le projet consiste à héberger en kots, pendant une durée de 12 à 24 mois, des jeunes de 18 à 22 ans. Cet hébergement est une passerelle vers un logement plus stable et durable dans le parc immobilier public ou assimilé, ainsi que dans le parc privé. Durant toute la durée de l'accueil en kot, les jeunes seront accompagnés vers l'autonomie par la Mado et Relogeas. La finalité de ce projet est de lutter contre l'exclusion sociale des jeunes de 18 à 25 ans et d'être un levier pour le passage à l'âge adulte et une vie autonome.

Madame la Ministre, que pensez-vous de ces initiatives? Y en a-t-il d'autres de ce type en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, combien? Pensez-vous que d'autres appartements supervisés de ce type puissent être développés en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont vos projets? Avez-vous des contacts avec vos homologues régionaux responsables du Logement pour développer des initiatives de ce type? Quelles aides précises sont apportées aux jeunes qui prennent leur autonomie, afin qu'ils puissent être totalement indépendants une fois leur majorité atteinte?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, outre les deux projets d'accompagnement à l'autonomie que vous avez cités – le projet «kot autonome provisoire» organisé par le CEMO à Bruxelles avec une dizaine de logements, et le projet «kots tremplins» à Charleroi, issu d'un partenariat avec l'APL Relogeas, la Mado de Charleroi et le CPAS –, un autre projet est développé à Marchen-Famenne. Il s'agit d'une initiative de logements supervisés, développée par le service d'aide en milieu ouvert (AMO) Mikado, en collaboration avec l'agence immobilière sociale (AIS) Nord Luxembourg et le CPAS, permettant à douze

jeunes de 16 à 22 ans d'être accompagnés vers l'indépendance malgré un parcours de vie difficile.

Une autre initiative du même genre est apparemment presque opérationnelle. Il s'agit d'un projet lancé par l'AMO Le Sillage, à Seraing. Un partenariat entre ce service AMO, le CPAS et une agence immobilière sociale devrait permettre incessamment l'accès à ce type de logement pour quatre à cinq jeunes. Enfin, j'ai eu écho d'autres initiatives, notamment à Couvin, Verviers et Bruxelles, mais qui ne seraient encore qu'à l'état d'ébauche.

Je suis particulièrement consciente de l'importance et de la pertinence de ce type de projet. En effet, nous ne pouvons ignorer que parmi les jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse, nombreux sont ceux en âge d'être accompagnés en mise en autonomie. *A fortiori*, le nombre de ceux qui sortent de l'aide à la jeunesse est également important. Or ce moment est particulièrement crucial et difficile. Ces jeunes ne disposent pas, pour la plupart, d'un réseau naturel suffisamment fort pour s'y appuyer. Il n'est donc pas rare que nombre d'entre eux trébuchent. Le risque de reproduction de situations sociales préoccupantes est donc latent.

Les jeunes qui sortent de l'aide à la jeunesse à 18 ans ont la possibilité de solliciter auprès du service d'aide à la jeunesse (SAJ) un soutien social jusqu'à leurs 20 ans. Malheureusement, force est de constater que peu de ces jeunes profitent de cette opportunité. Il serait intéressant d'analyser les raisons qui les poussent à renoncer à cette aide. Il est probable que la plupart d'entre eux aspirent tout simplement à une liberté totale, tellement tentante à cet âge-là, surtout après avoir vécu plusieurs années dans un environnement ressenti comme contraignant.

Il est indispensable qu'une réponse politique et structurelle soit donnée, et qu'elle doit être intersectorielle, en impliquant les CPAS et, bien sûr, le secteur du logement. Des contacts avaient été pris par mon prédécesseur avec les ministres régionaux du Logement de l'époque, et des pistes avaient été dégagées. J'ai repris ce dialogue avec les nouveaux ministres régionaux du Logement afin de le poursuivre.

M. Mourad Sahli (PS). – Des moyens supplémentaires doivent être envisagés pour éviter la reproduction de problèmes sociaux dans le chef de ces jeunes qui, malheureusement, ont un parcours de vie problématique. Toutefois, je suis conscient que l'aide à la jeunesse ne peut tout faire à elle seule. C'est pourquoi je vous encourage, Madame la Ministre, à renforcer les concertations avec les Régions, de manière à tisser des collaborations, en associant localement les CPAS. Une initiative de votre part et des ministres du Logement est nécessaire.

1.27 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Décisions des tribunaux d'application des peines»

M. Eddy Fontaine (PS). – Les tribunaux de l'application des peines (TAP) prennent des décisions de libération conditionnelle; ils peuvent accorder, révoquer ou réviser une libération conditionnelle. Le principe est que tout condamné à plus de trois ans de prison peut bénéficier d'un aménagement de sa peine après en avoir purgé une partie. Des aménagements à la détention sont alors possibles: la détention limitée, la surveillance électronique, la libération provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou la libération conditionnelle.

La décision est assortie de conditions de deux ordres: d'une part, les conditions générales, comme l'obligation de ne commettre aucune infraction, d'avoir un domicile et de répondre aux convocations et, d'autre part, les conditions individualisées qui concernent des obligations telles que la recherche d'un travail ou des interdictions, par exemple concernant la consommation d'alcool. En cas de manquement, le procureur du Roi peut demander une nouvelle convocation devant le TAP, au cours de laquelle le condamné peut faire valoir son point de vue lors d'un débat contradictoire.

Malgré le travail qu'ils accomplissent, les TAP ne sont que rarement mis en avant, sauf quand l'une de leurs décisions fait la une des journaux et ébranle l'opinion publique, comme ce fut le cas lors de la demande de libération conditionnelle de Marc Dutroux. Soulignons par ailleurs l'important travail de l'assistant de justice, chargé de suivre le condamné dans son processus de réinsertion. L'assistant de justice représente le lien entre le TAP et le condamné. Ce dernier doit répondre aux convocations de l'assistant de justice, et des entretiens sont organisés au bureau ou au domicile du condamné dans le but de vérifier si les conditions de libération sont respectées, mais aussi afin de soutenir la personne dans ses démarches. L'assistant de justice apprécie également la sincérité des démarches du condamné et sa volonté de renoncer à un comportement enfreignant les règles.

Pour que le projet de réinsertion sociale porte ses fruits, un vrai travail de collaboration doit s'installer entre le TAP, le parquet, le condamné et l'assistant de justice. Madame la Ministre, avez-vous connaissance des divers dossiers traités par

les assistants de justice dans le cadre de libérations conditionnelles? Les échanges d'informations sont-ils suffisamment fluides pour permettre à chacun des acteurs de «vivre» le projet du condamné en parfaite collaboration? Enfin, les rapports d'évaluation ou de signalement de l'assistant de justice sont-ils toujours traités avec rigueur et objectivité?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En 2019, 748 nouveaux dossiers ont été confiés par les TAP aux assistants de justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ces dossiers, 375 concernaient une guidance de libération conditionnelle, 18 se rapportaient à une détention limitée et 355 surveillances électroniques ont été activées. En ce qui concerne les libérations conditionnelles, 1 261 guidances étaient en cours à la date du 31 décembre 2019.

Les échanges entre les assistants de justice, le ministère public près le TAP et le TAP sont balisés dans les rapports de signalement et d'évolution rédigés par les assistants de justice. En cas de problème, le ministère public saisit rapidement le TAP afin de lancer une éventuelle procédure de révocation. Les TAP sont très réactifs et n'hésitent pas à révoquer, à suspendre ou à réviser la modalité en cas de problème; en outre, les rapports des assistants de justice sont lus et analysés attentivement.

Les TAP étant indépendants, chacun d'eux a son propre mode de fonctionnement, auquel doit s'adapter l'assistant de justice. Certaines bonnes pratiques méritent toutefois d'être soulignées. En effet, outre les échanges formels par le biais des rapports, les assistants de justice participent également aux audiences dans certaines circonstances. Leur présence permet de répondre aux questions éventuellement posées par le tribunal, de contextualiser les difficultés du justiciable, mais aussi de concrétiser les pistes de solutions possibles pour aider le tribunal dans sa prise de décision. Les discussions en audience donnent aussi l'occasion de clarifier les objectifs futurs de la guidance lorsque celle-ci est maintenue, et ce, en présence de tous les acteurs concernés, dont le justiciable. Dans des situations d'urgence et à des fins d'efficacité, certains contacts téléphoniques ou par courrier électronique sont établis entre les assistants de justice et les assesseurs du TAP ou le ministère public, ce qui permet une réactivité en temps réel. Le contenu de ces échanges est retravaillé par la suite avec le justiciable et fait l'objet d'une formalisation dans un rapport ultérieur.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble des informations fournies. Je souhaiterais toutefois obtenir une version écrite de votre réponse, si possible.

1.28 Question de Mme Nadia El Yousfi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Juges de la jeunesse libèrent des mineurs délinquants»

1.29 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi et prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction face à la surcharge de travail des juges de la jeunesse»

1.30 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Libération des jeunes délinquants par les Juges de la jeunesse de Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Il y a deux semaines, mon collègue Mourad Sahli vous interrogeait, Madame la Ministre, quant au préavis de grève lancé par les juges de la jeunesse. Dans un courrier adressé au ministre fédéral de la Justice, ces derniers dénonçaient la détérioration de leurs conditions de travail à cause d'un manque d'effectifs, et plus particulièrement de greffiers. Si rien ne changeait, les juges de la jeunesse seraient contraints de traiter exclusivement les dossiers des jeunes en danger, ce qui aurait pour conséquence de libérer automatiquement des jeunes mineurs délinquants. Ce lundi 29 juin, ils ont mis leur menace à exécution, à contrecœur. Plus aucun mineur déféré devant le tribunal en urgence n'est désormais mis en détention.

Madame la Ministre, je suis bien consciente que les problèmes soulevés par le manque de greffiers relèvent de compétences fédérale. Cependant, ils ont une conséquence directe sur le secteur

de la protection et de l'aide à la jeunesse, pour lequel vous êtes compétente en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avez-vous eu des contacts avec le ministre de la Justice? Quelles solutions ont été proposées? Des réunions sont prévues en juillet avec les syndicats. Pouvez-vous donner un agenda plus précis? Assisterez-vous à ces concertations? Avez-vous des précisions concernant les dossiers de jeunes délinquants? Combien d'entre eux ont été libérés? Sont-ils malgré tout suivis? Seront-ils pris en charge ultérieurement?

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Dans une lettre adressée au ministre de la Justice, les juges de la jeunesse ont dénoncé le manque d'effectifs auquel ils doivent faire face et la surcharge de dossiers qui en découle. Les magistrats ont annoncé qu'à compter du 29 juin 2020, ils ne prenaient plus en charge les mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction qui leur étaient déférés. Ces jeunes sont dès lors libérés et ne pourront être reçus par un magistrat que lorsque la situation se sera améliorée. Cette décision a pour but de permettre aux juges de la jeunesse de donner la priorité aux mineurs en danger.

La résolution des problèmes d'effectifs incombe au ministre de la Justice. Toutefois, la situation des mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction fait partie de vos compétences en votre qualité de ministre de l'Aide à la jeunesse. Dans une interview diffusée le 29 juin, Mme Michèle Meganck, juge de la jeunesse à Bruxelles, estimait que des mesures de protection immédiates étaient nécessaires pour encadrer un mineur délinquant. La situation actuelle risque fortement de donner à ces jeunes un sentiment d'impunité.

Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 24 juin dernier, vous affirmiez suivre la situation de près. Où en sont les procédures de recrutement de personnel? La possibilité d'embaucher exceptionnellement du personnel contractuel a-t-elle été utilisée? Avez-vous rencontré les services de l'aide à la jeunesse après l'annonce faite par les magistrats? Qu'en est-il ressorti? Quelles alternatives sont prévues pour que les jeunes puissent rencontrer plus rapidement le ou les magistrats?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Dans une lettre adressée au ministre de la Justice Koen Geens, les juges de la jeunesse du tribunal de Bruxelles menaçaient de libérer tous les mineurs délinquants dès le lundi 29 juin. Ils dénoncent dans leur courrier le manque d'effectifs, en particulier de greffiers, auquel ils font face depuis plusieurs années. Dans une réaction adressée à l'agence de presse Belga, le cabinet du ministre Geens indique être conscient de la situation du personnel judiciaire du tribunal de première instance francophone de Bruxelles. Une concertation est prévue au début du mois de juillet. Si cette

compétence relève du pouvoir fédéral, elle a néanmoins des conséquences directes sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'application des décisions des juges est du ressort du secteur de l'aide à la jeunesse, pour lequel vous êtes compétente, Madame la Ministre.

Dès lors, quelles sont les retombées de l'action des juges de la jeunesse? Leur menace a-t-elle été mise à exécution? Des effets sont-ils constatés dans le secteur de l'aide à la jeunesse? Cette action empêche-t-elle uniquement l'enfermement d'un jeune en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ou a-t-elle également un effet sur les autres mesures prévues dans le Code de l'aide à la jeunesse et pouvant être prises par un juge à la suite d'un fait qualifié d'infraction? Les mineurs ne sont-ils tout simplement pas poursuivis ou les juges prennent-ils tout de même la peine de les réorienter vers les cinq autres possibilités, outre la détention en IPPJ, qui leur sont offertes par le Code de l'aide à la jeunesse?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai pris connaissance des difficultés rencontrées par le tribunal francophone de la jeunesse de Bruxelles et dénoncées par les magistrats auprès du ministre fédéral de la Justice. S'agissant d'une compétence fédérale, il ne m'est pas possible de prendre part à la concertation avec les organisations syndicales. Les réunions sont prévues au mois de juillet.

En ce qui concerne les conséquences pour le secteur de l'aide à la jeunesse et, en particulier, pour les services publics assurant la prise en charge des jeunes soupçonnés d'avoir commis un fait qualifié infraction, mon administration n'a actuellement pas connaissance du nombre de jeunes qui auraient été relâchés. Aucun nouveau dossier n'a été ouvert au niveau de l'aide à la jeunesse. Notez toutefois que les juges concernés ont assuré le suivi des dossiers en cours. Je peux également vous assurer que les services continuent les prises en charge déjà en cours. Les entretiens au tribunal prévus pour ces jeunes sont maintenus; ils font partie de la procédure normale de suivi, y compris en ce qui concerne les fins de placement en IPPJ. D'après la porte-parole des juges de la jeunesse, les jeunes délinquants seront reçus plus tard par les magistrats. Ces derniers envisageront alors les suites opportunes à donner à chaque situation. Il reviendra aux services d'aide et de protection de la jeunesse de mettre en œuvre les mesures édictées.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – La Fédération Wallonie-Bruxelles doit rester attentive à l'évolution de la situation. Madame la Ministre, vous indiquez que les jeunes seront reçus «plus tard» par les magistrats. N'y a-t-il rien de prévu dans l'intervalle?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je note que le secteur de l'aide à la jeunesse n'a pas encore été confronté à un dossier de jeune soupçonné d'un fait qualifié infraction et pour lequel un placement en IPPJ, pourtant nécessaire, n'aurait pas pu être obtenu. Néanmoins, ce cas de figure pourrait se présenter dans les jours ou les semaines à venir. Il faut dès lors veiller à ce que toutes les alternatives soient disponibles. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas la maîtrise de la situation, mais elle doit cependant proposer des réponses adaptées en attendant que les choses se décantent.

1.31 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Plan relatifs aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) – situation actuelle et à venir du volet services d'hébergement»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Le précédent gouvernement a adopté deux notes relatives à l'accueil de mineurs étrangers non accompagnés (MENA). La première date du 28 octobre 2015, la seconde du 27 janvier 2016. Un des axes importants de ces notes, dont les effets se poursuivent encore aujourd'hui, est le soutien de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) à l'accueil de MENA afin de pallier le manque de places de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) dans le cadre de l'afflux migratoire important observé à l'époque. Il est donc ici question d'un des trois volets du plan «MENA». Notons que ce dispositif se distingue totalement de l'aide à la jeunesse classique, mais aussi de l'accueil et l'accompagnement de MENA qui seraient considérés comme des jeunes en danger et intégreraient, à ce titre, les services d'aide à la jeunesse organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Fin 2016, une convention à cet égard a été conclue entre le ministre de l'aide à la jeunesse et le secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations de l'époque. Cette convention portait sur la création de 130 places d'accueil et d'hébergement et définissait les modalités de collaboration entre Fedasil et l'AGAJ, les modalités d'admission des jeunes dans le dispositif mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les obligations relatives à l'accompagnement et l'accueil, les modalités d'intervention financière de Fedasil, la création d'un comité d'accompagnement, la durée de la convention, la participation de Fedasil au financement de l'accueil... Enfin, en 2018, cette convention annuelle a été reconduite pour une durée

indéterminée. Concrètement, cinq services sont impliqués dans ce dispositif et sont financés annuellement à l'aide d'une subvention octroyée par arrêté en deux tranches représentant respectivement 90 % et 10 % de son montant.

Deux éléments m'interpellent; premièrement, les arrêtés de subventionnement pour l'année 2020 n'ont toujours pas été pris, ce qui signifie que les organisations ont dû avancer l'ensemble des moyens sur une période de plus de six mois. Cette situation peut évidemment s'avérer problématique pour certaines de ces structures. Deuxièmement, il semblerait que l'arrêté de subventionnement de deux des cinq services concernés ne courrait que jusqu'à la fin du mois d'août et non pour l'ensemble de l'année. Cette perspective est un peu étonnante et mériterait d'être clarifiée.

Madame la Ministre, mes questions au sujet de ce volet «hébergement» du Plan «MENA» sont les suivantes: tout d'abord, qu'en est-il de la convention conclue entre l'AGAJ et Fedasil? L'ensemble de ses articles sont-ils toujours appliqués? A-t-elle fait l'objet d'une évaluation? Dans l'affirmative, quels sont les principaux enseignements à en tirer? Dans le cas contraire, une telle évaluation est-elle prévue avec le partenaire Fedasil ou au sein de l'AGAJ?

Concernant le nombre de places, pouvez-vous nous dire combien de places sont aujourd'hui financées et combien sont occupées? La situation migratoire actuelle, notamment la décision de la Belgique d'accueillir 18 MENA issus des îles grecques, peut-elle être assumée en l'état actuel des choses?

Par ailleurs, un cofinancement de ce dispositif est prévu; pouvez-vous nous donner quelques chiffres globaux quant à l'organisation de ce cofinancement? Quelle proportion des coûts liés à ce dispositif est-elle prise en charge par Fedasil? Cette proportion est-elle stable ou connaît-elle une évolution?

Enfin, qu'en est-il des arrêtés de subventionnement des cinq services participant à ce dispositif d'hébergement? Ces arrêtés ont-ils été pris? Quelles sont les raisons qui expliquent le retard que j'évoquais? Confirmez-vous que les cinq services ne seront pas logés à la même enseigne? Pouvez-vous nous en expliquer les raisons?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La convention entre Fedasil et la Fédération Wallonie-Bruxelles a été signée en février 2016 et reconduite à durée indéterminée en avril 2018. Elle prévoit l'organisation par l'AGAJ d'un maximum de 130 places d'hébergement de MENA dans le cadre d'un plan humanitaire et solidaire.

Le comité d'accompagnement du plan «MENA» s'est réuni ce 12 juin; à cette date, les 98 places existantes dans le dispositif humanitaire et solidaire étaient toutes occupées. Cependant, de nouveaux opérateurs ont manifesté leur intérêt pour ouvrir des places supplémentaires. Ces projets ont été examinés par l'administration et je soumettrai prochainement au gouvernement un arrêté de subvention pour l'ouverture de 18 nouvelles places «*Youth in shelter*» par l'ASBL Caritas International à Liège, à partir de la fin du mois d'août 2020. Le comité d'accompagnement du plan «MENA» a effectivement constaté que les besoins d'accueil sont toujours présents. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est donc engagée à prendre en charge huit MENA en provenance de Grèce, tandis que la Communauté flamande s'est engagée à en accueillir dix.

Le financement des structures d'hébergement dans le cadre du plan «MENA» est assuré conjointement par Fedasil et par l'Aide à la jeunesse. En 2019, l'intervention de cette dernière pour ces structures d'hébergement s'élevait à environ 917 000 euros sur un total de 3 900 000 euros, soit 23 % du budget. Ce subventionnement doit permettre un encadrement accru des jeunes. Par ailleurs, l'Aide à la jeunesse prend seule en charge d'autres types d'accompagnement dans le cadre du plan «*Famille d'accueil et travail de rue*» pour un montant de 738 000 euros.

Concernant les arrêtés de subvention pour l'année 2020, après les contrôles administratifs nécessaires, le gouvernement a adopté ces arrêtés pour trois structures qui prennent en charge entre 18 et 35 MENA. Je signerai les arrêtés de subventionnement des deux autres services d'hébergement dès réception de l'accord du ministre du Budget. Par ailleurs, deux services ont effectivement vu leur arrêté de subvention limité au 31 août, car ils devaient transmettre à l'administration un plan d'action visant à remédier à des manquements en termes de comptabilité et de pédagogie. La limitation de la durée de subvention était donc une mesure de gestion des deniers publics.

Sur la base d'un rapport très préoccupant transmis par l'AGAJ et sur une proposition de cette dernière, j'ai dû prendre la décision de mettre fin ce 1^{er} juillet au projet «*Logic'ados*» mené par l'ASBL La Sonatine en raison de graves manquements mettant en danger la santé et la sécurité des participants. Tous les jeunes concernés ont cependant pu être pris en charge dans l'attente de l'ouverture prochaine du nouveau centre d'accueil à Liège. Par ailleurs, j'ai demandé à mon administration de rédiger un nouvel arrêté de subvention pour l'ASBL Domaine de Beauplateau, lequel devra permettre le financement de l'accueil des MENA jusqu'au 31 décembre 2020.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Concernant les places qui sont actuellement disponibles et celles qui pourront l'être dans le futur, je suis

heureux d'entendre qu'une série d'opérateurs ont manifesté leur intérêt pour participer à ce dispositif. Pour les associations qui y sont déjà impliquées, notamment celles que vous avez évoquées à la fin de votre réponse, j'ignorais les tenants et aboutissants de leur situation, qui semble effectivement préoccupante, notamment au vu des éléments que vous nous avez communiqués ce matin. Il faudra que toute la lumière soit faite, d'autant plus si une instruction qui dépasse les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en cours. Nous devons nous assurer que les accusations formulées sont bien véridiques et, le cas échéant, prendre des mesures.

Quant à la suite, je retiendrai trois conditions pour développer des relations avec les partenaires associatifs qui participent aux politiques publiques. La première est l'intérêt supérieur de l'enfant: il est nécessaire que les enfants ne soient pas victimes des difficultés rencontrées au sein des services ou entre les services associatifs et ceux de l'administration. Bien entendu, il doit aussi y avoir assez de places pour accueillir ces enfants. La deuxième condition est le développement de relations saines entre les pouvoirs publics et les associations qui contribuent à ces politiques publiques. Ces relations doivent être des relations de confiance, adéquates, prônant l'égalité de traitement et la proportionnalité dans les demandes et les démarches qui peuvent être effectuées par les pouvoirs publics envers les associations. La dernière condition est la diversité des opérateurs qui peuvent intervenir dans de tels dispositifs: diversité des lieux, des modes de construction institutionnels, des réseaux et d'appartenance ou non à des structures collectives comme les fédérations. Cette diversité devra permettre de constituer un panel véritablement représentatif de notre société et de la vie associative.

1.32 Question de Mme Nadia El Yousfi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rapatriement en Belgique d'enfants de djihadistes»

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Nous apprenions la semaine dernière le retour sur le sol belge de six enfants de djihadistes, dont les mères ont combattu en Syrie pour le compte de l'État islamique (EI). Une semaine plus tôt, la France autorisait le retour de dix jeunes enfants français mineurs, orphelins ou cas humanitaires, qui se trouvaient dans des camps du nord-est de la Syrie.

Madame la Ministre, compte tenu de ces actualités, j'aimerais faire le point avec vous sur ce dossier sensible. En assurez-vous le suivi? Êtes-vous en contact régulier avec le ministre fédéral des Affaires étrangères? Connaissez-vous le nombre d'enfants belges susceptibles d'être rapatriés? Quel est leur état de santé? D'autres rapatriements en Belgique sont-ils prévus? Si oui, quelles informations pouvez-vous nous communiquer à ce sujet? Vos services sont-ils préparés à prendre ces enfants en charge dans le cadre d'un éventuel retour sur notre territoire?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En effet, nous avons développé un dispositif permettant, lorsque cela s'avère nécessaire, de prendre en charge les enfants de retour de zones de combat. À ce jour, les enfants revenus ont tous été pris en charge par les services de l'aide à la jeunesse néerlandophone en raison d'un lien d'attache, par exemple si les parents et la famille sont néerlandophones. Comme pour toute situation impliquant un enfant en difficulté ou en danger, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) interviennent pour mesurer ce danger et prendre les mesures d'aide ou de protection qui s'imposent.

La question des enfants dits «*returnees*» touchant au domaine sensible des extrémismes violents, un dispositif de prise en charge urgent et prioritaire a été mis sur pied. Dès réception de l'information de l'arrivée sur le sol belge d'un enfant de retour d'une zone de combat, le SAJ concerné prépare et anticipe sa prise en charge sans délai, afin de répondre à l'état de difficulté ou de danger potentiel dans lequel peut se trouver l'enfant. Concrètement, ce dernier sera orienté à l'hôpital par le Parquet pour y passer un premier bilan médico-psychologique, le temps que le conseiller enclenche son action. Ce bilan permettra par ailleurs de soutenir le mandant dans sa décision.

Au sein de chaque SAJ et service de protection judiciaire (SPJ), un ou plusieurs référents sensibilisés et formés à la problématique sont généralement désignés pour prendre la situation en charge. Ces référents connaissent le réseau, qui peut les soutenir dans leur action.

En juillet 2019, nous avons été informés de la présence d'enfants ayant un lien avec la Belgique en zone syro-irakienne et d'un potentiel retour de trente à quarante enfants sur l'ensemble de notre territoire. Le retour de ces enfants n'a, à ce jour, pas été confirmé. Mes services se tiennent cependant prêts à les accueillir en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces explications complètes.

1.33 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Développement d'activités sportives adaptées pour les personnes détenues»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez décidé, en concertation avec les directions des dix-huit prisons de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), de donner, en 2020, l'opportunité aux établissements pénitentiaires et aux IPPJ de bénéficier d'un programme d'activités physiques et sportives en partenariat avec des acteurs sportifs reconnus. Il s'agit d'une mesure pertinente, car l'activité physique est source d'équilibre et le sport peut constituer un outil de réinsertion intéressant.

Ma première question porte sur les résultats de cet appel à candidatures. Pourriez-vous nous en dresser un bref état des lieux? Je sais que le délai de soumission courait jusqu'au 30 juin, et que l'appel vient tout juste d'être clôturé. Par ailleurs, certaines personnes détenues présentent des problèmes de santé et notamment des affections de longue durée. Elles cumulent parfois un certain nombre de surexpositions aux risques sanitaires, préexistants généralement à leur entrée en détention, et/ou déclenchés ou amplifiés par l'enfermement.

En France, plusieurs études ont mis en avant une surreprésentation de certaines pathologies, notamment mentales et infectieuses, liée essentiellement à la présence plus importante des catégories sociales défavorisées accueillies en détention. Qu'en est-il en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures avez-vous prises par rapport à cette problématique et pour assurer le développement de modules ou cycles d'activités physiques adaptés? Avez-vous mis en place des conventions et/ou des partenariats avec des fédérations sportives? Plus globalement, quelles mesures avez-vous prises afin d'articuler les actions des professionnels de la santé et des associations sportives? Envisagez-vous de mener une réflexion avec les autres niveaux de pouvoir afin de renforcer et d'adapter les créneaux d'activités physiques en partenariat avec les fédérations sportives dans les milieux fermés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Vous le soulignez, l'activité physique et sportive génère de nombreux bienfaits pour la santé physique et mentale. De plus, le sport véhicule de nombreuses valeurs, telles que le respect, l'entraide, le dépassement de soi. Sa pratique constitue une véritable école de vie. C'est devenu une évidence, le sport est un réel facteur de développement personnel et de cohésion sociale.

L'appel à projets visant à favoriser la pratique d'une activité physique et sportive en milieu carcéral a été bien accueilli. Treize prisons et une IPPJ ont déposé des projets, certaines d'entre elles ont d'ailleurs choisi de proposer plusieurs activités. Les sports proposés sont l'athlétisme, le basketball, le football, le volleyball et le yoga. Au total, plus de deux cents séances seront organisées. À titre de comparaison, neuf établissements avaient répondu à l'appel à projets lancé en 2019.

Il n'existe pas de mesures spécifiques visant à articuler les initiatives des professionnels de la santé et des associations sportives impliquées dans la mise en place des projets. Toutefois, toutes les activités seront réalisées en collaboration avec les fédérations et les clubs reconnus et elles seront organisées par des moniteurs sportifs diplômés, parfaitement aptes à encadrer le public visé. Ces derniers veilleront à adapter les exercices à la condition physique des participants et à d'éventuelles particularités, dans la logique d'une pratique physique bienfaisante pour la santé.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Le succès rencontré par l'opération me réjouit. C'est une excellente nouvelle. Quant à l'articulation avec les professionnels de la santé, je me permets de vous suggérer de lier le dossier avec le projet Sport sur ordonnance sur lequel vous travaillez. Cela me semble pertinent dans le cas de ce problème très spécifique.

1.34 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Projet Well Camp: lien entre les communes et les mouvements de jeunesse»

M. Thierry Witsel (PS). – Après une longue période de confinement, la vie commence à reprendre son cours normal. Pour de nombreux jeunes, le déconfinement se traduit par la reprise des mouvements de jeunesse et la participation à des camps d'été. Ces camps, dont le succès ne se dément pas, peuvent provoquer certaines frictions

avec les riverains. L'arrivée soudaine de plusieurs dizaines de jeunes peut parfois engendrer des nuisances. C'est précisément pour cette raison que le gouvernement wallon a lancé le projet «Well Camp». L'initiative permet à certaines communes particulièrement prisées des mouvements de jeunesse de disposer d'un étudiant jobiste pour faire le lien entre la commune et les mouvements de jeunesse. Ce beau projet, mené par le ministre wallon Pierre-Yves Dermagne, pourrait être utilement complété par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de ses compétences. Elle pourrait notamment rédiger un manuel destiné aux animateurs scouts pour les aider à adapter leurs activités, dans le respect des mesures sanitaires.

Madame la Ministre, avez-vous été associée au projet «Well Camp» du ministre Dermagne? Quels retours avez-vous reçus des mouvements de jeunesse sur cette initiative? Seriez-vous prête à pérenniser du projet et à l'étendre à toutes les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui accueillent des camps d'été? Comptez-vous prendre contact avec votre homologue wallon afin de faire le point, une fois la période estivale terminée, sur les retours des communes et des mouvements de jeunesse?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Pour commencer, je tiens à donner quelques éclaircissements sur la procédure élaborée par Sciensano afin de permettre la fréquentation des camps cet été. Il est important de faire la distinction entre deux éléments. D'une part, le protocole générique pour les camps et activités de jeunesse organisés cet été a été transmis aux opérateurs du secteur de la jeunesse, aux Régions et autorités locales le 22 mai 2020. Ce document a été réalisé en concertation avec le secteur, le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) et mes homologues néerlandophones et germanophones. D'autre part, il existe également un protocole de gestion des cas de Covid-19, repris dans un document intitulé «*Procédure COVID-19 en lien avec les camps et séjours d'été avec ou sans nuitée*». Afin de permettre une coordination et une application des mêmes règles dans tout le pays, ce document a été réalisé sous l'égide du *Risk Management Group* (RMG), composé, entre autres, de représentants des trois Communautés, de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), de *Kind en Gezin*, de Sciensano, de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et de la présidente du *Risk Assessment Group* (RAG).

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mon cabinet et celui de ma collègue Bénédicte Linard sont représentés au RMG. Ma volonté a toujours été de concilier deux impératifs: le bien-être des jeunes et la sécu-

rité sanitaire. Ces deux axes ont guidé le travail de rédaction de la procédure de gestion des cas de Covid-19. Le document sur lequel les membres du RMG ont travaillé a été réalisé, dans un premier temps, par *De Ambrassade* et la *Belgian Pediatric COVID-19 Task Force*. Il ne faut pas s'en cacher: l'organisation des stages et séjours avec ou sans nuitées n'est pas simple. J'ai toujours mis un point d'honneur à garantir la praticabilité des mesures sur le terrain. Rappelons également que les autorités locales et les opérateurs de la jeunesse ont également mené un travail essentiel et responsable.

J'en viens à votre question sur le lien avec les communes. Les autorisations communales étaient déjà nécessaires avant la crise sanitaire. Elles n'ont pas pour but d'alourdir la tâche des mouvements de jeunesse dans la préparation de leur camp. Les gouverneurs ont mené un véritable travail d'accompagnement des communes en la matière. Malheureusement, il n'est pas impossible que certaines d'entre elles prennent des mesures plus restrictives que d'autres, dans le respect de leurs prérogatives. Je reste attentive à la situation, en concertation avec les fédérations de mouvements de jeunesse et les autorités locales.

Le projet «Well Camp» a été lancé en Région wallonne en 2015. Il fournit une aide financière permettant l'engagement d'un étudiant qui agira en tant que personne-relais entre la commune et les mouvements de jeunesse. Les différentes composantes du secteur et leurs interlocuteurs au sein des communes ont salué l'initiative. Le programme «Well Camp» finance partiellement un étudiant jobiste pour les communes accueillant de nombreux camps d'été. La personne-relais maintient un lien essentiel entre la commune et chaque camp: elle facilite les relations entre les deux parties, transmet les informations et valorise sa commune. Elle a pour mission d'assurer la meilleure cohabitation possible entre les camps, les riverains et les différents services communaux. Cette année, 39 communes ont répondu à l'appel à projets lancé par la Région wallonne. Afin de permettre aux différents jobistes de travailler de façon optimale durant l'été, j'ai communiqué à mon collègue, le ministre wallon Pierre-Yves Dermagne, les protocoles en vigueur pour les camps cette année.

Chaque crise est accompagnée de son lot de difficultés pour les citoyens et les autorités. Une crise donne aussi l'occasion de saisir des opportunités. Une fois la période des camps terminée, je prendrai le temps de mener une évaluation. Pour l'heure, je voudrais souhaiter un magnifique été à tous les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je remercie chaleureusement les mouvements de jeunesse qui travaillent énormément pour que cet été soit le plus enrichissant possible pour les jeunes.

M. Thierry Witsel (PS). – La Fédération Wallonie-Bruxelles doit assurer la meilleure cohabitation possible entre les mouvements de jeu-

nesse et les riverains. Je salue l'initiative «Well Camp» qui permet, de surcroît, de soutenir l'emploi local dans les communes. Je vous félicite pour votre collaboration avec les différents acteurs sur le terrain.

1.35 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures spécifiques pour les centres de rencontre et d'hébergement (CRH)»

1.36 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État des lieux des mesures de soutien des opérateurs jeunesse dans le cadre de la crise et cas particulier des CRH»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Le 12 mai dernier, nous étions plusieurs à vous interroger sur les mesures prises spécifiquement en faveur du secteur des centres de rencontre et d'hébergement (CRH), un secteur fortement affecté par la crise sanitaire puisqu'une grande partie de ses moyens financiers proviennent de la contribution des bénéficiaires ou des personnes qui séjournent dans ces centres. C'est la raison pour laquelle le gouvernement avait dégagé une somme de 700 000 euros, censée correspondre à 70 % de l'estimation des pertes de recettes propres subies entre le 13 mars et le 3 mai sur la base des données transmises par les CRH. Par ailleurs, vous nous confirmiez alors que le gouvernement avait maintenu les subventions de fonctionnement et d'emploi pour cette année.

Deux mois après cette décision, je voudrais faire le point avec vous sur ce dossier. Qu'en est-il du dispositif mis en place et du nombre de demandes rentrées par les différents centres? Le budget prévu est-il suffisant par rapport aux dossiers reçus? Des demandes ont-elles dû être rejetées? Comment s'envisage le suivi avec les acteurs de terrain concernant notamment le contrôle, l'évaluation et l'accompagnement que vous avez souhaité voir mener par l'inspection générale de la culture?

Comptabiliser des pertes liées à la crise ne représente-t-il pas une difficulté pour les CRH, qui ignorent quels résultats ils auraient enregistrés au cours de ces trois mois sans la crise du Covid-19, puisqu'ils peuvent recevoir des demandes de réservation de dernière minute?

Quelles garanties pouvez-vous offrir au secteur des CRH quant à l'égalité de traitement de leur dossier? Enfin, étant donné que cette somme couvre une période s'étalant jusqu'au 3 mai, qu'en est-il au-delà du 3 mai?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Le secteur de la jeunesse a, comme tous les autres secteurs, été touché par la crise sanitaire et le confinement mis en place pour l'enrayer. Plusieurs mesures ont été prises pour soutenir les opérateurs du secteur de la jeunesse ou en tout cas, étaient en voie de l'être lors de notre dernière discussion en commission. Je pense évidemment au maintien de l'ensemble des subventions et à la possibilité de demander des avances de subventions, mais aussi aux aménagements réglementaires permettant de prendre en compte les conséquences du confinement sur la vie du secteur. Ainsi, un premier arrêté visant à adapter les délais et échéances prévus dans le cadre du renouvellement des agréments était en première lecture et un deuxième relatif aux formations d'animateurs et de coordinateurs des centres de vacances devait être soumis au gouvernement avant la fin du mois de mai.

Par ailleurs, même si tous les opérateurs ont été touchés, certains l'ont été plus que d'autres. Il s'agit des CRH et de certaines autres organisations. Nous pensons à celles qui organisent de gros événements générateurs de dépenses et de revenus importants pour lesquelles la part de revenus propres sur le chiffre d'affaires global est plus élevée et chez qui la mesure de maintien des subventions est dès lors moins efficace ou a en tout cas un impact moindre.

Vous nous annonciez qu'un fonds d'urgence de 700 000 euros avait été constitué à l'attention spécifique des CRH. Les modalités de calcul et de demande du soutien étaient en cours d'élaboration lors de notre dernier échange à ce sujet. Pour les autres associations de jeunesse fortement touchées par la crise, l'éventualité d'un second volet d'aide a été envisagée, tant dans les réunions de concertation entre votre cabinet et les organisations représentatives du secteur qu'au sein de cette commission, mais sans trouver de réponse à ce stade.

Madame la Ministre, qu'en est-il des adaptations réglementaires prévues? Ont-elles abouti favorablement? Sinon, pourquoi?

Toujours dans le cadre des adaptations réglementaires, une réflexion a-t-elle été menée au sujet des conséquences de la crise à plus long terme sur les activités des opérateurs du secteur de la jeunesse? Je pense notamment aux critères quantitatifs que les associations et organisations

de jeunesse doivent respecter dans le cadre de leurs décrets respectifs, le décret «Centres de jeunes» (CJ), le décret «Organisations de jeunesse» (OJ) et évidemment le décret «Emploi» auxquels accèdent les opérateurs du secteur de la jeunesse. Je pense aussi aux conséquences du non-respect de ces critères et/ou d'un recours au chômage temporaire ayant pour conséquence une inoccupation partielle et donc une éventuelle réduction des subventions «emploi permanent» durant cette année 2020.

Ma collègue Madame Greoli a posé une série de questions sur le fonds d'urgence à l'attention des CRH, auxquelles je n'ai pas grand-chose à ajouter. Par ailleurs, vous avez certainement conçu votre réponse sur la base du texte que je vous ai envoyé. Même si un élément manquait dans la question de ma collègue, je ne doute pas que vous y apporterez tout de même une réponse.

En ce qui concerne le soutien aux autres opérateurs touchés, disposez-vous aujourd'hui d'éléments nouveaux, tant par rapport aux associations directement impactées par le confinement que pour l'ensemble du secteur lors de la mise en oeuvre du déconfinement et concernant les coûts qui y sont liés? Un deuxième volet d'aide est-il prévu pour ces opérateurs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis le dépôt de vos questions, Madame la Députée et Monsieur le Député, certaines étapes ont déjà été franchies et j'ai par conséquent quelques informations complémentaires à vous fournir. Nous sommes entrés depuis le 1^{er} juillet dans la seconde phase du processus, c'est-à-dire l'analyse des dossiers par l'administration. Dès le 8 juin, les CRH reconnus ont tous reçu un *vade-mecum* et les documents expliquant la marche à suivre pour rentrer la demande auprès du fonds d'urgence.

Par ailleurs, du 15 au 30 juin, mon administration s'est tenue à leur disposition pour répondre aux questions concernant les dépenses éligibles, la méthode de calcul et les éléments constitutifs des dossiers. Tous les CRH reconnus ont rentré les documents dans le délai imparti au moyen du logiciel «Subsides» prévu à cet effet. Un seul dossier n'a pas été accepté, car une convention liait l'association concernée à la Commission communautaire commune (COCOM) durant toute la période de confinement et jusqu'au 31 juillet pour l'occupation des locaux en journée pour l'accueil de sans domicile fixe (SDF).

J'ai demandé à mon administration d'assurer à présent le suivi et l'analyse rigoureux des documents rentrés et pièces justificatives déjà fournies ou de fournir dans les trois mois de la décision. Elle a été et reste à la disposition des associations

pour les accompagner tout au long de ce processus.

Vous m'interrogez, Madame la Députée, pour savoir si nous tenons compte «de la possibilité de réservation ou des réservations effectives qui ne constituent généralement qu'une base, certaines réservations s'effectuant en dernière minute.» En l'occurrence, nous ne pouvons tenir compte que des réservations effectives. Il serait hasardeux, dans le cadre de la bonne gestion de ce fonds, de prendre en compte des réservations purement hypothétiques. Par ailleurs, les rentrées financières mentionnées dans le bilan financier antérieur constituent une source d'information pour l'analyse des dossiers.

Les garanties que je peux offrir au secteur des CRH à propos de l'égalité de traitement de leurs dossiers sont celles d'un bon gestionnaire des fonds publics. L'application des règles édictées par l'arrêté du gouvernement constitue une garantie à cet égard.

Le montant total demandé par l'ensemble des CRH s'élève à 3 163 035 euros, ce qui est très éloigné du million initialement réclamé par le secteur pour couvrir la période du 16 mars au 3 mai. Nous sommes au-delà du budget octroyé par le gouvernement par l'intermédiaire du fonds d'urgence. Pour rappel, ce budget est de 715 651 euros. L'estimation entre le montant alloué et les besoins réels est actuellement à l'examen au sein de mon administration. Mais comme le prévoit l'arrêté, les demandes d'indemnisation devront être réduites au prorata du dépassement de l'enveloppe.

J'en viens à vos deux autres questions sur les adaptations prévues pour l'ensemble du secteur à la suite du confinement et sur les conséquences à long terme de la crise sanitaire. Le 20 mai dernier, le gouvernement a adopté un arrêté modifiant les délais et échéances pour le renouvellement des agréments tant pour le secteur des centres de jeunes que celui des organisations de jeunesse. Tout est donc en ordre. Le projet d'arrêté relatif aux formations d'animateurs et de coordinateurs de centres de vacances vient tout juste de recevoir l'aval de ma collègue, Bénédicte Linard, qui doit le cosigner. Si je suis responsable de la formation des animateurs, c'est en effet la ministre de l'Enfance qui a la tutelle sur les centres de vacances. Cet arrêté la concerne donc aussi et il passera au gouvernement avant les vacances parlementaires.

L'année 2020 est une année difficile pour les associations et, dans ce contexte particulier, la souplesse sera de mise vis-à-vis du respect des critères quantitatifs. Des dispositions spécifiques pourraient être prises à cet effet pour rassurer les associations et j'ai chargé mon administration de faire des propositions à ce sujet. Mon souhait est d'apaiser les inquiétudes légitimes du secteur.

Quant à la question des conséquences de l'occupation partielle des permanents des associations de la jeunesse, elle est en cours d'examen. Tout comme pour l'ensemble des questions liées à l'emploi du secteur non marchand, ce travail qui ne concerne pas uniquement mon champ de compétences est mené sous la responsabilité du ministre-président Pierre-Yves Jeholet.

Enfin, en ce qui concerne le soutien aux autres opérateurs touchés par le confinement et pour lesquels un deuxième volet d'aides a été évoqué, je ne peux vous en dire davantage pour l'instant. Comme vous le savez, le gouvernement a en effet décidé, en sa séance du 4 juin dernier, d'entamer une réflexion sans se départir de la déclaration de politique commune (DPC), dont l'objectif sera d'identifier les priorités à la lumière des conséquences de la crise sanitaire et de composer une feuille de route prioritaire dans le but que ces actions servent au redéploiement des secteurs relevant des compétences de notre Fédération.

La question du redéploiement du secteur jeunesse fait bien entendu partie de cette réflexion globale. Un groupe de travail rassemblant des représentants des organisations de jeunesse (OJ) et centres de jeunes (CJ), du Forum des jeunes, de l'administration, de l'inspection et de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, se réunit à cet effet. Sa mission est de développer des propositions concrètes pour une politique de relance et de redéploiement du secteur jeunesse dès le mois de septembre.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je tiens à vous remercier pour vos paroles rassurantes. J'ai bien entendu que s'il n'est pas possible de prendre en compte les réservations qui n'ont pas été faites, le critère d'une forme d'occupation moyenne au cours des dernières années permettra d'éclairer l'administration dans l'examen des dossiers. C'est une bonne chose.

Plus largement, dans ce dossier comme dans tous ceux que vous gérez dans le secteur de la jeunesse, je voudrais appuyer sur différents aspects: ce secteur est particulièrement indispensable dans le cadre de l'évolution d'une société et pour faire grandir des jeunes citoyens vers la prise de responsabilité. Ce processus nécessite de leur laisser le temps et les moyens de la concertation. Je voudrais vraiment insister sur ces aspects, car l'urgence politique n'est parfois pas exactement la même que le temps de la concertation nécessaire à mener avec ce secteur.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les éléments d'information que vous avez apportés. L'adaptation administrative est formidable. Sur les enjeux quantitatifs, je suis heureux d'entendre que votre préoccupation est de rassurer le secteur par rapport aux conséquences de la crise sur les activi-

tés 2020, conséquences qui pourraient avoir des répercussions ultérieurement.

En ce qui concerne l'aide aux CRH, j'avais initialement compris que seules les charges qui étaient encore existantes pendant la période de la crise pouvaient justifier cette aide. J'entends que, manifestement, le manque à gagner durant cette crise sera également pris en compte. C'est vraiment important. Tout d'abord, la période de confinement a aussi été une période de moindres charges compte tenu de l'absence d'activité. Ensuite, la période concernée par le confinement était une très haute saison, avec notamment les classes vertes qui permettent en réalité d'équilibrer un budget global d'une année. Forcément, une fermeture et un confinement à un tel moment ont un impact plus fort qu'à une période plus légère au niveau de ses activités. De plus, gardons à l'esprit un dernier élément qui, j'imagine, sera traité dans l'évaluation plus large lancée par les services. Plusieurs associations ont dû puiser dans leurs réserves. Il est normal que des réserves servent en période de crise. Mais forcément cette utilisation affectera les capacités d'action et d'investissement de ces associations à moyen et long terme. En tant que politiques et pouvoirs publics, nous devons être conscients de cette situation dans les années à venir.

Enfin, j'ai questionné votre collègue ministre-président hier en commission sur le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française, dit décret «Emploi socioculturel». Sa réponse n'était pas très claire ni très précise. J'insiste vraiment, avec le souci de clarifier la situation à l'égard des associations, sur la nécessité qu'une réponse, quelle qu'elle soit, puisse être donnée rapidement. De mon point de vue, les subventions «Emploi permanent» doivent être maintenues dans le souci de soutenir les associations. En effet, un budget a été maintenu et la situation n'était pas très claire au départ pour les associations. Certaines ont potentiellement mis en chômage temporaire leurs employés, d'autres moins. Nous aurons peut-être l'occasion d'en rediscuter. Il est important de conserver ces subventions à l'emploi et, en particulier, le volet «Emploi permanent», qui est le seul touché potentiellement par le confinement.

1.37 Question de M. Maxime Hardy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Augmentation de la consommation numérique durant le confinement

prévention et concertation avec le secteur de la jeunesse»

M. Maxime Hardy (PS). – Le confinement a chamboulé de nombreuses pratiques et habitudes quotidiennes. Parmi celles-ci, l'approche du numérique en est une non négligeable. En effet, tant pour les adultes dans le cadre du télétravail que pour les plus jeunes, l'utilisation des outils numériques a augmenté de façon substantielle. Par ailleurs, nous connaissons l'influence du milieu social d'appartenance et des habitudes familiales sur les pratiques numériques des plus jeunes. Ces derniers développent des pratiques numériques qui leur sont propres par rapport à leurs aînés. Elles varient toutefois selon leur genre ou leur âge.

En temps normal, bon nombre de parents ont tendance à encourager les loisirs qui peuvent être pratiqués à la maison. Dans cette optique, les loisirs numériques sont souvent préférés avec un contrôle parental qui se limite habituellement le temps de consommation des écrans plutôt que leur contenu. Or, durant cette période de confinement, c'est précisément ce temps de consommation des écrans qui a explosé et qui pose dès lors question, même si un travail doit aussi être fait sur les contenus.

Madame la Ministre, ne serait-il pas opportun d'envisager une campagne de sensibilisation à l'égard des parents et des jeunes afin de revenir à la normale et de lutter contre les assuétudes numériques? Le cas échéant est-il possible de diffuser ce genre de campagne dans les écoles, et a fortiori dans celles qui sont lauréates de l'appel à projets «Écoles Numérique 2020»? Une coordination avec votre collègue chargée de l'éducation est-elle envisageable?

Nous savons que les élèves de l'enseignement supérieur ont également été confrontés à une forte hausse de la consommation numérique. Des outils ou des campagnes sont-ils prévus pour les sensibiliser?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La crise du Covid-19 a effectivement entraîné une hausse de l'utilisation des outils numériques par les jeunes. Il est indéniable que la perte du lien social causée par le confinement a été compensée par une augmentation de la connectivité. Pour autant, ce phénomène ne doit pas être perçu comme strictement négatif.

En effet, les outils numériques ont permis à de nombreuses associations de poursuivre leur travail quotidien avec les jeunes en proposant beaucoup d'activités telles que des créations musicales à distance, des séances de *quiz* interactifs, des *flashmobs* distanciés, du soutien scolaire, des ateliers d'écriture en ligne sur le ressenti des

jeunes face à la crise, etc. Des projets de solidarité intergénérationnelle ont également été lancés. Une grande créativité a ainsi pu voir le jour chez nombre d'opérateurs et chez de très nombreux jeunes.

Par ailleurs, les appels à projets extraordinaires ont été maintenus durant la période de confinement et ont permis aux associations, reconnues ou non, de développer des projets avec, pour et par les jeunes, visant à développer chez ces derniers la citoyenneté, la responsabilité, l'autonomie, l'esprit critique ou encore la solidarité.

Cela étant, la question de la sensibilisation des jeunes à l'utilisation des outils numériques et à l'éducation aux médias en général reste très présente dans le secteur. À cet égard, l'appel à projets « éducation aux médias » 2020 a connu un succès plus important cette année, illustré par une hausse de 65 % des demandes de participation. De manière plus structurelle, plusieurs associations telles que les ASBL Action Médias Jeunes, Loupiote, FOr'J, etc. travaillent quotidiennement à l'éveil des consciences aux nouvelles pratiques numériques. Par ailleurs, la plateforme www.yapaka.be, qui sensibilise régulièrement parents et jeunes sur ces questions, a réalisé plusieurs cartes postales à destination des parents pendant le confinement, on peut ainsi lire sur l'une d'entre elles: «allumer les écrans de temps en temps, un essentiel pour apprendre, découvrir, s'amuser avec les copains, suivre le travail de l'école, rester en lien avec mamie et papi ... et les éteindre régulièrement... un essentiel pour aller se promener, regarder par la fenêtre, lire, jouer, rêver, papoter, se connecter à son imagination... ».

Tout ceci pour vous dire, Monsieur le Député, que bien des opérateurs du secteur de la jeunesse ont d'ores et déjà développé des outils pour travailler avec les jeunes sur leurs pratiques numériques et vont continuer plus encore dans ce sens à la suite du confinement. Grâce à eux, de nombreux jeunes, fervents consommateurs de numérique, comme bien des adultes d'ailleurs, sont aussi de plus en plus capables de se situer en tant que «consommacteurs» du numérique.

Vous me demandez par ailleurs s'il serait possible de diffuser ce type de campagnes dans les écoles et, a fortiori, dans les lauréates de l'appel à projets « École numérique 2020 ». C'est pour moi une évidence. Comme vous le savez, lors de sa réunion du 4 juin dernier, le gouvernement a décidé d'encourager une réflexion, sans se départir de la Déclaration de politique communautaire (DPC), dont l'objectif sera d'identifier les priorités à la lumière des conséquences de la crise et de composer une feuille de route prioritaire avec le but que ces actions servent le redéploiement des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, j'ai consulté les fédérations d'organisations de la jeunesse (OJ) et de centres de jeunes (CJ) pour déterminer leurs axes de travail. Parmi ceux-

ci, le souhait qu'un travail conjoint soit mené avec la ministre de l'Enseignement obligatoire revient prioritairement.

Grâce à la campagne de valorisation du travail pédagogique et éducatif et à celle de l'éducation aux médias qui sont sur la table et qui peuvent être menées en commun, nous allons remettre l'enseignement et la jeunesse en lien dès le mois de septembre. Je ne manquerai pas d'en parler rapidement avec ma collègue, la ministre Caroline Désir. Il en ira de même pour l'enseignement supérieur. Les étudiants peuvent, comme tout un chacun, devenir sujets aux assuétudes numériques. À ce titre, plusieurs actions visent à prévenir les étudiants des risques encourus. Des conseils sociaux peuvent être mobilisés pour soutenir et accompagner ces étudiants qui seraient confrontés à ces assuétudes.

M. Maxime Hardy (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses et pour les initiatives qui sont prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me réjouis de savoir que vous allez travailler conjointement avec votre collègue, Caroline Désir, sur la diffusion et l'information des projets numériques dans les écoles dès la rentrée.

1.38 Question de M. Philippe Dodriment à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Coûts des mesures sanitaires pour les gestionnaires de bassins de natation»

1.39 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Protocole de déconfinement des piscines»

1.40 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réouverture des piscines»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous nous réjouissons de l'établissement du protocole relatif à la reprise des activités des bassins de natation, tant attendue par les gestionnaires de bassins, le grand public et les sportifs. Nul doute que, cet été, de nombreuses personnes, privées de vacances, se dirigeront volontiers vers les bassins de natation. On ne mesure pas assez la dimension sociale de ces piscines, qui accueillent des personnes n'ayant pas toujours l'occasion de pratiquer ce loisir ailleurs, pour des raisons financières.

Toutefois, les mesures sanitaires auront un coût en personnel et en matériel pour les gestionnaires de bassins. Nombre d'entre eux s'interrogent. L'association des établissements sportifs (AES) exprime dans ses *newsletters* sa crainte de devoir assumer des coûts supplémentaires, relayant ainsi les préoccupations de ces gestionnaires.

Madame la Ministre, avez-vous eu un contact avec les ministres régionaux chargés de cette matière, afin d'examiner le soutien qu'ils pourraient apporter aux gestionnaires de bassins et la collaboration qu'ils pourraient tisser avec la Fédération Wallonie-Bruxelles? Par ailleurs, existe-t-il des dispositions plus spécifiques pour les bassins pour enfants, sachant qu'il est évidemment plus difficile d'y faire respecter des règles de distanciation?

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Le 24 juin dernier, le Conseil national de sécurité (CNS) a confirmé sa décision de réouverture des piscines au public, et ce, dès le 1^{er} juillet. Dans la foulée de cette décision, Madame la Ministre, vous avez publié un protocole de déconfinement établi en concertation avec l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et l'AES. Ce document de six pages reprend une centaine d'éléments qui doivent être mis en œuvre afin de réaliser le déconfinement. Vous conviendrez avec moi que la tâche est particulièrement fastidieuse. Néanmoins, la bonne volonté existe chez les gestionnaires de piscines. Le souci est que l'application du protocole implique des financements complémentaires qui peuvent être conséquents, notamment pour les frais de personnel supplémentaire qui devrait être engagé tant pour assurer la sécurité des nageurs que pour l'entretien et le nettoyage constant des installations.

Une aide spécifique pourra-t-elle être octroyée à ces gestionnaires à cet effet? Parmi les demandes d'intervention auprès du fonds d'urgence, combien concernaient des piscines? Envisagez-vous d'ouvrir à nouveau la possibilité d'introduire des dossiers puisque l'adoption du protocole relatif aux piscines est postérieure à la période que vous aviez définie pour rentrer des dossiers?

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Les piscines ont pu rouvrir leurs portes le 1^{er} juillet. Beaucoup

attendaient cette nouvelle avec impatience. Le 26 juin, le CNS avait autorisé les nageurs à reprendre la direction des bassins de natation. Cette réouverture est encadrée par un protocole strict de six pages qui a été transmis par vos services, Madame la Ministre. Si certains sautent de joie, d'autres font la grimace: réservations obligatoires, flux de circulation, distance physique, y compris dans le bassin, intensification du nettoyage et de la désinfection. Trop contraignantes pour les uns, inapplicables pour d'autres, ces mesures engendrent également un coût qui ne pourrait être supporté par tous.

Madame la Ministre, la tâche qui vous incombe est vraiment délicate. Vous êtes aussi une amatrice de natation. Les températures exceptionnelles du mois de juin ont peut-être fait perdre de vue à certains que ce n'est pas de gaieté de cœur si vous avez pris de telles mesures.

Certains gestionnaires de piscine ne rouvriront pas leurs infrastructures, car ils estiment ne pas pouvoir être rentables. D'autres jugent que les mesures du protocole sont trop contraignantes. Comment le dialogue s'organise-t-il afin de limiter un éventuel impact négatif sur la pratique sportive des nageurs? Dans le but de soutenir la reprise d'une activité sportive bénéfique, une concertation avec vos collègues régionaux est-elle prévue afin d'alléger certaines mesures, si les chiffres liés à la pandémie continuent à baisser ou restent stables? Avez-vous des contacts avec les représentants des clubs pour suivre l'évolution du nombre de piscines qui ont rouvert leurs portes par rapport à celles qui restent fermées?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames les Députées, Monsieur le Député, comme tant d'autres, je me suis réjoui de l'opportunité de réouverture de nos piscines à partir du 1^{er} juillet. Cette réouverture ne constitue toutefois nullement une obligation, le dernier mot revenant aux gestionnaires qui sont, dans la majorité des cas, le bourgmestre et l'échevin des Sports.

Je rappelle à nouveau que j'ai pris mes responsabilités, en dépit du fait que les législations relatives au contrôle et à l'exploitation des piscines soient régionales. En concertation avec l'Administration générale du sport (AGS), le Service public de Wallonie (SPW), l'AISF et l'AES, j'ai adopté un protocole qui constitue un guide de conseils à la réouverture des piscines afin de garantir la sécurité des usagers et des membres du personnel. Les adaptations imposées par la crise concernent essentiellement les dispositifs avant l'entrée dans le bassin de natation et lors de la sortie de l'eau. Les contacts dans l'eau sont autorisés et la limite de fréquentation des bassins re-

pose sur les règles habituellement en cours dans les Régions.

La Fédération francophone belge de natation (FFBN), que j'avais rencontrée dès le lendemain du CNS du 24 juin dernier, avait pu prendre connaissance du projet et avait remis un avis positif en dehors de l'une ou l'autre reformulation visant à une meilleure compréhension. Ce protocole règle l'ensemble des postes d'une piscine. Au vu des réticences du CNS et plus encore de celles du groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES), il est bien compréhensible que je me sois montrée attentive à toute une série de paramètres. Ce texte apporte des réponses aux questions que se posaient les gestionnaires. Notre ligne de conduite fut de permettre au plus grand nombre d'infrastructures de rouvrir, en d'autres termes, de ne pas imposer un cadre strict qui rendrait impossible financièrement et opérationnellement une telle réouverture.

En fonction des particularités des uns et des autres, il va sans dire que les recommandations sont adaptables. Comme pour d'autres structures, comme les théâtres, les restaurants et les cinémas, les gestionnaires doivent effectuer un indispensable exercice de rentabilité, les résultats dépendant évidemment d'une structure à l'autre. Les vacances d'été constituent-elles traditionnellement une période creuse ou pas? Des travaux sont-ils en cours? Profite-t-on de cet interlude pour réaliser des travaux? Le cadre à mettre en place pour garantir la sécurité sanitaire est-il trop complexe ou trop coûteux? L'infrastructure peut-elle être adaptée à un dispositif particulier à un épisode viral?

À ma demande, l'AES a lancé entre le 1^{er} et le 3 juillet une enquête auprès des gestionnaires de piscine. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 83 piscines dont la surface du plan d'eau est supérieure à 100 mètres carrés ont répondu à cette enquête, soit 70 % des 120 bassins existants. La grande majorité, soit 78 % des sondés, a pris la décision de rouvrir: 49 % de ces réouvertures ont eu lieu le premier jour où cela a été possible, c'est-à-dire le 1^{er} juillet, 41 % rouvriront dans le courant du mois de juillet et 10 % le feront au mois d'août. Parmi les sondés, 22 % resteront fermés durant les mois de juillet et d'août, sans surprise en raison de la complexité de la mise en œuvre du protocole et des trop grandes dépenses qu'il engendre pour trop peu de recettes. Notons tout de même que 33 % de ceux qui ont décidé de ne pas rouvrir le font, car leurs piscines sont en travaux.

Par rapport aux éléments financiers de votre question, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente en matière d'infrastructure. Le fonds d'urgence n'avait pas pour vocation de soutenir des infrastructures. En revanche, il était mobilisé pour les fédérations sportives reconnues ainsi que pour leurs clubs. Six clubs affiliés à la FFBN ont déposé un dossier.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Personnellement, les conditions du protocole ne me posaient aucune difficulté particulière si ce n'est qu'elles ont une incidence sur les finances des gestionnaires de piscines. Vous l'avez toutefois assez dit: plus que la pratique d'une activité sportive, la priorité reste la santé des personnes.

J'ai pris bonne note des résultats de l'enquête et je vous remercie pour les précisions que vous avez apportées à cet égard. On constate qu'une grande majorité des piscines vont malgré tout rouvrir leurs portes, ce qui est positif. Malheureusement, pour des raisons de dépenses, d'autres ne vont pas pouvoir le faire. J'espère que les piscines qui accueillent spécifiquement des clubs sportifs pourront, grâce au fonds d'urgence et à l'aide accordée aux fédérations et à leurs clubs, réduire quelque peu les frais liés au respect des conditions du protocole qui ont une incidence sur leurs finances. Quoi qu'il en soit, j'espère que tout le monde pourra très vite se rendre à nouveau à la piscine normalement.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, il est évident que nous sommes tous ici attachés à la pratique du sport, quel qu'il soit. Nous comprenons très bien les guides de conseils aux usagers. J'ai récemment vu un reportage consacré à un père de famille qui emmenait ses enfants à la piscine de La Louvière. Il témoignait en disant que les consignes étaient en fait assez simples et qu'elles consistaient principalement à se désinfecter avant et après l'entrée dans le bassin. Il y avait en outre des restrictions au niveau de l'entrée et de la sortie des cabines et il était nécessaire, notamment, de réserver sa plage horaire pour permettre au personnel de désinfecter les cabines après usage. Les conséquences n'étaient donc pas très lourdes pour les usagers. Ce père de famille disait en réalité être rassuré par toutes mesures instaurées avant et après l'entrée dans le bassin.

En revanche, du côté des pouvoirs organisateurs de ces piscines, les mesures sont lourdes de conséquences. Elles coûtent cher et requièrent la présence d'un personnel qui doit rester attentif aux plages horaires. Toutefois, j'ai bien entendu qu'il ne s'agissait là que de recommandations et pas d'un cadre strict.

Vous avez dit que ceux qui ne pouvaient pas ouvrir leur établissement pourraient prendre le temps de faire des travaux utiles. Je vous rejoins sur ce point, en espérant que les pouvoirs communaux aient les finances nécessaires. Monsieur le Président, nous venons de la même ville et vous savez comme moi que nos piscines ont rencontré plusieurs problèmes. J'ose espérer que certaines pourront bientôt rouvrir.

Je pense qu'avoir mené cette enquête auprès des piscines était une démarche intelligente de votre part, Madame la Ministre. Ce taux de 78 %

de réouverture des piscines me rassure, car ce n'est pas ce pourcentage-là que j'avais en tête. J'espère que, petit à petit, les choses rentreront dans l'ordre et que les sportifs, amateurs ou d'élite, pourront pratiquer leur sport en toute sérénité. Je pense que c'est là votre message également.

1.41 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Protocole mis en place en vue du retour au stade des supporters»

M. Philippe Dodrimont (MR). – S'il y a bien un milieu où les questions foisonnent en ces temps de crise sanitaire et de déconfinement, c'est le football. Le flou règne toujours autour des protocoles prévus pour la reprise des activités sportives et le retour des supporters dans les stades. Les clubs de football ont été particulièrement touchés par la crise. Ils se préparent à retrouver leurs activités habituelles; les championnats sont d'ailleurs déjà programmés. Les conditions de la reprise restent néanmoins incertaines et les clubs ignorent s'ils pourront maintenir un équilibre financier. Les droits d'entrée et les consommations dans les buvettes constituent des recettes essentielles pour les clubs. Dès lors, beaucoup de clubs s'interrogent quant à l'organisation pratique de leurs événements. Ils doivent gérer les impératifs de la reprise des activités et assurer leur équilibre financier tout en gardant comme priorité la santé de tous.

Madame la Ministre, comment faire respecter la distanciation sociale à l'entrée et à l'intérieur des stades? Les infrastructures sportives sont suffisamment grandes pour recevoir un public de 400 personnes, soit la capacité maximale autorisée jusqu'au 31 juillet. Cette capacité sera ensuite élargie à 800 personnes à partir du 1^{er} août. Quelles mesures préconisez-vous pour filtrer les spectateurs et distinguer les personnes issues d'une même bulle de contact? Par ailleurs, qui endossera la responsabilité si un foyer épidémique venait à apparaître? Peut-on s'attendre à un élargissement du nombre de spectateurs autorisés à plus de 800 pour le mois de septembre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – De multiples protocoles ont été élaborés afin de permettre la reprise des activités spor-

tives. Parmi ceux-ci figure le protocole d'organisation des événements sportifs. Diffusé le 25 juin dernier, il reprend les points essentiels à respecter par les organisateurs de manifestations sportives.

Il est recommandé aux clubs de prendre contact avec les autorités communales compétentes avant tout événement sportif. En fonction de la surface disponible autour du terrain, que ce soit en tribunes ou sur les pourtours, un événement est autorisé à accueillir 400 spectateurs au plus jusqu'au 31 juillet inclus. À partir du 1^{er} août, ce chiffre sera doublé et les événements pourront rassembler 800 personnes. Je précise que la notion de public n'inclut pas les sportifs et leur encadrement, ni les personnes nécessaires à l'organisation de l'événement. Ces acteurs doivent, dans la mesure du possible, respecter les règles de distanciation sociale. Le protocole rappelle que ces mêmes règles doivent être respectées par le public, excepté pour les personnes issues d'une même bulle. À cet égard, j'en appelle à la responsabilité citoyenne de chacun. Les clubs, en particulier les amateurs, ne devront pas jouer au gendarme.

Des adaptations sont permises puisque l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 stipule que les autorités communales, lorsqu'elles prennent une décision d'autorisation concernant l'organisation d'un événement accueillant plus de deux cents personnes, doivent utiliser la matrice visée par le Conseil national de sécurité (CNS). Le même texte prévoit qu'à partir du 1^{er} août, les autorités communales compétentes pourront autoriser les exploitants d'infrastructures permanentes à accueillir un public assis supérieur aux normes fixées, sur la base d'un protocole et en concertation avec le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) et les ministres compétents.

En ce qui concerne les rencontres de la division 1 du championnat belge de football, si c'est à cela que vous faites référence, il revient aux autorités de la compétition d'élaborer un protocole générique que les clubs pourront adapter en fonction de leurs spécificités et en collaboration avec les autorités locales et la cellule «Football» du SPF Intérieur. J'aimerais vous affirmer aujourd'hui que toutes les barrières seront levées d'ici le mois de septembre. Or, tout dépendra de l'évolution du virus sur notre territoire dans les deux mois à venir.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Votre réponse claire mérite d'être diffusée largement auprès des organisateurs d'événements sportifs. Les centres sportifs locaux (CSL) et les centres sportifs locaux intégrés (CSLI) pourraient également faire figure d'autorités compétentes en la matière. Ces centres ont une vue globale sur les organisations sportives présentes sur leur territoire. Je caresse les mêmes espoirs que vous quant à la reprise des championnats et à une évolution posi-

tive pour le mois de septembre. En attendant, restons prudents et veillons au respect des mesures en vigueur.

1.42 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Pratique du VTT en Wallonie»

M. André Antoine (cdH). – Quel bonheur que d'évoquer dans la salle Eddy Merckx les 503 119 vélos vendus en 2019! Le succès de la petite reine est donc au centre des passions sportives dans notre pays, et singulièrement au sud de celui-ci. Le cyclisme regroupe plusieurs disciplines, dont le VTT, souvent ignoré. Il est pourtant devenu sport olympique en 1996 et, quatre ans après, la Belgique a décroché une médaille d'argent aux Jeux olympiques de Sydney. C'est dire si nous excellons dans ce sport. Et nous y excellons parce que des responsables se sont considérablement investis.

Je veux ici rendre un hommage à Thierry Maréchal qui est le président depuis dix-huit ans de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles. Je l'ai côtoyé pendant de nombreuses années. Pour la petite histoire, il est le président de la commission VTT de l'Union cycliste internationale (UCI). Un Belge francophone exerce ainsi des fonctions au plus haut niveau pour la promotion et l'organisation du VTT. Du reste, les championnats du monde marathon de VTT auront lieu le 26 septembre en Turquie, à Sakarya.

Aujourd'hui, au-delà du développement du VTT, du cyclo-cross, du BMX, du Trial, donc de quatre disciplines sur cinq de cette fédération, les vététistes se sentent traqués après qu'une quinzaine d'entre eux ont été verbalisés par le Département de la nature et des forêts (DNF) dans un bois de Spa avec l'obligation d'acquitter une amende de 125 euros. Encore ont-ils eu de la chance puisque les amendes peuvent aller jusqu'à 1 600 euros. En cause, leur circulation sur un chemin, selon les vététistes, et sur un sentier, selon la DNF. Le problème, c'est que ce fameux sentier ou chemin n'affichait aucun balisage, aucun avertissement. Or reconnaissons qu'il n'est pas simple de faire la distinction entre un sentier et un chemin. Pourtant, par définition, les vététistes ont besoin de ce type de terrain pour pratiquer leur sport préféré.

Aujourd'hui, sous le couvert de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, et donc de Thierry Maréchal, la *Moutain Bikers Foundation Belgium* (MBF Belgium) a lancé le 28 juin un appel aux

autorités publiques et politiques de ce pays, et donc singulièrement à vous, avec un slogan très simple: «Le VTT n'est pas un crime». Je pense que nous pouvons partager sans aucun problème cette approche. MBF Belgium souhaite rencontrer les différents responsables politiques, que ce soit au niveau sportif ou de la protection de l'environnement.

Leur démarche a connu un succès considérable: le 29 juin, lorsque j'ai déposé la question, j'ai été vérifier le nombre de signataires et il y en avait déjà plus de dix mille. Cet appel a connu un succès croissant puisque depuis le nombre de signataires a encore augmenté. La pétition est intéressante, car elle ne fait pas que protester contre certains excès de l'administration, elle présente aussi un manifeste de dix actions, dix bonnes pratiques que ses promoteurs entendent partager avec leurs affiliés et avec les autorités politiques. C'est ce que j'appellerai une pétition positive, et non pas une uniquement de protestation – Dieu sait si nous en connaissons en politique.

Madame la Ministre, avez-vous rencontré les représentants de MBF Belgium? Sinon, allez-vous le faire? Je n'ai pas énuméré les dix actions qu'ils souhaitent voir adoptées, mais nous pouvons le faire si vous le souhaitez. Comme il me semble qu'il y ait urgence sur ce malentendu, comptez-vous rencontrer la ministre Tellier pour conclure avec elle, peut-être à partir du manifeste de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, un protocole de partage et de respect des cheminements forestiers? J'utilise ce terme qui est commun aux sentiers et aux chemins, qui s'applique aussi s'ils sont ruraux. Dans ma région, il y a énormément de circuits qui utilisent des chemins de remembrement avant de s'évader dans des champs plus naturels.

Cette belle pratique sportive est sécurisée puisqu'elle ne se pratique pas sur la route. Dieu sait si, malheureusement, le cyclisme a payé un tribut important pour ce qui est des accidents; encore ce week-end un jeune cycliste a été tué en Flandre. Le VTT offre donc de nombreux avantages. Quelles actions entendez-vous promouvoir? Je suis certain que M. Maréchal a déjà dû attirer votre attention, parce qu'il est probablement le premier ambassadeur de ce sport dans notre pays.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le VTT est effectivement un sport plus que jamais en vogue. Avec le confinement, beaucoup de citoyens ont découvert ou redécouvert les joies de pratiquer le vélo dans la nature et nos chemins. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, un Belge sur trois s'est mis ou remis au vélo ces derniers mois. Parmi eux, près de 60 % l'ont fait sur un VTT. Toutefois, d'autres utilisateurs aiment

profiter de nos forêts, et cet engouement s'accompagne en effet de quelques tensions.

La pétition à laquelle vous faites référence vient de MBF Belgium qui met l'accent sur la nécessité d'adapter le Code forestier de la Région wallonne. Je suis à la disposition des pétitionnaires pour une rencontre. En effet, la pratique du VTT dans les bois est soumise au Code forestier: il est interdit de pratiquer ce sport sur un sentier, sauf autorisation du DNF, lors de rencontres organisées par exemple. Cette interdiction vise à assurer la sécurité de tous les utilisateurs. Je vous l'accorde, la distinction juridique entre les chemins, où les cyclistes sont autorisés, et les sentiers est parfois floue. Cela a été répété. Aucun balisage n'existe pour permettre aux utilisateurs de les distinguer. Ce point constitue une première piste d'action.

Une réflexion sur l'opportunité de développer un réseau de tracés balisés, actualisés et adaptés à la pratique actuelle du VTT peut être menée en collaboration avec la Région wallonne. Outre l'aspect sportif, ce réseau serait clairement un atout touristique. J'ai pris contact avec les ministres Tellier et De Bue à ce sujet. En ce qui concerne la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, elle se montre tout à fait disposée à collaborer à la création de tels parcours. Ces aménagements pourraient servir des objectifs tant de haut niveau que d'accès au sport pour tous.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je me réjouis que vous ayez saisi l'opportunité de ce manifeste pour rencontrer les ministres Tellier et De Bue. Il y a un engagement à prendre étant donné l'importance de ce sport, ainsi que je l'ai souligné. Plus largement, il faut prendre en compte les retombées touristiques à un moment où chacun de nous appelle à ce que le plus grand nombre de nos concitoyens passe ses vacances en Wallonie, à Bruxelles, peut-être même dans le nord du pays. Voilà une bonne manière de les attirer.

Mais aujourd'hui, vous l'avez bien compris et je m'en réjouis, il y a urgence, car il n'y a pas de balisage. J'espère que vos contacts, pour le dire de manière positive, vont déboucher sur une meilleure signalétique, puis sur l'établissement d'itinéraires avec une promotion de cartes de telle manière que ceux qui les empruntent puissent circuler en toute sécurité. Il y a une urgence également parce que j'ai le sentiment que la roue ne va plus tourner longtemps s'il n'y a pas une réaction coordonnée des milieux politiques.

1.43 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la

Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Offre sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles: suivi de l'étude de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS)»

M. Thierry Witsel (PS). – Au début de cette session parlementaire, j'ai eu le plaisir de réaliser ma première intervention au sein de cette commission en vous interrogeant sur les stages sportifs, Madame la Ministre. À l'époque, nous n'avions évidemment pas connu les désagréments du confinement et les incertitudes qui ont pesé sur l'organisation de ces stages. Heureusement, grâce à la réactivité des organisateurs, les enfants pourront bénéficier cet été de cette indispensable bouée d'oxygène. Cela étant, je souhaiterais revenir avec vous sur les collaborations entre l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et les autres opérateurs.

Il y a quelques mois, vous m'aviez annoncé qu'une étude était en cours de réalisation. Son but est d'optimiser les futures offres de stages sportifs ainsi que les synergies possibles avec les acteurs sportifs locaux. Cette étude est menée par l'Administration générale du sport (AGS) et porte sur l'évaluation de la notoriété de l'ADEPS. Elle vise aussi à dresser une analyse comparative de l'offre sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles qui cible plus particulièrement les 17 centres sportifs de l'ADEPS.

Aujourd'hui, près de neuf mois après cette annonce, où en est cette étude? Si celle-ci n'est pas encore finalisée, pouvez-vous déjà avancer quelques résultats? Le confinement a-t-il retardé l'évaluation et l'étude comparative?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous le mentionnez, Monsieur le Député, la crise sanitaire a bouleversé beaucoup de projets, dont certains menés par mon administration. Mes services doivent aujourd'hui faire face à la réorganisation des stages sportifs, aux conséquences de l'annulation de certains événements, aux demandes des fédérations et clubs sportifs, etc. Cette période n'est donc simple pour personne et les priorités ont été adaptées.

Après l'émission d'un cahier spécial des charges, deux sociétés se sont manifestées pour réaliser l'enquête liée à la notoriété de l'ADEPS. Elles ont malheureusement décliné l'offre en évoquant un manque d'effectif résultant de la situation sanitaire. Cependant, l'administration relancera l'appel en revoyant le cahier spécial des charges afin d'attirer de nouveaux candidats.

De plus, vu les circonstances exceptionnelles et les précautions actuelles, l'offre de stages de

l'ADEPS sera réduite et tous les opérateurs sportifs habituels ne tourneront pas à plein régime. Cet été ne reflétera donc pas la réalité telle que nous l'avions connue avant l'émergence du Covid-19. Il aurait dès lors été difficile de mener une étude. Afin d'éviter d'obtenir des résultats peu représentatifs, mon administration envisage une opérationnalisation en 2021.

M. Thierry Witsel (PS). – Il me semble important de vous demander un suivi. Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, une étude comparative de l'offre sportive peut être compliquée à conduire durant la période du post-Covid-19. Dès lors, il me semble effectivement opportun de réaliser une étude dans de meilleures conditions l'année prochaine.

1.44 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lancement de l'opération baptisée "J'me bouge pour mon club"»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Le douzième numéro du magazine «*Brussels Football*» vous a consacré une large interview en tant que ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À cette occasion, vous avez évoqué le lancement prochain d'une initiative baptisée «*J'me bouge pour mon club*» et avez donné des précisions sur cette opération. Dans ce cadre, vous avez indiqué que «les clubs participants devront au minimum rassembler 50 membres qui téléchargeront gratuitement une application. Les membres, en téléchargeant l'application, auront la possibilité de faire un don à leur club. L'application va calculer leur nombre de pas (marche ou jogging) durant une période déterminée.» Par ailleurs, vous précisiez que l'objectif pour chaque club est de «cumuler les kilomètres, au moins 1.000. Un montant forfaitaire sera alloué aux clubs qui auront réussi le challenge. Et puis, un complément sera alloué par tranche de 500 km supplémentaires».

Madame la Ministre, comment allez-vous mettre en œuvre cette opération? Quel en est l'agenda? Quel sera le plan de communication et de sensibilisation auprès des clubs? Quels sont les partenaires privés et publics participant à cette opération et comment vont-ils y participer? Quel budget sera-t-il consacré à cette opération? Plus globalement, cette mesure fait-elle partie d'un plan de relance du secteur sportif? Si oui, d'autres pistes sont-elles examinées dans le cadre de ce plan de relance et de redynamisation du sport faisant suite à la crise sanitaire?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La première étape du soutien consistait à aider les clubs en difficulté par le biais du Fonds d'urgence. Ensuite, plutôt que d'agir dans une logique de «saupoudrage gratuit», je souhaitais soutenir la reprise dans un élan positif et mobilisateur. À cet égard, vous aurez constaté que de nombreux pouvoirs locaux se sont mobilisés pour appuyer la démarche de leur club.

Le titre de l'opération parle de lui-même. Le club doit tout d'abord effectuer une démarche gratuite: s'inscrire sur une plateforme pour participer au challenge. Ensuite, il doit convaincre au moins cinquante personnes de télécharger un podomètre sous forme d'application gratuite. Ces personnes ne doivent pas forcément être affiliées au club. Il peut s'agir de membres de la famille, de supporters, de sportifs qui veulent juste prendre part à l'effort collectif. La seconde lecture du verbe «bouger» invite les personnes intéressées à marcher et/ou courir pour leur club du 15 au 30 août prochains. Le défi est simple: les personnes mobilisées par un club doivent accumuler 1 000 kilomètres en seize jours. Pour cinquante personnes, cela représente 1 200 mètres par jour. Bref, il s'agit d'une incitation à rester en mouvement toute la journée pour atteindre les 30 minutes d'activité physique recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le club qui parvient à relever le défi se voit accorder un montant de 1 000 euros.

À ce stade, 400 000 euros sont mobilisés, soit 400 clubs, soit au moins 20 000 personnes mises en mouvement durant deux semaines. Cela représente aussi 400 000 kilomètres parcourus, soit au moins dix fois le tour de la Terre! Quel beau message pour mettre une communauté en mouvement! Les plus pessimistes se demanderont sans doute si je ne vise pas la lune. La campagne de communication, qui se limitera aux réseaux sociaux, a été lancée hier. Elle bénéficie du soutien amical de Nafissatou Thiam et de Ryad Merhy. Le nombre de clubs inscrits est déjà de 300.

Ce projet novateur m'a été proposé par l'ASBL Sport et Santé, instigatrice du programme à succès «*Je cours pour ma forme*», qui opérationnalise l'ensemble du dispositif. Pour titiller un peu les joggeurs durant la période de confinement, l'association avait lancé un challenge qui ciblait les communes. Du 6 au 21 juin, 199 communes ont participé, rassemblant 3.679 personnes qui ont parcouru 232 000 kilomètres. Jean-Paul Bruwier et Gilles Goetghebuer souhaitaient mobiliser les clubs durant les vacances. J'ai dès lors relevé le défi en réunissant des moyens pour encourager nos clubs et nos sportifs à bouger. Le Conseil supérieur des sports (CSS) est lui aussi séduit par le concept. Je ne doute pas un seul instant que

d'autres niveaux de pouvoir s'associeront à l'opération.

Au-delà de la carotte à la clé de cette opération, il s'agit pour nos clubs d'une réelle opportunité de remobiliser leurs forces vives à travers un projet sympathique et d'un événement plus convivial qui leur permettra, dans le respect des règles sanitaires, d'engranger quelques recettes supplémentaires. D'autres défis viendront agrémenter ce challenge. Je vous en informerai en temps utile.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Si je comprends bien, cette mesure s'inscrit dans le cadre d'un plan global de relance dans lequel vous disposez d'une marge de manœuvre. Vous expliquez en effet que d'autres acteurs peuvent se joindre à cette opération. Un travail de communication est réalisé sur les réseaux sociaux. Vous annoncez un budget de 400 000 euros. C'est positif. L'ASBL Sport & Santé est un bon exemple d'initiative prise en partenariat avec les communes notamment. Concernant le soutien aux clubs sportifs, il est parfois difficile pour ces dernières d'assumer à elles seules une telle charge financière même si, grâce à elles, les besoins des clubs peuvent être identifiés.

Je reviendrai inlassablement sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que soutien permanent au sport, notamment amateur. Je vous interrogerai encore sur l'évaluation de cette opération. Dans un second temps, j'espère que nous aurons l'occasion d'aborder les autres mesures de relance. Vous connaissez celles que j'ai proposées, comme l'idée de ce chèque sport spécial Covid-19. Une telle mesure profiterait à l'ensemble des acteurs sportifs et encouragerait les activités sportives estivales.

1.45 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Sécurité de nos sportifs»

M. Thierry Witsel (PS). – Le sport, nous le savons tous, est bon pour la santé! Cependant, nous le savons peut-être moins: il peut aussi être dangereux! C'est particulièrement le cas des sports extérieurs et certains d'entre eux gagneraient à être suffisamment encadrés pour assurer la protection des sportifs. J'ai appris dernièrement une triste nouvelle: au club de Chambéry en France, la jeune championne du monde d'escalade, Luce Douady, est décédée en tombant d'une falaise de 150 mètres. Elle aurait été victime d'un accident dans un passage entre deux secteurs d'escalade. Le monde sportif est en deuil, cette

jeune fille n'avait que 16 ans. Mes pensées vont évidemment à sa famille.

D'autres situations dangereuses existent, notamment pour les vététistes et les *trailers* qui se voient pris dans des pièges posés dans les forêts. Pour de nombreux cyclistes sur la route, la circulation peut également se révéler très dangereuse. Les sports extrêmes sont eux aussi touchés, les risques de blessures étant beaucoup plus importants. Je pourrais encore multiplier les exemples.

La sécurité de tous les sportifs en extérieur est essentielle, mais malheureusement le risque zéro n'existe pas. Madame la Ministre, comment encadrer ou contrôler des sports qui, par nature, ne peuvent ou ne veulent pas l'être? Il me semble possible de réduire et de minimiser certains accidents.

L'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) jouit d'une grande notoriété auprès des sportifs amateurs et aguerris. Existe-t-il un service qui pourrait renseigner les sportifs sur les bonnes pratiques ou les avertir des situations dangereuses, et ce, afin de les sensibiliser à une pratique sportive responsable? Par exemple, il s'agirait de sensibiliser les sportifs au port du casque ou de vêtements réfléchissants ou encore de les avertir de la présence de pièges anti-VTT ou de trous dans une piste cyclable. Enfin, quelles mesures sont-elles prises pour encadrer les sports en plein air? Avez-vous entrepris des concertations en la matière avec l'ensemble des niveaux de pouvoirs compétents?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La sécurité est l'affaire de tous, surtout en matière sportive. J'ai déjà pu l'expliquer dans le cadre des réponses que j'ai apportées à propos des commotions cérébrales et des accidents dans les sports, tels que la boxe et le rugby.

Mon administration et les fédérations sportives reconnues sont particulièrement vigilantes quant à la prévention des risques. Le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française prévoit que «les cercles doivent garantir à leurs membres un encadrement de qualité» et que «les fédérations et associations reconnues veillent à informer leurs cercles des formations qu'elles organisent». En effet, c'est lors de ces formations que les bonnes pratiques en matière de sécurité sont enseignées.

Le décret prévoit également que les cercles doivent prendre les mesures nécessaires «pour assurer la sécurité de leurs pratiquants, des accompagnateurs et des spectateurs». Les clubs doivent s'assurer de la présence d'un défibrillateur dans toutes les installations fréquentées par les sportifs et ils doivent garantir que le *staff*, à tout le

moins certains encadrants, suit une formation pour son utilisation.

Lors des formations pour les futurs moniteurs, l'ADEPS prévoit un chapitre spécifique lié aux aspects sécuritaires de la pratique sportive. Concernant l'organisation de ses propres activités et notamment les stages sportifs, l'ADEPS dispose d'un protocole de sécurité régulant le nombre de moniteurs nécessaires sur place ou définissant des consignes particulières pour les sports à risque, dont la voile ou encore l'escalade. Sur le terrain, le rôle des moniteurs consiste notamment à sensibiliser les sportifs, jeunes et moins jeunes, au respect desdites consignes afin d'éviter les accidents.

À propos de la pratique du VTT, je vous invite, Monsieur le Député, à vous référer à ma réponse à la question de M. Antoine sur la pratique du vélo en Wallonie qui m'a été adressée ce jour.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Avant que M. Antoine ne pose aujourd'hui sa question sur les vététistes, j'avais déjà interrogé Mme Tellier à ce sujet au Parlement de Wallonie et je connais donc la teneur de la réponse.

La sécurité et l'encadrement me paraissent essentiels. Une collaboration entre les différents intervenants serait intéressante pour améliorer les conditions de sécurité des sportifs.

1.46 Question de M. Christophe Clerisy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures concrètes mises en place pour lutter contre les violences sexuelles dans le sport»

M. Christophe Clerisy (Ecolo). – Plusieurs pays européens ont pris une série de mesures concrètes pour renforcer leur action contre les violences sexuelles et contribuer à libérer la parole. Madame la Ministre, l'enquête que vous avez initiée sur le sujet est un pas en avant. Une initiative française a aussi attiré mon attention. Afin d'assurer la protection des pratiquants, le code du sport français prévoit plusieurs obligations applicables aux éducateurs sportifs, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, occasionnels ou réguliers, ainsi qu'aux exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives, y compris les dirigeants des clubs.

Tous ces professionnels sont en effet soumis à une obligation d'honorabilité. L'honorabilité des éducateurs sportifs professionnels se fait automatiquement par la délivrance d'une carte profes-

sionnelle. Un site internet est apparemment géré par le ministère français des Sports qui permet à tous de vérifier la situation des éducateurs sportifs rémunérés, titulaires d'une carte professionnelle et dont l'honorabilité a donc été contrôlée. Qu'en est-il en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est votre analyse politique de cette initiative? Quelles mesures ont-elles été prises sur le sujet?

La France compte, semble-t-il, aller assez loin sur le sujet avec l'objectif d'opérer un croisement automatisé du fichier des éducateurs bénévoles et dirigeants sportifs avec le fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Quelle est, à nouveau, votre analyse politique de cette proposition? Quelles concertations avez-vous mises sur pied avec les autres niveaux de pouvoir à ce sujet? Existe-t-il à l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) des moyens spécifiquement alloués au traitement des signalements de violences sexuelles? Quelles mesures avez-vous prises afin que l'ADEPS puisse jouer un rôle dans la sécurisation de l'instruction de l'ensemble des affaires liées à ces violences et renforcer le suivi avec les fédérations sportives?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le Député, qu'il existe un arsenal juridique dans notre pays pour sanctionner les auteurs coupables d'actes qui tombent dans le champ d'application du droit pénal. L'ADEPS joue et doit amplifier son rôle dans la lutte contre la maltraitance, j'y reviendrai. Toutefois, il est important de ne pas la confondre avec la Justice. En effet, nous avons déjà pu débattre de la judiciarisation du sport lors de la précédente réunion de notre commission.

L'étude à laquelle vous faites référence apporte en effet un premier éclairage. Toutefois, la notion même de maltraitance est plurielle et ne peut être réduite aux violences sexuelles. Avant de sanctionner, il convient, et c'est l'optique des instruments créés par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de sensibiliser le monde sportif. À plusieurs reprises, j'ai pu rappeler que ce travail est réalisé tout d'abord lors des cours généraux de la formation des cadres sportifs. Par ailleurs, l'ADEPS fait partie intégrante du plan triennal de prévention de la maltraitance 2018-2020. Mes services guident et conseillent les fédérations qui connaissent des problèmes. Nous sommes alors dans un jeu d'équilibre particulier, car, d'une part, bien souvent, les instructions judiciaires sont en cours, et d'autre part, chaque mesure prise peut porter atteinte à la réputation d'une personne, qui, je le rappelle, est présumée innocente.

À cet égard, mes services, en collaboration avec l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et l'Association des établissements sportifs (AES), ont massivement relayé une campagne intitulée «Que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance infantile?» lors réunions avec les fédérations ou en distribuant d'affiches, etc. Mes services participent également au projet «Pour des activités récréatives dans un cadre sûr» (PARCS), dont un des objectifs est de former un groupe de formateurs spécialisés dans la protection de l'enfance lors d'activités sportives et de loisir. Mes services ont aussi intégré une nouvelle initiative européenne, le projet «*Child safeguarding in sports*». Les administrations du sport en Belgique bénéficieront d'un appui pour créer des fonctions de chargés de protection des enfants. Ce projet européen a pour objectif de renforcer les capacités de prévention de toutes les formes de violence dans le monde sportif, qu'elles soient psychologiques, émotionnelles, physiques ou sexuelles. Une première table ronde aura lieu le 23 juillet.

Je rappelle que le monde sportif n'est pas le seul domaine où s'exercent des violences et des maltraitements. C'est la raison pour laquelle, avant la reprise des activités des centres ADEPS et en associant les centres de conseil du sport ainsi que les centres sportifs locaux (CSL) et les centres sportifs locaux intégrés (CSLI), un nouvel appel a été adressé aux directeurs et chefs d'activité. En effet, de nombreux opérateurs ont constaté que les mois de confinement ont entraîné une baisse significative des signalements de maltraitance. Cependant, il m'importe d'attirer l'attention des acteurs de terrain sur la maltraitance infantile dans le milieu sportif. En effet, le retour progressif à la normale, le retour des activités de socialisation, le cadre sécurisant dans le cas d'un centre sportif ou la figure de confiance du moniteur sportif peuvent favoriser la libération de la parole. Le nombre de cas pourrait dès lors être plus important qu'à l'accoutumée. Il m'importe à nouveau d'attirer l'attention sur le problème de la maltraitance infantile dans le milieu sportif en redistribuant le protocole élaboré par le plan triennal de lutte contre la maltraitance.

De manière plus concrète, afin d'affiner la notion de la maltraitance, je demanderai à mes services de proposer la création d'un questionnaire en ligne diffusé aux sportifs afin de mieux appréhender les déclinaisons de la maltraitance dans le sport, afin d'agir plus efficacement en amont. Ensuite, il sera question de la responsabilité des fédérations et des clubs dans le choix de leurs cadres sportifs et administratifs, à savoir l'exigence d'un certificat de bonne vie et mœurs de modèle 2, dans mon avant-projet de décret «Éthique». Actuellement, il s'agit d'une possibilité, non d'une obligation, comme le dispose le décret du 12 mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance. Pour ne pas faire reposer

l'ensemble de la charge sur le mouvement associatif, je demanderai à mes services la possibilité de réclamer ce document préalablement à l'inscription aux formations de cadre. J'effectuerai la même démarche envers l'AISF et l'AES pour leurs propres formations, ainsi que celles concernant les dirigeants de clubs et gestionnaires d'infrastructures sportives.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – La sensibilisation est un volet primordial. Je prends note des initiatives concernant cet aspect. La concertation avec les autres niveaux de pouvoir est importante, notamment avec le pouvoir fédéral. Les travaux qui ont animé le parlement flamand sur la question durant la précédente mandature sont particulièrement intéressants. Ils ont porté sur les initiatives qui ont été prises, notamment en ce qui concerne le volet judiciaire et les liens avec l'administration des Sports. À ce sujet, nous avons l'opportunité d'encore mieux faire.

En tout cas, Madame la Ministre, je me réjouis de l'avancée que vous décrivez pour la responsabilité des fédérations et l'obligation de présenter un certificat de bonne vie et mœurs vierge. En effet, compte tenu des débats qui ont animé les réunions de cette commission et les reportages sur le sujet, notamment réalisés par la RTBF, nous prenons conscience que la situation est alarmante sur le terrain. Ce certificat peut justement garantir l'honorabilité des éducateurs. C'est pour moi une avancée capitale.

1.47 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Développement du rugby en FWB»

M. André Antoine (cdH). – Le 7 novembre prochain se déroulera le dernier match du Tournoi des Six Nations B entre la Roumanie et la Belgique. Ce match opposant les deux derniers du groupe sera décisif dans la lutte pour le maintien. Il se déroulera dans le stade national roumain, entièrement rénové pour un montant d'environ 36 millions d'euros. C'est l'occasion pour moi de vous interroger sur la santé du rugby dans notre pays, et plus précisément en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2017, la Ligue belge francophone de rugby (LBFR) comptait 40 clubs, dont 8 à Bruxelles et 32 en Wallonie, répartis en trois districts: le Brabant, le Hainaut et Liège-Namur-Luxembourg. La Fédération belge de rugby (FBRB) compte 12 800 affiliés. Ce nombre progresse de 5 % à 7 % par an, y compris dans le sud du pays. Je souligne

également qu'on compte 2 000 femmes parmi les affiliés.

La LBFR a été présidée durant quatorze ans par un homme de très grande qualité, Laurent Otten. Il vient de céder la présidence à une femme de qualité, Séverine Brabander. Elle se trouve à la tête de 8 000 licenciés sur les 12 800 que compte la Belgique. Ce sport est diablement bien implanté en Wallonie et à Bruxelles. La nouvelle présidente souhaite conforter l'élan pour le rugby à sept dans l'espace francophone et s'appuyer sur le centre sportif Le Blanc Gravier, un centre de formation de haut niveau. La LBFR est particulièrement dynamique: elle a notamment créé un cycle de sport-études et soutenu la création de nouveaux clubs en Belgique. De surcroît, la LBFR partage désormais les mêmes bureaux que son pendant néerlandophone et la FBRB, situés au stade Nelson Mandela à Bruxelles. Cette proximité leur permet de développer une approche commune et plus efficace encore.

Une fois de plus, la Belgique n'est malheureusement pas qualifiée pour la prochaine Coupe du monde. Elle est bloquée depuis plusieurs années aux environs de la 25^e place mondiale et de la 11^e place européenne. Le président de la FBRB, Salvatore Zandona, affiche toutefois de belles ambitions et espère toujours qualifier la Belgique pour la Coupe du monde 2023.

Cependant, d'après M. Zandona et Mme Brabander, plusieurs écueils freinent encore le développement de cette discipline sportive aux valeurs reconnues; très physique sur le terrain, le rugby requiert de solides qualités morales en dehors des pelouses. Les deux présidents pointent notamment l'augmentation du nombre de licenciés, l'ancrage territorial très inégal tant entre le nord et le sud du pays qu'entre les provinces wallonnes, le manque évident de couverture de cette discipline par la RTBF et le financement de la FBRB et de la LBFR. Concernant ce dernier point, la dotation allouée à la FBRB par *World Rugby*, l'instance internationale dirigeante du rugby, est passée de 210 000 euros à 80 000 euros. À la suite de cette perte de 130 000 euros, la FBRB n'est plus en mesure d'aider aussi aisément ses ailes francophone et néerlandophone. Les quatre points cités concernent directement la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une dernière difficulté réside dans l'aménagement de nouvelles installations, notamment des terrains synthétiques, mais ce domaine relève plus spécifiquement des compétences des Régions.

Madame la Ministre, quelles actions comptez-vous déployer pour épauler les instances du rugby dans l'encadrement de leurs affiliés? Quels moyens financiers supplémentaires peuvent être déployés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de

l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le rugby en Belgique s'appuie quasi exclusivement sur l'engouement pour cette discipline en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'en veux pour preuve les compositions de nos équipes nationales et la forte prédominance des clubs francophones dans les séries nationales.

Aujourd'hui, la LBFR compte 39 clubs pour 7 002 affiliés, dont 874 femmes. Je ne remets nullement en cause la pertinence de vos données. Cependant, les chiffres qui me sont transmis par mes services viennent de la LBFR et ne démontrent pas une forte progression, mais plutôt un *statu quo*. Je reconnais toutefois que le rugby se développe de manière inégale sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles: comme pour le hockey ou le handball, les provinces de Namur et du Luxembourg comptent moins de clubs que les autres.

Vos questions concernent la dimension nationale du rugby. Pour ma part, je vise avant tout le développement de cette discipline en Belgique francophone. Mes services ont prévu des rencontres avec la LBFR dans les semaines à venir afin d'envisager des pistes de soutien. La pratique du rugby me tient à cœur, car elle séduit de nombreuses femmes: une femme se trouve à la tête de la LBFR et notre pays nourrit de réelles ambitions à l'échelon international, y compris pour l'équipe féminine.

Des investissements sont en cours pour offrir au centre sportif Le Blanc Gravier le confort et la modernité que nos athlètes sont en droit d'attendre. Une multitude de joueurs et joueuses faisant partie des équipes nationales belges sont issus de ce centre de formation. Ils sont les futurs entraîneurs et dirigeants de nos clubs, forts d'une expérience sportive jusque-là inconnue en Belgique. Ce sont les piliers sur lesquels nous pourrions construire les étages de la «maison rugby», les fondations de cette discipline étant déjà bien solides.

M. André Antoine (cdH). – Votre intérêt pour le rugby est manifeste. J'aurais dû nuancer mes propos: ce sont bien les affiliées féminines qui ont fait progresser le nombre de pratiquants. Le nombre de joueurs masculins est, quant à lui, en léger recul. La disparité des clubs sur notre territoire est une autre difficulté: deux provinces ne comptent aucun club de rugby, ce qui empêche la naissance d'un engouement commun pour cette discipline en Wallonie et à Bruxelles.

Les investissements réalisés au centre sportif Le Blanc Gravier sont nécessaires, tout comme la formation de futurs cadres. Ne serait-il pas souhaitable d'élaborer un plan de formation spécifique? Le rugby a un potentiel de développement considérable. Ce sport physique véhicule des valeurs reconnues, comme le hockey. À ce titre, il mérite toute notre attention. Malgré la situation budgétaire,

taire périlleuse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le rugby pourrait faire l'objet d'un traitement préférentiel afin de lui donner une nouvelle marge de progression. Laurent Otten, taupier de profession, connaissait très bien le terrain et a fait évoluer le rugby de manière spectaculaire. Il mériterait une décoration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son investissement exemplaire. J'espère que la présidente actuelle aura la même force de persuasion que son prédécesseur.

1.48 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reprise chaotique des compétitions de balle pelote»

M. André Antoine (cdH). – Dans mon ancienne fonction de ministre des Sports, j'ai pu assister à la victoire de notre équipe nationale de balle pelote, le 12 septembre 2010, aux championnats d'Europe de Llarguès à Valence. Le 29 août 2012, à Amsterdam, notre équipe nationale de balle pelote fut sacrée championne du monde devant tout le gratin des joueurs de pelote basque (*pelotari*). Ces succès s'inscrivaient dans une collaboration étroite entre l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et la Fédération de jeu de paume Wallonie-Bruxelles (FJPWB), notamment à travers un programme lancé autour de la promotion systématique du «*One wall*» qui est une des quatre disciplines de la balle pelote.

Pour ce sport, les temps ont changé alors qu'il remonte à l'Antiquité et qu'il peut revendiquer le titre du plus vieux sport belge. Il s'est développé sur nos places en Wallonie et à Bruxelles, notamment sur la Grand-Place pour une épreuve particulièrement célèbre.

Le Covid-19 est évidemment passé par-là. Il a ébranlé le monde sportif les privant de compétitions, d'entraînements et de rentrées financières. Progressivement au gré des décisions du Conseil national de sécurité (CNS), le sport retrouve quelques couleurs. Toutefois, il n'en est pas de même pour la balle pelote: si les compétitions ont repris ce 1^{er} juillet avec un maximum de 200 personnes assises, le conseil d'administration de la Fédération nationale du jeu de paume (NK-FNJP) a décidé lors de sa réunion du 13 juin dernier qu'elle n'organiserait pas de compétition nationale en 2020 et que chaque aile serait autorisée à organiser une activité spécifique pour ses clubs de division nationale 1 et 2. Il s'agit de la seule dis-

cipline qui ne connaîtra pas de compétition nationale cette année.

La FJPWB a décidé de lancer une compétition sur base volontaire pour toutes ses équipes allant de la division nationale 1 à la division régionale 3. Cette compétition pourrait s'appeler «Coupe de Wallonie». Il s'agira de matches de type amicaux. Du coup, plusieurs cercles se sont retirés de la compétition, notamment ceux de Nivelles ou de Genappe, laissant les joueurs sans pratique possible. Cette absence de compétition nationale déçoit un grand nombre de joueurs.

Madame la Ministre, avez-vous eu des contacts avec votre homologue néerlandophone, M. Ben Weyts, pour tenter de sauver une compétition nationale? Est-il prévu de renouer avec la compétition nationale l'année prochaine? Si l'association faitière n'organise plus de titre de champion de Belgique, cela sera perçu comme une catastrophe pour un grand nombre de clubs.

D'ici moins d'un mois, les championnats du monde devaient être organisés du 3 au 9 août 2020 à Ath. Ces championnats sont reportés d'un an. N'est-il pas envisageable de tirer profit de l'organisation de ces championnats du monde pour promouvoir la balle pelote dans nos contrées? Est-ce qu'une couverture médiatique par la RTBF est possible, assurant ainsi la couverture médiatique aux sponsors du championnat du monde?

La balle pelote attire parfois des regards curieux. Pour avoir assisté à de nombreuses compétitions, j'ose affirmer qu'il s'agit d'un véritable sport très physique même s'il ne dispose pas d'infrastructure spécifique puisqu'il se déroule sur les places communales. Ce sport m'est cher, fait partie de patrimoine de la Fédération et mériterait un coup de main!

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Tout comme vous, Monsieur le Député, j'ai pris connaissance du refus de plusieurs clubs de balle pelote qui évoluent dans les deux premières séries nationales à entamer leur championnat dont l'organisation incombe à la coupole nationale. Je le regrette, surtout eu égard aux efforts qu'a déployés la FJPWB afin de convaincre le CNS et le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) d'autoriser une reprise des jeux de paume sur notre territoire.

Si, au niveau régional, nos clubs luttent lors de championnats et de tournois, force est de constater que toute l'élite de la discipline n'a pas voulu retrouver les bouledromes. Dans certains cas, ce sont les infrastructures qui posent problème, car les places ne permettent pas de maintenir les règles de distanciation sociale entre les joueurs et les spectateurs. Dans d'autres cas, il me revient que la relève se fait attendre. Plusieurs dirigeants

font partie d'un public à risque et ne peuvent assumer leur passion actuellement, car, outre les aspects administratifs, ces purs bénévoles organisent les rencontres, jouent le rôle de taxi, etc.

Enfin, de nombreux cercles ont dû faire face à des retraits de sponsors et préfèrent renoncer à participer aux compétitions. Toutefois les dirigeants francophones, même s'ils regrettent amèrement la situation se disent satisfaits de la reprise. Depuis le 4 juillet, les compétitions francophones sont organisées dans toutes les catégories d'âges.

La Fédération francophone des jeux de paume a mis en place une «Coupe de Wallonie» qui rassemblera les clubs francophones évoluant dans les deux premières séries nationales et seulement deux clubs n'y prendront pas part pour des raisons liées à leur infrastructure. Le président, M. Bauters, m'a confirmé qu'il ne craignait pas pour l'avenir de la discipline et que plusieurs tournois nord/sud sont envisagés dès le mois de septembre. Il réfute également tout conflit communautaire dans ce dossier.

Le championnat de Belgique en nationale 1 et 2 reprendra ses droits dès 2021 et les séries seront inchangées par rapport à celles prévues pour cette saison. La Fédération francophone travaille sur différents projets sportifs pour les mois à venir et je ne manquerai pas d'y apporter une oreille attentive le cas échéant.

M. André Antoine (cdH). – Je n'avais pas évoqué de problème communautaire, car il n'y en a pas dans cette fédération. Reconnaissons que c'est l'aile francophone qui est particulièrement dynamique et qu'elle a porté un courant favorable au sein de la fédération nationale.

J'ai évoqué les difficultés financières et la disparition de sponsors. Du reste, le même phénomène se produira dans d'autres disciplines.

Avec l'ADEPS, nous avons organisé le programme «*One wall*» qui permet aux amateurs de s'entraîner à lancer la balle sur le mur. Beaucoup d'écoles sont en mesure d'organiser cette pratique. Nous l'avons présentée à Marche lors du Salon des mandataires. Cette présentation avait connu un très grand succès auprès des élus locaux. Reprendre le programme serait une bonne manière de faire la promotion de la balle pelote.

Dans le passé, quand des difficultés se profilaient dans certaines fédérations, nous avons octroyé des contrats de promotion ADEPS qui permettaient, moyennant la publicité de l'ADEPS, de verser une subvention aux clubs leur permettant de franchir des moments plus difficiles. Cette année, la balle pelote a besoin d'un effort particulier et la perspective des championnats du monde d'Ath devrait vous inciter à développer des programmes de promotion en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.49 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Place du fair-play dans le sport»

1.50 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reconnaissance de l'arbitre comme vecteur des valeurs éducatives du sport»

1.51 Question de M. Laurent Devin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Soutien à l'éthique et au fair-play dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Lorsque, sur un terrain de sport, le *fair-play* est oublié au profit de la soif absolue de vaincre, il n'est pas rare d'y enregistrer différents actes de violences et de racisme. En rappelant que le sport est indissociable du *fair-play*, nous œuvrons donc à l'éradication de toute forme de racisme. Certaines associations ont bien compris cette réalité.

Un intense travail mené depuis l'automne 2016 a abouti à l'élaboration, puis à la signature de la déclaration «*Le sport, l'esprit de l'humanité*» par les représentants des cultes reconnus en Belgique, de la laïcité, d'une part, et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB), l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), le Comité paralympique belge et le *Special Olympics Belgium*, d'autre part. L'ensemble des participants a souhaité la création d'un comité de suivi qui permettrait de débattre et d'émettre des avis sur des problématiques quotidiennes mêlant pratiques sportives et religieuses ou confessionnelles. Le Panathlon Wallonie-

Bruxelles atteint ainsi son objectif premier. Le comité de suivi, nommé «*Sport Consilium*», devait être présenté et installé officiellement le vendredi 3 avril au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette présentation a malheureusement dû être reportée au 6 octobre, alors qu'elle est attendue par tous les participants.

Madame la Ministre, vu les événements récents qui ont secoué notre planète, il serait intéressant de remettre au plus vite cette thématique au-devant des priorités, notamment parce que l'ostracisme s'installe souvent là où il y a des différences religieuses. Je souhaite faire le point sur les actions que la Fédération Wallonie-Bruxelles mène ou entend mener en faveur du *fair-play*. La Déclaration de politique communautaire (DPC) en fait d'ailleurs un point d'attention et d'action pour l'actuelle législature.

Vu l'actualité, les actions de *fair-play* peuvent-elles être (ré)orientées vers le combat contre le racisme, phénomène qui existe dans le milieu du sport? Quel est le soutien accordé aux politiques du *fair-play* en 2020 et au Panathlon Wallonie-Bruxelles? Quels sont les axes de votre politique en faveur du *fair-play* et quelles sont les actions spécifiques que vous entendez soutenir? Les traditionnelles journées «*fair-play*» du Panathlon en septembre prochain auront-elles lieu malgré les conditions ambiantes? Sous quelle forme? Vous aurez compris que je suis attentif aux activités du Panathlon. Ma commune est affiliée à cette association. J'ai pu en mesurer la qualité du travail en matière de *fair-play* et de lutte contre le racisme, sujets importants à mes yeux.

Pour aborder un autre aspect, je voudrais souligner que l'arbitre est bien trop souvent pris à partie par des joueurs ou des supporters mécontents des décisions prises. Bien évidemment, ces attaques, parfois très violentes, doivent être sanctionnées. S'il n'y a plus d'arbitre, il n'y a évidemment plus de rencontres sportives!

Madame la Ministre, quelle représentation positive fait-on de l'arbitre dans le monde sportif? Le Panathlon Wallonie-Bruxelles travaille avec les fédérations de sports collectifs de ballon au développement d'une campagne visant à mettre cette fonction à l'honneur. Ce genre d'initiative s'intègre-t-elle au projet de promotion du *fair-play* prôné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tel que l'ai évoqué?

M. Laurent Devin (PS). – La promotion des valeurs olympiques que sont l'éthique sportive et le *fair-play*, encouragée par votre gouvernement à travers sa DPC, est un sujet important sur lequel j'aimerais revenir aujourd'hui.

Présent sur le terrain depuis 2003, le Panathlon Wallonie-Bruxelles est la plateforme de référence dans ces matières pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous nous souvenons d'ailleurs encore de cérémonies organisées au sein même de ce Parlement. Cette association vient de

lever le voile sur une série d'organisations auxquelles elle prendra part dans les prochains mois, dans le cadre du déconfinement, à commencer par la course relais des «1 000 kilomètres du *Fair-Play*» organisée du 8 au 12 septembre en présence de Jean-François Lenvain. Durant cette course, le monde sportif rendra hommage aux héros de la crise du Covid-19 en tissant «la toile des valeurs» entre des lieux représentatifs des secteurs essentiels, repris au *Moniteur belge* et mobilisés durant la crise en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Panathlon Wallonie-Bruxelles confirme aussi la présentation du *Sport Consilium* qui n'est autre que le comité de suivi de la déclaration «*Le sport, l'esprit de l'humanité*», dont la présentation et l'installation étaient prévues le 6 avril et se tiendront le 6 octobre au sein de l'hémicycle du Parlement.

Madame la Ministre, confirmez-vous le maintien de l'aide structurelle, qui était de 24 000 euros cette année, pour le Panathlon Wallonie-Bruxelles au titre d'association œuvrant comme vecteur pour la progression du sport? Pouvez-vous identifier les organisations qui sont en faveur du *fair-play* et notamment du Panathlon Wallonie-Bruxelles auxquelles vous apportez, en plus de cette aide, un soutien ponctuel?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, la promotion du *fair-play* dans le sport est un des objectifs repris dans la DPC et, à ce titre, les échanges entre le Panathlon et mon cabinet sont structurels.

Pour l'année 2020, un soutien a été apporté de manière structurelle, mais également de façon plus ponctuelle. Je vous donnerai l'exemple de la cérémonie des *Fair-Play Panathlon Awards* ou encore les «1 000 kilomètres du *Fair-Play*» prévus en septembre prochain. Cette année, cette manifestation prendra un caractère particulier, puisqu'il est demandé aux communes participantes de mettre à l'honneur les lieux qui ont été particulièrement sollicités lors de la crise du Covid-19. Ces lieux, comme les hôpitaux et les maisons de repos, sont devenus les symboles de l'unité dont nous avons dû faire preuve pour combattre la maladie.

Je vous rappelle également que la remise des prix du concours d'art graphique «*J'affiche mon fair-play*» s'est déroulée le mercredi 4 mars au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mon cabinet est également en contact avec le Panathlon au sujet de sa future campagne sur l'arbitrage. Le rôle de l'arbitre est en effet essentiel dans le sport afin de garantir non seulement le respect des règles, mais aussi le respect des autres.

La lutte contre le racisme doit bien évidemment faire partie des combats à mener, mais j'irais

même plus loin: il est primordial, afin d'assurer le plein épanouissement de tout individu, de contrer toute forme de discrimination et de violence. Sur ces aspects, le décret du 20 mars 2014 portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport en ce compris l'élaboration du Code d'éthique sportive et la reconnaissance et le subventionnement d'un comité d'éthique sportive (décret «Éthique») est en pleine révision. Un nouveau texte devrait être déposé sur le bureau du Parlement à la rentrée. Il prévoit notamment la création d'un observatoire de l'activité sportive et du sport. L'éthique, la déontologie, la bonne gouvernance ou encore la lutte contre le harcèlement et les discriminations seront les moteurs de cet observatoire.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, l'actualité doit nous permettre de faire le lien entre ces campagnes de *fair-play* et les problèmes de racisme. Ce racisme existe bien dans le sport. Dans le football, par exemple, de nombreux joueurs d'origine africaine très talentueux sont les boucs émissaires de supporters ignares qui trouvent amusant de les humilier. Cela me révolte, peu importe la division dans laquelle le club évolue. Le rejet de l'autre doit absolument être combattu.

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles et ses nombreuses campagnes mettent l'accent sur la lutte contre ce fléau qui sévit dans le sport et particulièrement dans le football. Profitons de l'actualité et de l'opportunité des manifestations récurrentes du Panathlon pour mettre l'accent sur ces thématiques.

Le club de football de ma commune organise chaque année au mois de septembre une rencontre entre les parents, les acteurs du jeu, l'arbitre et les dirigeants. Tout le monde se met autour du rond central et récite une charte de soutien aux valeurs du sport. C'est une démarche qui m'a toujours touché et j'apprécie que le club continue à le faire d'année en année. Peut-être pourrions-nous y réaffirmer notre lutte contre le racisme.

Je vous remercie en tout cas pour les informations que vous avez communiquées, Madame la Ministre. La prochaine révision du décret «Éthique» permettra sans doute d'aller encore plus loin. Je vous remercie pour votre engagement à cet égard.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les informations im-

portantes que vous avez communiquées. Le groupe socialiste sera à votre côté pour développer ce thème fondamental qu'est l'éthique.

Pour avoir assisté aux débuts du Panathlon Wallonie-Bruxelles en 2003, lorsque j'étais membre du cabinet du ministre des Sports, je peux dire que nous avons vu naître cette expérience. Pour avoir vécu le passage du Tour de France entre Binche et Bruxelles l'année dernière, je reste marqué par les yeux émerveillés des enfants et des jeunes. Ils ne pratiquent parfois pas de sport et le découvrent à travers des activités extraordinaires comme celle-là. Quelque 800 personnes ont couru entre Bruxelles et Binche. C'est une démarche à encourager.

Il y a toujours un fil rouge intéressant: l'année dernière, c'était le Tour de France, cette année, ce sera le Covid-19. Notre Fédération Wallonie-Bruxelles compte des ambassadeurs comme Remco Evenepoel qui a participé l'année dernière ou encore Jean-François Lenvain. Je vous félicite de profiter de cette dynamique.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Intégration des seniors dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier au sein du secteur de l'aide à la jeunesse», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Initiative du Forum des jeunes vers la police», et de Mme Gladys Kazadi, intitulées «Développement des organisations de jeunesse et des centres de jeunes» et «Procédure et communication de Sciensano pour la fréquentation des camps et séjours de jeunesse», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h40.*